UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01362006 7

Stoop, Émile Gustave Marie
Joseph de
Essai sur la diffusion du
manichéisme

BT
1410
S7

UNIVERSITÉ DE GAND

RECUEIL DE TRAVAUX
PUBLIÉS PAR
LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

38me FASCICULE

ESSAI
SUR LA
DIFFUSION DU MANICHÉISME
DANS L'EMPIRE ROMAIN

PAR
Ém. DE STOOP
DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

GAND
LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE E. VAN GOETHEM
Rue des Foulons, 1 (près de l'Université).

1909.

ESSAI

SUR LA

DIFFUSION DU MANICHÉISME

DANS L'EMPIRE ROMAIN.

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR

LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

de l'Université de Gand.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Les travaux des professeurs et chargés de cours, anciens professeurs et anciens chargés de cours sont publiés sous la responsabilité personnelle de leurs auteurs.

Tous les autres le sont en vertu d'une décision de la Faculté.

Gand, impr. A. Vander Haeghen.

UNIVERSITE DE GAND

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR

LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

38me FASCICULE

ESSAI

SUR LA

DIFFUSION DU MANICHÉISME

DANS L'EMPIRE ROMAIN

PAR

Ém. DE STOOP

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

GAND

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE E. VAN GOETHEM

Rue des Foulons, 1 (près de l'Université).

1909.

BT
1410
S7

LIBRARY
SEP 16 1965
UNIVERSITY OF TORONTO

1007689

PRÉFACE

Nous ne connaissons le manichéisme occidental que par les écrits de ses adversaires. Au cours de sa longue existence, la secte paraît avoir amassé une littérature des plus vastes [1]; mais les empereurs d'abord, les papes ensuite, ont fait brûler jusqu'au dernier ces beaux volumes superbement enluminés — *tam multi, tam grandes et tam pretiosi codices* [2] — qui valurent à Mani la réputation d'un grand peintre [3]. On n'a donc guère chance de découvrir, dans les pays autrefois soumis à Rome, des restes d'ouvrages manichéens, comme on l'a fait récemment à Tourfân, dans le Turkestan chinois.

D'un autre côté, les Pères de l'Église nous renseignent d'une manière assez incomplète. Dépourvu de culte extérieur, persécuté sans relâche, le manichéisme demeura une secte secrète qui n'eut jamais qu'une existence gênée. C'était un ennemi caché, développant au sein du christianisme les théories les plus opposées à l'orthodoxie, présent partout, mais impossible

---

(1) Aug., *C. Faust.* XIII, 6 : « Tam multi...codices » et Prosper, *Chron.*, (éd. Mommsen p. 479) : « Incensis eorum codicibus quorum magnae moles fuerant interceptae. » Voyez aussi dans la Formule d'abjuration la nomenclature des auteurs manichéens (*Patr. grecque*, I, col. 1467).

(2) Aug., *C. Faust.*, XIII, 6 : « Conspuuntur tam multi et tam grandes et tam pretiosi codices vestri; et multum dolentur labores antiquariorum, etc. » Il ne saurait être question ici des seuls ouvrages de Mani, lesquels n'étaient pas bien nombreux : l'usage d'enluminer les livres (livres de prières, etc.) paraît avoir été universellement répandu chez les manichéens; cf. Cumont, *Recherches sur le manichéisme*, I, Bruxelles, 1908, p. 70, note 2.

(3) Cf. Kessler, article *Mani* dans la Realencyclopedie fur protestant. Théologie, p. 221, l. 49 et ss.

à saisir. De là l'absence presque totale de renseignements historiques dans les nombreuses réfutations qui nous sont conservées; ce sont des traités dogmatiques, des discussions à perte de vue sur les deux principes, l'origine du mal etc., où l'on a peine à découvrir un fait.

Notre première tâche, était de déterminer les endroits où le manichéisme s'est répandu; il n'a pas toujours été possible le faire avec précision. Nous ne disposons pas ici, comme pour la plupart des religions orientales, d'une multitude d'inscriptions [1] et de monuments figurés, mis au jour au lieu même où les mystes les avaient dédiés. Il n'en fallait guère attendre d'une religion qui poussait le puritanisme jusqu'à taxer d'idolâtrie l'érection d'un temple ou d'un autel. Quant aux Pères, uniquement attentifs à confondre la doctrine, ils ne nous disent pas toujours quels sont les principaux centres d'action de leurs adversaires, et nous serons quelquefois réduits à inférer l'existence du manichéisme dans une région du seul fait qu'il y a été réfuté.

Ce que les Pères nous font beaucoup mieux connaître, ce sont les facteurs qui ont pu favoriser ou contrarier la diffusion du manichéisme dans l'empire. Ils ne peuvent assez expliquer aux fidèles tous les artifices par lesquels les manichéens s'efforcent de les séduire, les faux avantages qu'ils font briller à leurs yeux; nous voyons quelles doctrines de l'Eglise le manichéisme combat avec succès; nous voyons mieux encore ses propres points faibles où les Pères l'attaquent avec prédilection. L'étude de ces facteurs était d'autant plus nécessaire que le manichéisme n'est pas, comme les systèmes gnostiques par exemple, un produit du sol romain : il est né en Babylonie des besoins religieux d'un milieu tout différent.

Un des caractères les plus saillants de cette religion, c'est une forte tendance à l'universalité. Les Pères en ont été frappés et ils ont reproché à Mani d'avoir amalgamé les doctrines les plus diverses dans le but d'*attirer des gens*

---

[1] Nous avons une seule inscription manichéenne : celle de la lydienne Bassa, cf. *Infra*, p. 87.

de toute opinion (1). St-Épiphane appelle le manichéisme " une hérésie à plusieurs têtes (2), bariolée de *contrefaçons multiples* „ (3). Il le compare à ces serpents infiniment tachetés qui, n'ayant pas de couleur propre, se confondent avec tout ce qui les entoure (4), et trompent l'œil du promeneur.

C'est en effet un des types les plus parfaits du syncrétisme religieux. Puisant aux quatre grandes religions du monde connu, le prophète de *Babylone* prétendait renfermer dans sa vaste synthèse la véritable doctrine de *Bouddha*, de *Zoroastre* et du *Christ* (5), et rallier ainsi l'humanité croyante (6). Aussi

---

(1) Marcus Diaconus, *Vita Porphyrii* (éd. Nuth, Leipzig, 1905) p. 69 : *Ἐκ διαφόρων αἱρέσεων καὶ δογμάτων Ἑλληνικῶν συνέστησαν ταύτην αὐτῶν κακοδοξίαν, βουλόμενοι πανούργως καὶ δολίως πάντας προσλαβέσθαι*, et p. 70 : *Ὥσπερ γὰρ ζωγράφος, ἐκ διαφόρων χρωμάτων μίξιν ποιῶν ἀποτελεῖ δοκήσει ἄνθρωπον ἢ θηρίον ἢ ἄλλο τι πρὸς ἀπάτην τῶν θεωρούντων, ... οὕτως καὶ οἱ Μανιχαῖοι ἐκ διαφόρων δογμάτων ἀντλήσαντες, ἀπετέλεσαν τὴν αὐτῶν κακοδοξίαν.*

(2) *Haer.*, LXVI, c. 87 : *πολυκέφαλος αἵρεσις* et plus haut : *ἀμφισβαίνη* (serpent à deux têtes).

(3) *Haer.*, LXVI, c. 87 : *Ἀπὸ πολλῶν ὁμοιωμάτων πεποικιλμένη.*

(4) *Haer.*, LXVI, c. 87 : item *Ὡς καὶ αὐτὴ ἡ κεγχρῖτις, κρύπτει μὲν τὸν ἰόν, ἀπατᾷ δὲ διὰ τῆς ποικιλίας, ἐν μέσῳ ὑλῶν πολλῶν γενομένη καὶ ἀφομοιουμένη μετὰ τῶν ὄντων.*

(5) Al-Birouni dans sa *Chronologie*, extrait du Shapurâkân le passage suivant (trad. par Sachau, London, 1879) p. 190 : « La sagesse et les bonnes œuvres ont toujours été apportées au monde, périodiquement, par ceux que Dieu a envoyés; ainsi elles vinrent à une époque donnée dans l'Inde par le prophète dit le Bouddha, à une autre époque en Perse par Zoroastre, à une autre encore en Occident par Jésus; après cela descendit cette révélation présente, en ces derniers temps, par moi, Mani, l'envoyé du Dieu de vérité dans le pays de Babel „.

Les sources orientales n'avaient, pour mon sujet, qu'une importance de second ordre. Kessler a réuni dans son *Mani* (Berlin, 1889) les principaux extraits des auteurs orientaux qui ont rapport au manichéisme ; je les cite quelquefois d'après son livre; il en est ainsi lorsqu'une édition spéciale n'est pas indiquée.

(6) Il paraît bien que Mani eût surtout en vue la diffusion de sa doctrine quand il la rattachait, par des emprunts plus ou moins réels, aux quatre grandes religions qu'il connaissait. Il semble, en effet, donner suite à cette idée : pour ce qui est du zoroastrisme par exemple, on observera qu'il a tenu à écrire un de ses livres en persan alors qu'il a rédigé les autres en syriaque; pour ce qui regarde le bouddhisme, il a voulu lui-même prêcher

donna-t-il à son église une organisation en rapport avec des ambitions aussi vastes : il imposait à ses " élus „ la dure nécessité d'errer sans cesse en prêchant la doctrine (1) ; il leur défendait la vie sédentaire et ne voulait pas qu'ils se bâtissent une maison (2).

On montrera sans doute bientôt ce que le manichéisme fut pour l'Orient, où de récentes découvertes ont une fois de plus révélé son importance. Voyons comment se réalisa en Occident le rêve hardi de ce Babylonien, de ce " Paraclet „ qui prétendait parfaire l'œuvre inachevée du Christ. Ce sujet n'a guère été abordé. La doctrine manichéenne, si singulière, a seule attiré l'attention. Pour ce qui concerne l'histoire de ses adeptes, on n'a guère fait jusqu'ici que discuter la valeur de la légende racontée dans les *Acta Archelai*. Ce document nous a fourni plus d'un renseignement précieux sur les commencements du manichéisme dans l'Empire, mais nous n'avons pas cru devoir lui consacrer une étude spéciale dans cet essai, les résultats acquis ne paraissant pas de voir être remis en question.

Je tiens à exprimer ici ma profonde reconnaissance au maître éminent qui a inspiré ce travail. Je suis redevable à M. Franz Cumont non seulement d'une direction générale, mais encore d'une foule d'indications précieuses, dont il me serait difficile de faire le relevé complet.

sa religion dans l'Inde (cf. *infra*, p. 36). Pour le christianisme cf. *infra*, p. 29. C'est au christianisme que Mani a fait les emprunts les moins importants et cependant il prétendait restaurer la véritable doctrine du Christ (cf. *infra*, p. 31). Il n'est donc guère douteux que dans l'Inde il n'ait prétendu prêcher le vrai bouddhisme, en Perse le vrai zoroastrisme et ainsi de suite.

(1) Al-Birouni, *Chronology* (Sachau), p 190 : « He ordered them continually to wander about in the world preaching his doctrines and guidding people into the right path. »

(2) Voici la peine la peine réservée à ceux qui le feraient (*Acta Archelaï* c. 10; éd. Beeson, Leipzig, 1906) : *Εἰ δέ τις οἰκοδομεῖ ἑαυτῷ οἰκίαν, διασπαραχθήσεται εἰς τὰ ὅλα σώματα.*

Pourquoi le Manichéisme s'est répandu dans l'Empire.

Le manichéisme n'est pas un produit du sol romain. Persan de race [1], Mani fut toute sa vie un sujet des rois Sassanides. Or, si depuis longtemps le monde gréco-romain cherchait en Orient de nouvelles sources d'inspiration religieuse, s'il avait fait plus d'un emprunt au mazdéisme et à la théologie babylonienne, il n'en constituait pas moins, au point de vue moral, un milieu fort différent de la Perse. Ainsi, par son origine même, le manichéisme se différencie des systèmes plus ou moins chrétiens, qui naquirent dans l'empire [2], et notamment des grands systèmes gnostiques. En dépit de ce qu'elles doivent à l'Orient, l'esprit des doctrines de Basilide et de Valentin reste profondément hellénique [3]; le marcionisme est sorti d'une interprétation spéciale de certains livres

---

(1) Suivant le *Fihrist*, son père était de la grande famille persane des Chaskaniens; cf. Kessler, *Realenc.*, p. 200.

(2) Pour les restrictions à faire, voyez : p. 14.

(3) Harnack, *Dogmengesch.*, p. 218 : « In Hinblick auf die bedeutendsten gnostischen Systeme gilt in Wärheit das Wort : « Die Hände sind Esaü's aber die Stimme ist Jacobs Stimme ». Darüber nämlich kann kein Zweifel sein, dass der Gnosticismus.... in der Hauptsache vom griechischen Geist durchwaltet und von den religionsphilosophischen Interessen und Lehren der freilich im Synkretismus sich bewegenden Griechen bestimmt gewesen ist » (Harnack a surtout en vue les systèmes de Valentin et de Basilide, voyez *Dogmeng.*, p. 225).

chrétiens (1). Le manichéisme au contraire est foncièrement oriental, indépendant pour le fond du christianisme et de la culture grecque. Son fondateur ne les connaissait peut-être que par l'intermédiaire de Marcion et de Bardesane, dont il s'occupa(2) et dont on trouvait en Perse quelques sectateurs (3). Nous verrons qu'il n'avait qu'une vague idée des préoccupations qui agitaient les esprits de l'autre côté des frontières (4).

Cependant le manichéisme devait exercer sur le monde romain une attraction puissante. C'est que par certains côtés, il se trouvait admirablement approprié aux besoins moraux du moment.

Ce qui caractérise au point de vue religieux l'époque où le manichéisme apparaît, c'est l'abandon du vieux paganisme gréco-romain, assemblage de pratiques formelles et de légendes, de rites minutieux et de croyances indéterminées, pour des religions plus philosophiques, formulant des dogmes sur Dieu et sur le monde, sur la destinée de l'homme en cette vie et dans l'autre : « De grands problèmes, s'étaient posés à l'esprit d'une façon impérieuse ; il fallait qu'ils fussent résolus, et on ne voulait plus d'une religion qui n'apprenait rien de la nature des dieux, de leur action sur le monde et des secrets de l'autre vie (5). »

Or, à ce point de vue, aucune doctrine n'avait de prétentions plus vastes que le manichéisme ; le manichéisme est un type de religion philosophique (6). Mani se proclamait le

---

(1) Notamment les écrits de St-Paul. J'entends ici les marcionisme proprement dit et non ce qu'il peut avoir emprunté à d'autres, comme au gnostique syrien Cerdon.

(2) Cf. *infra*, p. 5.

(3) Les marcionites notamment y sont combattus par Afraate (sapiens persa), évêque de Mar Mattaï (près de Mossoul). Cf. Afraate, p. 304.

(4) Cf. *infra*, pp. 12 et ss.; 25 et ss.; et plus loin la dispute de Fortunat, etc.

(5) Boissier, *La fin du paganisme*, I, p. 130.

(6) Sharistani, 339, appelle Mani un fondateur de religion à tendances philosophiques.

Paraclet envoyé pour révéler « *toute* vérité[1] » (Jean, XVI 13 et XIV 26). Ces mots de l'évangile, il semble les avoir pris dans leur sens littéral [2], et nous verrons ses tentatives pour faire rentrer les sciences naturelles dans la religion; on disait qu'il avait enseigné « le commencement le milieu et la fin [3] », et en effet, sur l'origine des choses, leur développement et leur dissolution finale, le manichéisme avait une théorie complète, logiquement enchaînée, se développant tout entière autour du problème capital de l'époque, celui de l'origine du mal.

Un fait permet d'apprécier l'impression que le manichéisme produisit sur les anciens et la valeur dogmatique qu'ils lui attribuaient. Vers l'époque de Justinien un esprit spéculatif, Aristocrite, essaya de ramener à l'unité et d'embrasser dans une vaste synthèse les principales religions connues. Il n'en compte que quatre: les paganisme, le judaïsme, le christianisme et le manichéisme[4]. Il est probable que dans cet ensemble ce dernier représentait la conception dualiste.

On doit reconnaître dans le manichéisme un système syncrétiste, singulièrement puissant, dont la charpente est le dualisme persan; cette conception fondamentale est relevée

---

(1) *C. Felicem*, I, 2. Voyez aussi les passages suivants du *C. Felicem*, I, 3, 4, 5 etc.

(2) *C. Felicem*, I, 9. Résumé de ce chapitre : Le Paraclet n'est pas descendu sur les apôtres car Paul lui-même avoue (I Cor. XIII, 9 et 10) que sa science et sa prophétie sont imparfaites. Mani au contraire, selon la promesse du *Christ* (Jean, XVI, 13), a révélé toute vérité (I, 2) : « docuit nos initium medium et finem, docuit nos de fabrica mundi, quare facta est et unde facta est et qui fecerunt, docuit nos quare dies et quare nox, docuit nos de cursu solis et lunae. » Donc Mani est le Paraclet. — St-Augustin (I, 9) l'embarrasse aussitôt en lui demandant le nombre des étoiles.

(3) *C. Felicem*, II, 1 et I, 9. Sur le sens de ces mots, cf. Cumont, *Recherches sur le manichéisme*, p. 5, n. 1.

(4) *Formule d'abjur.* Migne, P. G., I, col., 1468 : *Ἀναθεματίζω.... τὴν Ἀριστοκρίτου βίβλον, ἣν ἐνέγραψε Θεοσοφίαν, ἐν ᾗ πειρᾶται δεικνύναι τὸν Ἰουδαϊσμὸν καὶ τὸν Ἑλληνισμὸν καὶ τὸν Χριστιανισμὸν καὶ τὸν Μανιχαϊσμὸν ἓν εἶναι καὶ τὸ αὐτὸ δόγμα.*

par une vaste mythologie, inspirée de la vieille religion babylonienne.

Ce n'était pas la première fois qu'une religion perse se répandait dans l'empire; la théologie des mystères de Mithra est formée des mêmes éléments que le manichéisme, restés, il est vrai, plus près de l'ancien paganisme naturaliste et avec un dieu spécial au centre du système : Tous deux sont nés du mélange de la vieille mythologie babylonienne avec le dualisme perse (1). Certains détails du second culte trahissent même une imitation directe de son prédécesseur (2). « Prêtre de Mithra..., dit Archélaüs (3) à Mani, c'est le soleil, c'est Mithra que vous adorez, l'illuminateur des lieux mystiques. »

Devenu au IIIe siècle une puissance imposante, le mithriacisme avait semé d'un bout à l'autre de l'empire « les croyances mazdéennes teintées de chaldéisme. (4) » Il s'éteignait maintenant, affaibli par les rudes assauts de l'Église. « Le manichéisme, dit M. Cumont (5), fut appelé à recueillir sa succession. Tous les mystes que la polémique de l'Église avait ébranlés sans les convertir furent séduits par une foi conciliante qui permettait de réunir dans une même adoration Zoroastre et le Christ. »

La religion babylonienne de son côté avait souvent inspiré les novateurs de l'empire. Déjà avant l'ère chrétienne, ses mystères et sa mythologie s'étaient répandus jusqu'à la Méditerrannée (6). Dosithée, Simon le Magicien, Kléobius et Ménandre lui avaient fait des emprunts (7); elle fut une des principales sources du gnosticisme et les sectes antijudaïques y trouvèrent des matériaux pour remplacer l'Ancien Tes-

---

(1) Cumont, *Myst. de Mithra*, p. 176.

(2) Kessler, *Mani*, p. 399, note 2. Les auditeurs sont dits « die kämpfende » (*Fihr.* 399). On songe aussitôt aux « milites » des mystères.

(3) *Acta*, c. 40.

(4) Cumont, *Myst. de Mithra*, p. 176.

(5) Cumont, *Ibid.*

(6) Harnack, *Dogm.*, p. 233.

(7) Harnack, *Dogm.*, pp. 233 et 234.

tament [1]. D'autre part, certaines doctrines chaldéennes avaient été importées en Occident par l'intermédiaire des cultes syriens [2].

Quelques sectes gnostiques avaient des affinités étroites avec la religion de Mani. Dans les polémiques des Pères, nous le trouvons souvent associé, en Mésopotamie, avec Marcion et Bardesane [3]; ailleurs avec Marcion et Valentin [4]: Le prophète lui-même était entré en rapport les bardesanistes [5] et avait tâché de les gagner. Par un dualisme accentué et fortement influencé par le parsisme, leur théologie se rapprochait de la sienne. « Si Mani vint après Bardesane, dit le Fihrist [6], il lui prit certainement sa doctrine; elle ne s'en écartait que par rapport au médiateur. » Il profita aussi des antithèses de Marcion pour sa critique de l'Ancien Testament [7]; son système des éons rappelle par endroits celui de Valentin [8]. Non seulement ces sectes préparèrent le

---

(1) Harnack, *Dogmeng.*, p. 235.

(2) Cumont, *Relig. or.*, p. 149. « L'importance qu'eut l'introduction des cultes syriens en Occident, est qu'ils y apportèrent indirectement certaines doctrines théologiques des Chaldéens ».

(3) Ephrem, p. 263. De même les Orientaux rapprochent constamment ces trois fondateurs de secte (*Fihrist*, p. 385 et Albiruni, p. 207).

(4) *Acta*, c. 42. *Die sogennante Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor* éd. Ahrens et Krüger, 1899, p. 16, et Théodoret, *Haeret. fab.*, introduction du livre II. — Le manichéen converti doit anathématiser Marcion et Valentin (Voyez la formule d'abjuration, Migne P. G., t. I, col. 1461.)

(5) Flügel, *Fihrist*, p. 102. Voici les titres de trois chapitres du « *Livre des Mystères* » de Mani : C. 1, Von den Deisaniten; c. 12, Über die Lehre der Deisaniten über die Seele und den Körper; c. 13, Streitschrift gegen die Deisaniten über die Lebensseele.

(6) *Fihrist*, trad. Flügel, p. 165.

(7) Un écrit anonyme contre la loi et les prophètes ayant été découvert, St-Augustin se demande s'il est d'un marcionite ou d'un manichéen (*Contra adversar. Legis et Prophetarum*, I, 1). — L'ouvrage d'Adimantus (cf. le *Contra Adimantum*) était une suite d'« antithèses » entre les deux Testaments.

(8) Cf. Kessler, *Realenc.*, p. 212. L'ensemble des élus, hypostasiés dans l'éon Siddikut, rappelle l'éon *Ἀλήθεια* des valentiniens.

terrain au manichéisme, en accoutumant l'empire à des croyances qui s'inspiraient d'un même esprit, mais pour une raison que nous examinerons plus loin, le manichéisme devait les absorber en grande partie.

Le manichéisme ne veut pas seulement résoudre les grands problèmes religieux, il prétend encore leur donner une solution rationaliste (1). Cette prétention n'est pas fondée; il est d'un dogmatisme souvent brutal; mais on constate néanmoins dans la philosophie qui constitue le fond du système, des tendances rationalistes des plus marquées (2).

Les derniers siècles de l'antiquité sont une époque croyante. Loin de refuser la foi, ils la réclament avec instance; mais dans les milieux instruits, beaucoup se souvenaient du temps, où il n'existait ni dogme ni orthodoxie et où les religions ne gênaient la liberté de personne. En Grèce la philosophie avait été purement laïque; la pensée n'y avait subi le frein d'aucune tradition sacrée.. « Parfois hostile, parfois indifférente, parfois fois conciliante, elle resta toujours indépendante de la croyance(3). » Quand, sous l'Empire, des religions d'un nouveau genre entreprirent de résoudre les énigmes de l'univers, elles affirmèrent le plus souvent que la raison ne perdait rien de ses droits. Pour les gnostiques par exemple, qui pourtant s'humiliaient devant l'autorité du Christ, « le contenu de la religion absolue devait être identique aux données de la philosophie religieuse (4). » Le manichéisme va encore plus loin; il ne réclame pas la foi au sens où nous l'entendons : il n'impose, dit-il, ses dogmes qu'après une démonstration rigoureuse.

Ces prétentions furent la grande puissance du manichéisme; il fut avant tout une religion d'intellectuels (5), de rhéteurs

(1) Sur ces prétentions, cf. le *De utilitate credendi*, notamment : I, 2, aussi la lettre de Mani à Marcellus : *Acta*, c. 5.

(2) Cf. *infra*, p. 8 et ss.

(3) Cumont, *Relig. orient.*, p. 39.

(4) Harnack, *Précis de l'histoire du dogme* (trad. Choisy), p. 20.

(5) Pour l'Afrique la chose paraîtra suffisament claire; pour l'Orient, cf. p. 7 (la lettre à Marcellus); p. 18 (l'exemple d'Agapius et d'Ourania);

et de professeurs. Tels étaient St-Augustin et ses amis « Si nous sommes tombés dans les pièges de ces hommes, disait-il (1), c'est uniquement parce qu'écartant une autorite redoutable, ils prétendaient conduire à Dieu par la raison pure et simple (*mera et simplici ratione*) ceux qui voulaient les écouter..... ils disaient qu'on nous effrayait avec des superstitions, qu'on commandait la foi avant la démonstration, qu'eux au contraire ne l'imposaient à personne avant d'avoir discuté et clairement débrouillé la vérité (2). Qui donc n'eut pas été séduit par ces promesses, surtout étant jeune, passionné pour la vérité, formé à l'orgueil et au bavardage par les disputes de quelques savants entendues à l'école, tel enfin qu'ils me trouvèrent alors, méprisant, comme je disais, des fables de vieilles femmes et avide de posséder et de puiser la vérité pure et sans mélange? » Un des premiers ouvrages écrits par Augustin après sa conversion a pour but de démontrer contre ses anciens coreligionnaires la nécessité de la foi et de justifier le principe d'autorité (3). « Mon but, dit-il, est de prouver que c'est de la part des manichéens une témérité sacrilège de s'attaquer à ceux qui, suivant l'autorité de la foi catholique, croient, avant de les comprendre, les vérités que l'intelligence seule ne peut saisir, et qui fortifiés ainsi par la foi se préparent à recevoir les lumières divines ».

Ces textes de l'évêque d'Hippone se rapportent aux manichéens d'Afrique, mais ceux des provinces orientales faisaient valoir les mêmes prétentions. Elles apparaissent, quoique dissimulées, dans cette lettre à Marcellus que les *Acta Archelaï* veulent attribuer à Mani lui-même : J'ai cru nécessaire, dit-il,

---

cf. aussi *Vita Porphyrii*, p. 71 : Ὥρμων ἀπὸ λόγων τῆς κοσμικῆς παιδείας. On verra que le manichéisme fut protégé à Rome par Symmaque, en Palestine par Libanius, à Alexandrie par le *dux* Sébastien, le correspondant de Libanius.

(1) Aug. *De utilit. credendi*, I, 2.

(2) « Se autem nullum premere ad fidem nisi prius discussa et enodata veritate ».

(3) *De utilitate credendi*, I, 2.

de vous envoyer cette lettre,... afin que vous ne souteniez plus cette doctrine *sans discernement*, celle qu'enseignent les *maîtres des simples et des ignorants*. Ils disent que le bien et le mal procèdent de la même cause. N'admettant qu'un principe, ils ne savent pas distinguer la lumière des ténèbres, le bien du mal, l'homme intérieur de l'homme extérieur; mais ils ne font que brouiller et confondre toutes choses..... Pour moi, je ne jette de lacet à personne, comme le font beaucoup *d'insensés*. Vous savez qui je veux dire, mon très cher enfant. »

Cet esprit rationaliste apparaît surtout dans le *dualisme* manichéen.

De tous les problèmes dont on demandait alors la solution à la religion, le plus passionnant était celui de l'origine du mal. Le IIIe siècle avec ses invasions, ses fléaux naturels, ses déchirements intérieurs, est une des périodes les plus affreuses de l'histoire; ces calamités allaient reprendre leurs cours après Constantin et ne devaient cesser qu'avec la ruine de l'empire. Jamais peut-être on n'avait cherché plus anxieusement une explication aux misères de cette terre; les gnostiques avaient prétendu la fournir. Le problème de l'origine du mal, fut, suivant les Pères(1), le germe d'où sortirent leurs systèmes, les doctrines de l'Église sur ce point ne satisfaisant pas tous les esprits.

Mais les enseignements des gnostiques à leur tour n'étaient pas sans offrir des difficultés : la création d'un monde mauvais était expliquée comme l'œuvre condamnable(2) d'un éon inférieur opérant sur une matière mauvaise. Les éons rendaient possible la transition du supérieur à l'inférieur (3); mais on a peine à comprendre cette dégénérescence d'un esprit émané

(1) Clem. Alex., *Strom.*, VI, 12; Tertull, *De praescript.*, 7; Eusèbe, *H. eccl.*, III, 27; Epiph., *Haer.*, XXIV, 6.

(2) Harnack, *Précis de l'hist. du dogme*, 21. « C'était une entreprise condamnée par la divinité ou simplement tolérée par elle » etc.

(3) Harnack, *l. c.*

de la substance divine. Dans le manichéisme, qui personnifie l'élément mauvais et le dresse devant Dieu comme une puissance égale, l'existence du monde et de l'humanité est due en dernière analyse à l'entreprise des Ténèbres elles-mêmes (1) : il tirait la dernière conséquence des systèmes antérieurs en donnant la formule d'un dualisme radical et conséquent (2) Beaucoup de gnostiques ne durent trouver qu'en lui la solution entière de leurs difficultés.

Ces tendances radicales et rationalistes reparaissent dans son déterminisme tout matérialiste (3) et surtout dans sa critique de l'Ancien Testament. L'orgueil hellénique, si altier à cette époque (4), et la fierté romaine se refusaient à reconnaître dans les Juifs le peuple privilégié de l'antiquité. Un manichéen de Rome, Sécundinus (5), disait à St-Augustin : « Si du moins, en quittant le manichéisme, vous étiez entré dans l'Académie, ou si vous aviez raconté les guerres des Romains qui ont soumis le monde entier, frappé alors des grandes et nobles actions que vous auriez eues sous les yeux, vous n'auriez pas été vous fourvoyer dans cette secte judaïque aux mœurs barbares. » Les gnostiques et Marcion avaient été à cet égard des précurseurs du manichéisme, mais ici encore ils

(1) *Acta*, c. 11 : *Ὁ μέντοι κόσμος, οὐδ' αὐτός ἐστι τοῦ Θεοῦ ἀλλ' ἢ ἀπὸ μέρους τῆς ὕλης ἐπλάσθη καὶ διὰ τοῦτο πάντα ἀφανίζεται*, et *Acta*, c. 12 : *Τὸν δὲ θεὸν μὴ ἔχειν μέρος μετ' αὐτοῦ τοῦ κόσμου, μηδὲ χαίρειν ἐπ' αὐτῷ, διὰ τὸ ἐξ ἀρχῆς σεσυλῆσθαι αὐτὸν ὑπὸ τῶν ἀρχόντων καὶ γενέσθαι αὐτῷ θλίψιν*, et *Acta*, c. 16 : « Malam vero (naturam) esse tam mundum hunc quam omnia quae in eo sunt, quae quasi ergastula in parte maligni posita sunt ».

(2) Nöldeke (*Tabari*, 48, en note), et Kessler (*Realenc.*, 198), appellent le manichéisme « le plus conséquent des systèmes gnostiques ».

(3) L'histoire des premiers hommes, telle qu'elle est racontée dans le Fihrist (p. 394), montre clairement que c'est la quantité plus ou moins grande de lumière et de ténèbres entrant dans la composition de chacun qui le rend vertueux ou mauvais.

(4) Boissier, *La fin du paganisme*, II, 109 et ss.

(5) *Lettre de* Sécundinus, 896. Faustè (*C. Faust.*, I, 2) traite les catholiques de judaïsants.

sont dépassés par celui-ci. Les gnostiques avaient fait du Dieu de l'Ancien Testament un dieu inférieur, d'ordinaire le même qui avait créé le monde; Marcion un être juste mais étroit et vindicatif. Le manichéisme en fait tout simplement un démon : « Celui qui a parlé par Moïse et les Juifs, dit Mani dans les *Acta* (1), est l'archonte des Ténèbres. » Les termes dont il usait en parlant des Juifs, paraissent avoir été des plus outrageux (2). En vrai pessimiste, Mani avait la haine des Juifs, qu'il avait appris à connaître en Babylonie, et ce sentiment, alors très répandu (3), trouvait à se satisfaire dans sa religion.

Je ne puis m'empêcher de rapprocher ici Mani d'un pessimiste moderne. On a remarqué que l'antipathie de Schopenhauer pour les Juifs est « la conséquence de son principe *bouddhiste* du renoncement..... (4) Israël en effet semble plus décidé qu'aucune autre race à ne pas renoncer à l'existence et est donc à ses yeux le plus immoral des peuples ». Mani lui aussi est un grand pessimiste, et a subi, comme Schopenhauer, l'influence du bouddhisme.

Par ses prétentions rationalistes, le manichéisme s'adressait aux esprits cultivés; il fit tout ce qu'il put pour les satisfaire. La seule activité permise aux élus était la prédication, partant aussi l'étude de la doctrine, car à cette époque où la religion est surtout une connaissance (γνῶσις), le missionnaire doit être en même temps quelque peu théologien; on comprend donc que le Manichéisme put produire un mouvement intellectuel considérable. Sa littérature était des plus abon-

---

(1) *Acta*, 12.

(2) *Fihrist*, trad. Flügel, p. 100 et *Acta*, c. 11 : *Περὶ δὲ τῶν παρ' ὑμῖν προφητῶν οὕτως λέγει · πνεῦμα εἶναι ἀσεβείας κτλ.*

(3) Les adversaires des catholiques affectaient de les assimiler aux Juifs : c'est ce que faisaient aussi les sectes qui refusaient de recevoir l'Ancien Testament et, les manichéens eux-mêmes : cf. la *Lettre de* Sécundinus, p. 896; Aug., *C. Faust.*, I, 2; *Acta*, c. 12; *Fihrist*, trad. Flügel, p. 100.

(4) Weber, *Histoire de la philosophie*, p. 540.

dantes (1) et ne manquait pas de valeur (2). Il trouva beaucoup d'adeptes parmi les rhéteurs et les grammairiens; formés aux contreverses, ils engagaient fréquemment des disputes (3) et leur habilité y était devenue proverbiale (4). Enfin la secte organisa puissamment son enseignement et St-Augustin reconnait à ses docteurs le don d'éveiller les esprits (5). L'église manichéenne, en Afrique, devint un foyer de culture intense. C'était bien l'atmosphère qu'il fallait à ces esprits brillants qui se plaisaient aux discussions dogmatiques et se targuaient d'avoir trouvé une religion intellectuelle. Les arguments de leurs docteurs revenaient dans leurs conversations, et ainsi commençait une nouvelle propagande aussi efficace que la première : « Ce qui contribua surtout à me jeter dans ces erreurs, dit St-Augustin (6),... ce fut la triste victoire que je remportais presque toujours dans mes disputes avec des chrétiens ignorants, mais qui défendaient

---

(1) Aug., *C. Faust.*, XIII, 6 : Tam multi, tam grandes et tam pretiosi codices....» Prosper, *Chron.* col. 600 : « Incensis eorum codicibus quorum magnae moles fuerant interceptae ».

(2) Augustin (*Conf.* V, 6) dit de Fauste (dont il a tant vanté l'éloquence) : « Legerat aliquas Tullianas orationes et paucissimos Senecae libros.... et *suae sectae si qua volumina latine atque composite conscripta erant* ». Telle était la formation littéraire de Fauste.

(3) Mani dans les *Acta* nous est présenté deux fois dans une dispute il est dit (c. 44) « Vir valde vehemens tam sermone quam opere » : Scythianus dispute avec les docteurs juifs (c. 62). Térébinthe avec Parcus et Labdacus (c. 63); considérez aussi (Philostorge, *Hist. eccl.*, III, 35) le grand renom d'éloquence dont jouissait Aphthonius, vaincu par Aétius « contre toute attente » ; Fauste (*C. Faust.*, XXIII, 1) fait allusion à ses succès oratoires. St-Augustin (*Retract.* II, 8) vante l'habilité du manichéen Félix.

(4) Cf. note précédente (fin).

(5) Aug., *De util. cred.*, XVIII, 36 : « Quaerunt unde malum... in qua quaestione saepe auditores *erigunt ad quaerendum*, sed ea docent excitatos ut vel dormire semper satius sit quam illo modo evigilare. *De lethargicis enim freneticos faciunt.* » La léthargie de l'esprit serait préférable à cet éveil de l'intelligence.

(6) Aug., *De duab. animabus*, c. 9.

leur foi de leur mieux... Comme c'est après avoir entendu les docteurs de la secte que j'abordais ces disputes... j'en rapportais volontiers à eux seuls tout le succès... » « Ces erreurs, je les ai cherchées avec curiosité, persuadées à ceux auxquels je l'ai pu, défendues contre les autres avec acharnement et chaleur » (1). On peut se figurer tout ce que valut de recrues à la secte orientale cette propagande d'homme à homme. L'ouvrage conservé de Fauste est un manuel fournissant au manichéen qui discute avec un chrétien les arguments les plus décisifs pour réduire son adversaire (2).

Si le manichéisme par certaines doctrines semblait justifier ses prétentions rationalistes, il leur donnait cependant d'un autre côté un démenti formel. Le prophète, en effet, voulant revêtir ses idées d'une forme symbolique avait développé une vaste mythologie, inspirée de celle de Babylone et que Baur appelait « un vivant et magnifique poème de la nature » (3). Malheureusement des esprits formés à la culture grecque étaient mal faits pour goûter ce poème exotique.

Nous le disions, le manichéisme, par une merveilleuse coïncidence, se trouvait admirablement approprié aux besoins du monde gréco-romain, mais par son côté mythique il se ressent de son origine étrangère. Ce n'est pas, assurément, que l'époque où il se répandit, manquât de crédulité. « La raison affaiblie acceptait les superstitions les plus grossières, la théurgie la plus extravagante » (4). Les lourdes calamités du IIIe siècle avaient développé un besoin général de croire. Mais la mythologie manichéenne demandait à la raison une abdication trop complète quand elle prétendait tenir lieu de science naturelle et fournir une explication fantastique des

(1) Aug., *C. epist. Fund.*, c. 3 : « Illa figmenta... et quaesivi curiose... et instanter quibus potui persuasi et adversus alios pertinaciter animoseque defendi ».

(2) Aug., *Contra Faust*, I, 2.

(3) Kessler, *Realenc.*, 205. Cf. Cumont, *Recherches sur le manichéisme*, p. 51 ss.

(4) Cumont, *Relig. or.*, p. 33.

phénomènes de la nature [1], des éclipses, des phases de la lune, la succession du jour et de la nuit, des équinoxes, de la pluie, de la neige, de l'orage etc. Voici un échantillon de ces imaginations : Le monde est soutenu par un éon gigantesque, l'Omophore. Quand celui-ci est fatigué, il vacille ou change son fardeau d'épaule : c'est la cause des tremblements de terre [2].

Le christianisme n'eut jamais ces prétentions ridicules : « La science naturelle, dira l'apologiste chrétien, n'est pas l'objet de la Bible; ce n'est qu'accidentellement qu'elle entre en contact avec elle. » St-Augustin [3] proclame ce principe avec beaucoup de force : « On ne lit pas dans l'Évangile, dit-il [4], que le Seigneur ait dit : Je vous enverrai le Paraclet qui vous enseignera le cours du soleil et de la lune; il voulait faire des chrétiens et non des astrologues. »

Il n'en était pas ainsi du manichéisme. « Qui demandait à ce Mani, s'écrie St-Augustin [5], de traiter ces sujets qui n'ont rien de commun avec la science de la piété... » « Leurs livres sont pleins de fables sans fin sur le ciel [6], les astres, le soleil et la lune. » C'est que Mani prétendait apprendre « le commencement, le milieu et la fin » (p. 3) et que dans son naturalisme panthéiste la connaissance de la nature est en même temps celle de Dieu et de cette autre puissance, égale à Dieu, qui, avec lui, constitue l'univers.

Le manichéisme voulait donc être une théorie de la nature et dès lors devait s'effondrer en se heurtant à la science grecque, qu'il contredisait à chaque pas. Il y avait là un « conflit entre la foi et la science » que St-Augustin dépeint admirablement dans ses Confessions :

---

(1) Aug., *Conf.*, V, 5 et 3 (fin); *Contra Felic.*, I, 9.

(2) *Acta*, c. 8 : *Καὶ ὁσάκις ἂν σεισμὸς γένηται ἢ τρέμει κάμνων ἢ ἀντιφέρει εἰς τὸν ἕτερον ὦμον.*

(3) Aug., *Contra Felic.*, I, 12 et *Confess.*, V, 5.

(4) Aug., *Contra Felic.*, I, 10.

(5) Aug., *Confess.*, V. 5.

(6) Aug., *Confess.*, V, 7.

« Les savants du siècle, dit-il [1], m'avaient appris beaucoup de vérités sur la nature. Je saisissais la raison de ses phénomènes par le calcul et l'ordre du temps et l'observation directe des astres. Je comparais ces résultats avec les interminables extravagances que Mani a écrites sur ces matières; ici, plus rien de rationel dans l'explication des solstices, des équinoxes, des éclipses, rien qui fut d'accord avec la science du siècle. J'étais pourtant obligé de croire à ces divagations en parfait désaccord avec les explications raisonnées, fondées sur les calculs et sur l'observation de mes yeux ».

Dans certaines parties peu hellénisées de Syrie et d'Asie Mineure, des doctrines purent se développer qui faisaient aux rêveries fantastiques presqu'autant de part que le manichéisme, telles l'ophitisme, ou le bardesanisme; aussi restèrent-elles confinées dans les milieux où elles étaient nées; quant aux grandes formes du gnosticisme, celles qui se propagèrent dans les deux parties de l'empire et auxquelles seules, par conséquent, il faut comparer ici le manichéisme, helléniques d'esprit [2], elles usèrent de quelque discrétion en empruntant aux cosmologies orientales. A en juger par la polémique orthodoxe, on n'y trouvait pas cette profusion de mythes que nous voyons dans la religion de Mani. Leurs adversaires n'invoquent pas constamment contre elles la science profane, comme le font contre le manichéisme St-Augustin et St-Éphrem [3]; les Pères, en effet, n'en appellaient pas volontiers à la « science du siècle », qui avait atteint son apogée au temps du paganisme et qui était encore comme monopolisée par les païens [4]. Elle n'était d'ailleurs pas toujours

(1) Aug., *Confess.*, V, 3.

(2) Cf. *supra*, p. 1, note 3.

(3) Éphrem, p. 275 : « Nun lehren weise Aerzte, etc. ». Dans tout ce traité St-Éphrem invoque constamment les lois élémentaires de la science.

(4) St-Augustin (*Conf.*, V, 3), parle de ceux qui s'occupent des sciences naturelles comme s'ils étaient tous païens Un siècle plus tard, la plupart des professeurs des écoles de Béryte et d'Alexandrie étaient encore païens. Cf. la *Vie de Sévère d'Antioche*, par Zacharie le Rhéteur, récemment publiée par Kugener, *Patrol. orientale*, tome II.

exempte d'astrologie. St-Augustin croit devoir s'excuser (1) d'invoquer contre Mani l'autorité de « ceux qui ont su pénétrer dans l'économie du monde quoiqu'ils n'en aient jamais trouvé le maître »(2). (Sag. XIII, 1). Son époque était assez crédule pour passer sur bien des extravagances; l'excès seul pouvait rebuter. Mais Mani n'énonçait rien d'une manière abstraite, naturellement l'idée revêtait chez lui la forme mythique (3). Se lançant dans la mythologie avec toute la témérité d'un asiatique, il donnait libre cours à sa fantaisie. Cette mythologie captiva sans doute les Orientaux et, dans l'empire, elle semble avoir obtenu quelques succès chez les Sémites de Mésopotamie (4); les esprits façonnés par la culture hellénique avaient d'autres exigences. C'était là pour le manichéisme un fait d'autant plus défavorable que, dans le monde gréco-latin, il fut surtout une religion d'intellectuels : comment les amener à croire à toutes ces fables? Sans doute ils prenaient vis à vis d'elles la même attitude que St-Augustin. St-Augustin se résigne à un compromis : ce qui l'attire vers le manichéisme, ce sont ses théories philosophiques (5); en leur faveur il passe condamnation sur les mythes (6). La concession était dure.. Rien ne montre mieux la force des idées manichéennes que l'exemple de ce grand esprit luttant neuf années contre l'évidence, restant manichéen en dépit des absurdités qui le tour-

(1) Aug., *Conf.*, V, 3 et 4.

(2) Aug., *Conf.*, V, 3.

(3) A ce point de vue, voyez surtout les exposés de la doctrine chez Théodore bar Khôni (*Inscriptions mandaïtes des coupes des Khouabir*, par H. Pognon, Paris, 1898), pp. 184-193; d'Éphrem, (pp. 269-293); du Fihrist (pp. 386-401) et le récit de Tyrbon : *Acta*, 7-12.

(4) Cf. *infra*, le paragraphe sur le manichéisme en Syrie.

(5) Aug., *Confess.*, III, 7 et surtout V, 10, où l'on voit qu'ayant déjà perdu la foi à la mythologie, il reste attaché aux doctrines manichéennes.

(6) Ces mythes ne cessèrent en effet de tourmenter son esprit, il dit (*Conf.*, V, 6) que pendant les neuf années qu'il fut manichéen, il attendit Fauste pour obtenir de lui la solution de ses difficultés sur les mythes cosmologiques.

mentent. Sans se lasser, il compare la cosmologie manichéenne aux résultats de la science [1]; il fatigue de ses questions les docteurs manichéens : aucun ne lui répond [2]; il espère néanmoins que le célèbre Fauste va lui montrer la supériorité des rêveries manichéennes sur les explications des savants [3]. Cet espoir déçu, il peut à peine se résoudre à rompre avec la secte [4]. Pour que le manichéisme put imposer sa mythologie à des hommes qui prétendaient raisonner leurs croyances, il fallait qu'il eût par ailleurs des attraits bien puissants; une pareille concession ne pouvait être obtenue sans de larges compensations.

Tel était donc le grossier dogmatisme des manichéens, un violent défi jeté à la raison humaine à laquelle leur apologétique prétendait faire exclusivement appel. L'expédient auquel on recourut pour en pallier l'absurdité fut d'en faire une de ces doctrines mystérieuses auxquelles on n'initiait que les élus. « Je suis certain, répondait Sécundinus [5] aux attaques de St-Augustin qui tournait les mythes en dérision, que jamais vous n'avez été élu et qu'ainsi vous n'avez pu connaître nos secrets inconnus et cachés. » Ailleurs en dépit de leurs prétentions rationalistes, ils en font un mystère suprarationnel [6].

---

(1) Aug., *Confess.*, V, 3-6.

(2) Aug., *Confess.*, V, 6.

(3) Aug., *Confess.*, V, 6 et V, 7, il perdit cet espoir dès ses premiers entretiens avec Fauste (V, 7).

(4) Aug., *Confess.*, V, 10.

(5) *Lettre de* Sécundinus, p. 895 : «(Visus mihi es, et) certe pro sic est et nunquam *fuisse manichaeum* nec eius te potuisse arcana incognita secreti cognoscere ». « Nunquam fuisse manichaeum » veut dire : vous n'avez jamais été *élu*. Sécundinus sait bien que St-Augustin a été de la secte, cf. p. 896 : « Utinam *a Manichaeo recedens* academiam petisses ». Mais les auditeurs ne faisaient pas partie, à proprement parler, de l'église manichéenne; ils n'en sont que les protecteurs.

(6) *Lettre de* Sécundinus, p. 899 : «Illud tamen notum facio tuae... bonitati quia sunt quaedam res quae exponi sic non possunt ut intelligantur; excedit enim divina ratio humana pectora. »

Ce fut une tactique chez les docteurs manichéens de dissimuler la mythologie autant que possible, témoin l'ouvrage de Fauste. Quand il expose le dualisme il se borne à critiquer la conception catholique du principe unique (1), évitant avec soin de développer les mythes dont Mani avait revêtu sa théorie (2). Lorsque St-Augustin lui soumit ses doutes sur la cosmologie, il refusa toute explication (3). Les Pères, au contraire trouvèrent là une ample matière pour leurs polémiques et relevèrent autant qu'ils le purent l'absurdité de ces « contes de vieilles femmes » (4), de ces fables de Philistion le comédien (5). St-Augustin, encore manichéen, remarquait que ses maîtres étaient plus habiles à refuter la doctrine de leurs adversaires qu'à défendre la leur (6).

On voit ici une fois de plus comme le manichéisme arriva bien à son temps. Dans les meilleurs siècles de l'empire sa vogue eut été passagère. Il fallait pour l'accueillir une époque de trouble et de confusion, où les esprits cédaient à l'attrait du merveilleux, où le sens scientifique se perdait (7), où des éléments de fantaisie s'introduisaient dans la spéculation

---

(1) Aug., *Contra Faust.*, XX, 3 : " Pagani bona et mala, taetra et splendida... corporalia et divina unum habere principium dogmatizant. „ etc.. (les catholiques sont assimilés ici aux païens; cf. XX, 4).

(2) St-Augustin, au contraire, a soin de les lui rappeler, XX, 6 et 8.

(3) Aug., *Confess.* V, 7.

(4) Marc. Diac., *V. Porphyrii*, p. 69 : *Τὸ μάθημα αὐτῶν... πεπλήρωται γραωδῶν μύθων.*

(5) *L. c.*, p. 70 : *Τὰ γὰρ Φιλιστίωνος τοῦ σκηνικοῦ καὶ Ἡσιόδου συμμίξαντες τοῖς τῶν χριστιανῶν...* et Épiphane, *Haer.* LXVI, 22 : *Τὰ δὲ ἄλλα εἰπεῖν τίς οὐκ ἐκγελάσειεν, ὡς τάχα τὰ τοῦ Φιλιστίωνος εἶναι ἀναγκαιότερα ἢ τὰ τῆς τούτου μυθολογίας.*

(6) Aug., *De utilit. cred.* c. I, 2 : " Ipsos quoque animadvertebam plus in refellendis aliis disertos et copiosos esse quam in suis probandis firmos et certos manere „.

(7) Nous avons l'exemple de Félix, très fier de la " science „ manichéenne. Cf. Aug., *C. Felicem*, I, 9 : " Docuit nos de fabrica mundi quare facta est et unde facta est et qui fecerunt; docuit nos quare dies et quare nox, docuit nos de cursu solis et lunae „.

philosophique. Il fut la religion d'esprits cultivés à l'imagination vive, portés vers les doctrines étrangères. De même que le néoplatonisme de la dernière heure il montre à quel degré de crédulité étaient tombées les intelligences les plus éclairées.

Si nous en croyons les Pères, ces mythes qui rebutaient les hommes, plaisaient énormément aux femmes. Le manichéisme en effet obtint auprès d'elles un succès considérable (1). Elles peuvent devenir élues (1) et, chose unique pour l'époque, on les voit s'astreindre à la vie errante imposée aux élus, se faire missionnaires (2), soutenir des disputes publiques. Il ne manquait pas à cette époque d'intellectuelles; il y en avait plusieurs on le sait, dans le cercle de Plotin (3). Agapius, auteur manichéen célèbre, dédie son ouvrage à une certaine Ourania, l'appelant " sa compagne en philosophie „ (4). C'est peut être par une manichéenne que le paulicianisme a commencé (5). Nous verrons ailleurs la part que les femmes eurent dans la propagande. " C'est le procédé de tous les hérétiques, dit l'Ambrosiaster (6), de se glisser dans les maisons et d'y charmer les femmes par des paroles habiles et rusées afin qu'elles séduisent leurs maris; ils suivent en cela l'exemple de leur père le diable, qui par Ève trompa Adam; toutefois cela est vrai surtout des manichéens „ St-Léon (7) dit à peu près la même chose. " Vous surtout, femmes, gardez vous de tout rapport et de tout discours avec les manichéens; craignez de tomber dans les pièges du démon, tandis que vos oreilles se laissent charmer par

---

(1) Formule d'abjuration, col. 1468 : *Ἀναθεματίζω.... ἐκλεκτοὺς καὶ ἐκλεκτάς* et St Léon, *Sermon*, XVI, 4 : " Residentibus itaque mecum episcopis... electos et *electas* eorum jussimus praesentari. „ St Augustin (*Haer.*, 46) parle aussi d'une " nonne „ manichéenne (*sanctimonialis*).

(2) Cf. *infra*, p. 36.

(3) Porphyre, *Vie de Plot.*, c. 9.

(4) Photius, *cod.*, 179 : *Συμφιλόσοφον ἀποσεμνύνων αὐτήν.*

(5) Photius, *Contra Manichaeos*, I, 2.

(6) *Comment. in ep. ad Timoth.* II, cap. III, v. 6-7.

(7) *Sermon.* XVI, 5.

des contes fabuleux. Il sait bien, le démon, que par la bouche de la femme il a séduit Adam.... Maintenant encore il tend ses pièges à votre sexe, avec plus d'astuce et de succès, afin de dépouiller en même temps de la foi et de la pudeur celles qu'il pourra séduire par ses ministres d'erreur. „ Comme St-Léon attribue le succès du manichéisme auprès des femmes aux " contes fabuleux qui charment leurs oreilles „, l'Ambrosiaster (1), un ennemi déclaré leur sexe, y voit la conséquence de leur curiosité aveugle. " Les manichéens trouvent des femmes qui, par frivolité, veulent entendre quelque chose de neuf et leurs discours ayant eu le don de plaire, ils leur persuadent des actions honteuses et défendues; car elles sont avides d'apprendre quoique n'ayant pas le jugement voulu pour éprouver la solidité d'une doctrine „ (2).

Peut-être se sentaient-elles aussi attirées par l'élément mystique du manichéisme. Pour celui-ci, l'homme est composé en partie de la substance de Dieu et, dans les élus, la substance lumineuse est prépondérante sur les ténèbres : " Ils apparaissaient déjà, dit Kessler (3) comme des êtres lumineux dégagés de la matière „ et le manichéisme personnifiait leur communauté dans un éon (4). Son mysticisme pouvait satisfaire les sentiments religieux les plus exaltés, et Fauste trouve, pour exprimer à son union avec Dieu, des accents d'une réelle poésie (5).

Les élus édifiaient par leur vie austère : " Les manichéens, dit St-Augustin (6), ont deux puissants moyens de se faire

---

(1) *Comm. in ep. ad Tim.* II, c. III, v. 6-7.

(2) « Cupidae enim sunt discendi cum judicium non habeant probandi, hoc est semper discere et veritatis scientiam non habere ». Ce qui revient à dire : « Elles accepteront toutes les doctrines qu'on voudra, manquant de sens critique pour en voir les absurdités ».

(3) *Realenc.*, 212.

(4) *Realenc.*, 212, c'est l'éon Siddikut (cf. aussi *Fihrist*, Flügel, p. 93).

(5) Cf. Aug., *C. Faust.*, XX, 3, XV, 1, etc.

(6) Aug., *De moribus*, 1, 1, 2. Sur leur austérité, voyez aussi l'homélie d'Afraate sur le jeûne, Kessler, p. 303.

passer pour sages aux yeux des simples. D'abord ils critiquent l'Écriture, ensuite ils affectent les dehors d'une vie chaste et d'une prodigieuse continence. „ L'ascétisme en imposait alors et apparaissait à ce siècle pessimiste comme l'idéal de la vertu. L'ascétisme manichéen, le plus sévère de tous, semblait réaliser la vertu la plus haute. Par suite de leurs privations, la pâleur et la maigreur des élus étaient extrêmes (1); les persécutions qu'ils enduraient ajoutaient à leur prestige (2). Ils se vantaient avec orgueil de dépasser la morale catholique. “ Vous me demandez, dit Fauste aux catholiques (3), si je reçois l'Évangile, quand vous en voyez en moi la preuve; je veux dire l'observation de ses préceptes. N'est-ce pas à moi de vous demander si vous l'admettez, vous en qui je ne vois aucune marque d'un homme qui le reçoit. J'ai quitté mon père et ma mère, mon épouse, mes enfants, tout ce que l'Évangile ordonne d'abandonner, et vous me demandez si je reçois l'Évangile? „

Les Pères répondaient que cette austérité n'était que simulée et reprochaient aux élus de mener en secret une vie criminelle et dissolue : “Ils interdisent le mariage, dit l'Ambrosiaster (4), mais ils ont une loi qui encourage leurs dérèglements; ils exaltent la bienfaisance, mais ils sont injustes les uns envers les autres; ils disent qu'il faut mépriser le monde, mais ils sont tout soin pour leur toilette. Ils se vantent avec jactance d'insister sur les jeûnes alors qu'on les voit gâvés; seulement ils ont des artifices pour se pâlir „.

---

(1) Marc Diaconus, *V. Porphyrii*, 71 : Ὠχροὶ δὲ οἱ πάντες. Aug., *De util. cred.*, XVIII, 36 : “ Homines exsangues corporibus sed crassi mentibus. „

(2) Fauste (*C. Faust.*, V, 1) se vante d'avoir essuyé la persécution; de même Photin (dispute avec Paul le Perse), col. 536 : Ὑπὲρ ἀληθείας δὲ πάσχουσιν οἱ τῶν Μανιχαίων διδάσκαλοι.

(3) Aug., *C. Faust.*, V, 1.

(4) *Comm. in Ep. ad Timoth.* II, cap. III, v. 6, 7. Cyrille (*Catech.*, VI, 31) leur reproche aussi d'avoir recours à des moyens artificiels pour se pâlir.

St-Augustin reproche aux élus d'être infidèles à leurs règles (1), d'avoir été vus au théâtre (2). Il rapporte que les ayant surpris un jour en faute, il demanda en vain leur punition (3); il ajoute que les meilleurs se jalousaient mutuellement (4).

Mais les Pères portaient contre eux une accusation plus grave : celle de se livrer en secret à des impudicités religieuses.

L'ascétisme si convaincu qui s'affirme dans tout le manichéisme doit nous inspirer quelque défiance à l'égard de ces dires. Les élus, on l'a vu, avaient un culte ésotérique dont les auditeurs eux-mêmes ne pouvaient pénétrer le mystère, et, quand les haines religieuses atteignent un certain degré d'âpreté, une accusation de ce genre est vite lancée contre des pratiques qu'on ne peut connaître.

Cette accusation était des plus communes. Elle fut dirigée contre les toutes sectes qui avaient un culte secret, contre le christianisme lui-même quand la " disciplina arcani „ y était en vigueur.

Voici le fait dont on les accusait (5) rapporté avec quelques divergences par Cyrille de Jérusalem (*Catech.*, VI, 33) : *Οὐ τολμῶ εἰπεῖν... τίνι ἐμβάπτοντες τὴν ἰσχάδα διδόασι τοῖς ἀθλίοις. Ἄνδρες γὰρ τὰ ἐν τοῖς ἐνυπνιασμοῖς ἐνθυμεῖσθωσαν καὶ γυναῖκες τὰ ἐν ἀφέδροις* et par St-Augustin (*Haer.* 46, col. 38) : " Illud turpissimum scelus ubi ad excipiendum concumbentium semen farina substernitur „.

Ces débauches auraient été avouées publiquement à Carthage par des manichéens, interrogés par le tribun Ursus (6) et en Paphlagonie et en Gaule, devant les tribu-

(1) Aug., *De moribus*, II. 20.
(2) Aug., *De moribus*, II, 19, 72.
(3) Aug., *De moribus*, II, 19, 68.
(4) Aug., *De moribus*, II. 19, 71.
(5) Cette accusation est tout autre en Perse que dans l'empire romain. Cf. Beruni, p. 319.
(6) Aug., *Haer.*, 46, col. 36.

naux (1); St-Léon en aurait arraché la déposition à l'évêque manichéen de Rome (2). Gardons-nous cependant d'exagérer la portée de ces témoignages. On sait l'importance de la torture dans ces sortes d'interrogatoires (3); c'est ainsi qu'au moment même où le manichéisme pénétrait dans l'empire Maximin Daza affichait dans toutes les villes les aveux, sur les prétendues infamies du culte chrétien, que le commandant de Damas avait obtenus par la question de quelques femmes chrétiennes (4). La torture ne suffirait pas cependant à expliquer la multiplicité de ces aveux et sans attribuer ces abominations à la religion manichéenne, nous pouvons croire qu'en certains cas ces reproches ont été fondés.

Une de ces dépositions nous fournit une explication des plus plausibles. Le manichéen Viator, arrêté et interrogé à Carthage, déclara que ces dérèglements étaient le fait d'une secte de dissidents, appelés proprement les catharistes (5), St-Augustin dit d'ailleurs (6) : " A cette accusation, les manichéens ont l'habitude de répondre que je ne sais qui d'entre les élus s'est séparé d'eux par haine, a fait un schisme et a fondé cette exécrable hérésie „. Il semble donc que quelques fanatiques, portés par le manichéisme à ce degré d'exaltation qui ôte tout frein moral, accomplirent le rite dont on les accusait. On connaît le cas des antinomistes et des nicolaïtes dont la maxime était " qu'il faut abuser de la chair pour tuer la volupté „. C'est une idée fréquente chez les

---

(1) Aug., *De nat. boni*, c. 47.

(2) Cf. *infra*, le paragraphe sur le manichéisme à Rome.

(3) Il n'est pas fait mention de la torture dans les interrogatoires en question; mais la torture est alors le moyen normal d'obtenir des aveux : il semble bien, par exemple, que les aveux de Priscillien lui furent arrachés par la torture, car Sulpice Sévère remarque que ses compagnons, Tertullus, Potamius et Joannes obtinrent un sort plus doux parce qu'ils avaient fait leurs aveux « ante quaestionem »; cf. Sulp. Sev., *Chron.*, II, 31.

(4) Eusèbe, *Hist. eccl.*, IX, 5.

(5) Aug., *Haer.*, 46, col. 36.

(6) Aug., *De natura boni*, c. 47.

gnostiques dégénérés que, la propagation de l'espèce étant l'œuvre du démon, il faut prodiguer les forces de la génération. M. Bousset [1] voit dans ces impudicités religieuses une survivance des prostitutions que la Grande Mère d'Asie Mineure admettait dans ses mystères. Le gnosticisme et les cultes orientaux tombèrent fréquemment de l'ascétisme le plus sévère dans les excès les plus grossiers.

St-Augustin a trop de probité pour imputer ces monstruosités à la secte entière [2]; il tire une présomption [3] de certains mythes scabreux que Mani semble avoir emprunté au paganisme composite, mélange de doctrines mazdéennes et de traditions indigènes, qui était pratiqué de son temps en Babylonie [4]. Mais c'est justement la caractéristique du manichéisme, si on le compare au naturalisme des Sémites, qu'en leur prenant leur grossière mythologie, il remplaça leur culte sensuel par un culte spirituel et une morale austère [5]. Il rompit pareillement avec leurs cérémonies magiques; parmi les dix commandements du manichéisme, il y en a un contre la magie [6]. On ne se fit pourtant pas faute de lui en reprocher la pratique [7].

Il a d'ailleurs tenté une glorification de l'ascétisme dont la sincérité ne saurait être mise en doute. L'impartial Al-Birouni en faisait déjà la remarque. " Je dois avouer, dit-il [8] que dans les écrits de Mani que j'ai lus, je n'ai trouvé aucune allusion à ces dérèglements; toute sa vie, au contraire, semble prêcher l'opposé. „ Des hommes d'une conviction aussi

---

(1) Bousset, *Hauptprobleme der Gnosis*, p. 74.

(2) Aug., *De nat. boni*, c. 47 et *De moribus*, II, 18.

(3) *De nat. boni*, c. 47 et *Haer.* 46, col. 36 : « Et certe illi libri Manichaei sunt omnibus sine dubitatione communes in quibus illa portenta... conscripta sunt ».

(4) St-Augustin cite un de ces mythes, *De nat. boni*, c. 44, cf. F. Cumont, *Recherches sur le manichéisme*, I, p. 54 et ss.

(5) Harnack, *Dogmengeschichte*, I, p. 796.

(6) Flügel, *Fihrist*, p. 96.

(7) Cf. Voyez aussi Théodoret, *Haeretic. fab.*, I, 26.

(8) Beruni, p. 319.

profonde que Fauste ou Sécundinus [1] n'ont pu être des hypocrites. Les auditeurs, les connaissant de près, ne se laissaient pas ébranler par ces imputations. Tant qu'il fut de la secte, St-Augustin ne paraît avoir eu aucun soupçon ; dans ses Confessions, où il explique si bien les motifs qui l'éloignèrent du manichéisme, il n'est pas question des abominations des élus. Dans les premiers temps de sa conversion, il écrivait à Honorat [2]. « Lorsque j'étais auditeur chez eux, je ne cessais de désirer et d'espérer tous les plaisirs nuisibles et pernicieux. Je n'en attribue pas la faute à leurs leçons, je conviens même qu'ils ont grand soin de mettre en garde contre ces choses. »

Les auditeurs étaient comme fascinés par l'austère vertu de ces ascètes, maigris par le jeûne, filtres vivants de la lumière. La déférence qu'ils leur témoignaient était extrême. Quand ils leur apportaient la nourriture, ils s'agenouillaient devant eux, les suppliant de leur accorder l'imposition des mains [3]. Les élus leur promettaient alors le secours de leurs prières [4]. Cette hauteur n'avait d'ailleurs rien de pharisaïque, les élus ne montrent leur morgue que vis à vis des catholiques. Ils ont une mansuétude affectée [5] : « Une chose surtout, dit St-Augustin [6], qui séduit aisément l'inexpérience de la jeunesse me jeta dans ce cercle inextricable d'erreurs : ce fut leur amabilité familière qui s'insinuant en moi sous je ne sais quel extérieur de bonté, m'enlaça dans ses replis ainsi qu'une chaîne qui s'enroule autour du cou. » Les Pères ne peuvent assez mettre les fidèles en garde contre leur douceur prévenante ; « extérieurement ce sont des agneaux, dit la vie de Porphyre [7], mais, dans le fond, des loups ravisseurs et des bêtes jetant leur venin ».

(1) Sécundinus, manichéen de Rome, écrivit à St-Augustin, pour le ramener au manichéisme, une lettre qui respire une foi ardente.

(2) Aug., *De util. cred.*, I, 3.

(3) Aug., *Epist.*, 236, 2.

(4) *Acta*, 10.

(5) Fauste se vante de sa douceur (*C. Faust.*, V, 1). Photin dans sa dispute contre Paul le Perse est d'une douceur presque touchante.

(6) Aug., *De duab. animab.*, 11.

(7) P. 71 : *Ἔξωθεν πρόβατα, ἔσωθεν δὲ λύκοι ἁρπαγες καὶ θηρία ἰοβόλα.*

Le Manichéisme et l'Église.

Καὶ αὐτοὶ γὰρ δοκήσει λέγονται χριστιανοί (VIE DE PORPH. 69).

Le manichéisme dut soutenir les assauts de l'Église catholique, qui, dans la pleine vigueur de sa jeunesse triomphante, attirait à elle toutes les forces vives de l'empire. Pour comprendre ce conflit il importe de préciser sa situation vis-à-vis du christianisme : Mani, comme plus tard Mahomet, accordait au Christ une place dans la série des révélateurs de la vérité (Bouddha, Zoroastre, Jésus, Mani) [1]. Lui même se proclamait le sceau des prophètes [2], supérieur aux autres, même au Christ. Il prétendait « avoir rendu clair et lucide ce que le Messie n'avait fait entrevoir qu'obscurément [3]. Il était le fondateur de la religion absolue et n'attribuait à celle du Christ qu'une valeur relative [4].

Par là encore le manichéisme se révèle comme étant l'œuvre d'un Oriental peu au courant des exigences d'un milieu chrétien. Cette prétention en effet ne pouvait manquer d'y

[1] Cf. BERUNI, p. 317.

[2] BERUNI, p. 318.

[3] BERUNI, p. 321 : « Er sprach die Meinung aus dass er deutlich und offenbar gemacht, was der Messias nur dunkel angedeudet ».

[4] HARNACK, *Dogm.*, p. 795 : « Das Christenthum... galt ihm eine *relativ* wertvolle und richtige Religion ».

paraître outrecuidante et blasphématoire. Le christianisme ne se considérait pas comme une religion qui pût être dépassée, et les gnostiques eux-mêmes s'accordaient à reconnaître dans l'Évangile la révélation de la vérité absolue (1).

Si dans l'empire romain, le manichéisme voulait maintenir sa prétention d'être conforme à l'enseignement du Christ, il fallait qu'il se donnât, non comme une religion nouvelle et supérieure, mais seulement comme un christianisme réformé; le rôle revendiqué par Mani eût été un obstacle à la propagation de ses doctrines parmi les chrétiens. Mais la secte sut s'adapter à son nouveau milieu; une transformation s'opéra : Jésus devint le révélateur suprême; Mani l'humble disciple de Jésus (2). La notion de sa dignité devient flottante. On n'ose plus l'identifier complètement avec le Paraclet; on se contente de dire que le Paraclet est descendu en lui (3); d'autres fois qu'il est l'envoyé du Paraclet (4). C'est l'autorité du Christ qu'on invoque, non celle de Mani. La mission de celui-ci, telle qu'elle apparaît dans les polémiques de Fauste, se réduit à celle que revendiquaient les hérétiques

---

(1) Harnack, *Dogm.*, p. 241.

(2) *Acta*, c. 15 : « Ego, viri fratres, Christi quidem sum discipulus, apostolus vero Jesu ».

Je ne nie pas que Mani lui même se soit dit : « apôtre de Jésus Christ; il se donne ce titre dans l'épitre du Fondement (*C. ep. Fundamenti*, 5). Mais alors « apôtre » a le sens de Paraclet envoyé par le Christ (*ἀποστέλλειν*) et n'implique aucune subordination. Voyez Aug., *Haer.* 46, col. 38 : « Promissionem.... Iesu Christi in ... Manichaeo dicunt esse completam. Unde se *in suis litteris Iesu Christi apostolum dicit eo quod Jesus Christus se missurum esse promiserit atque in illo miserit Spiritum sanctum* » et aussi *C. ep. Fund.*, 6 : « Sic se ille voluit a Spiritu sancto quem Christus promittit videri esse susceptum, ut jam cum audimus Manichaeum... intelligamus *apostolum Jesu Christi, id est missum a Jesu Christo*, qui eum se missurum esse promisit ». Apôtre est donc synonyme de Paraclet.

(3) Aug., *C, ep. Fundam*, c. 6 : " Respondetis utique Manichaeo nominato, Spiritum sanctum nominari quia in ipso venire dignatus est ".

(4) Aug., *C. epist. Fundam.*, c. 6 : " Si autem missus a Christo Paracletus Manichaeum misit ".

en général : restaurer l'évangile faussé ou mal compris [1].

Un passage de St-Augustin nous montre d'une manière frappante les difficultés qui résultaient pour la secte de cette altération de la doctrine : « Quand j'étais votre disciple, dit-il [2], je vous ai souvent demandé pourquoi la fête de la Pâque du Seigneur passait le plus souvent inaperçue parmi vous, pourquoi elle n'était célébrée que par un petit nombre de fidèles et avec une extrême froideur, sans aucune vigile qui la précédât, sans aucun long jeûne imposé aux auditeurs, sans aucun appareil ; à votre fête du *Βῆμα* au contraire, en souvenir de la mort de Mani vous dressiez une chaire à cinq degrés, vous l'orniez de tissus précieux et, vous prosternant devant elle, vous lui rendiez les plus grands honneurs. » Le culte, moins sujet au changement, n'était plus en rapport avec la doctrine transformée.

La tradition conservait le souvenir de ce travail d'accommodation que le manichéisme subit dans l'empire. Suivant la légende des *Acta* [3], les apôtres envoyés par Mani s'étaient heurtés en pays chrétien à la plus vive opposition. Mani, alors, se procure des livres saints ; il en détache quelques passages, qui paraissent confirmer son dualisme, mais ne leur emprunte de nouveau que le nom du Christ (*solo Christi*

---

(1) Fauste n'invoque nulle part l'autorité de Mani ; c'est l'évangile (mutilé, il est vrai) qui est pour lui la grande autorité (on verra p. 31 que Mani ne faisait aucun cas des évangiles). — St-Augustin dit que même un païen ne pouvait être attiré au manichéisme que parce qu'il croyait y trouver le véritable christianisme; cf. *C. Faust.*, XIII, 17 : « Quomodo ergo capturus es, haeretice, istum hominem, nisi iam nomini Christi aliquo modo subditum inveneris ut quia ille jam Christo credendum esse non dubitat, tanquam melius praedicanti Christum Manichaeo deceptus adquiescat ? » Comment Fauste donnera-t-il à un païen la foi au Christ ? *C. Faust.*, XIII, 17 : « An proferret Manichaeum et ex illo commendaret Christum ? Nunquam hoc fecerunt, sed potius de Christo, cujus iam nomen ubique dulciter clarum est, Manichaeum semper commendare conati sunt, ut hoc melle scilicet venenati sui poculi labra perungerent ».

(2) Aug., *C. ep. Fundam.*, c. 8.

(3) *Acta*, c. 64.

nomine adiecto). Il semble donc qu'il y ait eu une tentative de propagande infructueuse lorsque la doctrine se présenta dans son état primitif; il fallut une adaptation chrétienne; le Christ notamment d'un prophète confondu avec les autres devait devenir le Christ des chrétiens.

Cet emprunt ne fut pas le seul que le manichéisme de l'empire fit au christianisme : nous le voyons adopter, par exemple, le dogme de la Trinité (1), mais tout cela n'en laissait pas moins subsister le fonds de sa théologie, qui n'avait rien de chrétien. Le manichéisme est du paganisme pur. « On pourrait, dit Harnack (2), avec plus de raison appeler le mahométisme une secte chrétienne, car Mahomet se rapproche beaucoup plus que Mani de la religion juive et chrétienne ». Si donc l'autorité du Christ avait remplacé celle de Mani dans le système, le christianisme ne s'y était pas snbstitué pour cela au manichéisme et il serait dérisoire d'appeler celui-ci une secte chrétienne parce qu'ainsi modifié, il reconnaît le Christ pour son chef, alors qu'il ne lui prend pas sa doctrine. En réalité, il n'empruntait à l'Évangile que deux noms, celui de Jésus et celui du Paraclet et se rattachait ainsi artificiellement à lui. Il offrait donc à ceux en qui survivait l'ancien esprit païen mais qu'attirait en même temps le charme irrésistible de la figure du Christ, — disposition alors fréquente (3) — la possibilité de rester païens dans un soi-disant christianisme (4).

L'artifice était habile, mais ce n'était qu'un artifice; un esprit pénétrant et sincère envers lui-même devait sentir tout ce qu'il y avait de faux dans ce compromis et avoir quelque

---

(1) *Lettre de* Sécundinus, c. 1. Cf. Beausobre, t. I, p. 517 ss.

(2) *Dogm.*, p. 794.

(3) Témoin ce prêtre de Cybèle qui voulait faire d'Attis un Dieu chrétien, et s'écriait, à la grande indignation de St Augustin : « et ipse Pileatus christianus est ». (Cumont, *Relig. or.*, p. 87), témoin encore l'entreprise d'Aristocritos; cf. *supra*, p. 3.

(4) Comme dit M. Cumont (*Mystères de Mithra*, p. 176), pour les mystes de Mithra : « réunir dans une même adoration Zoroastre et le Christ ».

peine à se persuader que c'était là le véritable christianisme; les manichéens furent toujours vis-à-vis de leurs adversaires catholiques dans une situation fausse. Obligés à des réticences, ils eurent des opinions qu'ils ne pouvaient afficher ouvertement en face des autres chrétiens (1) mais qu'ils n'avouaient qu'à leurs auditeurs dans le secret de leurs assemblées.

Les Pères d'ailleurs ne s'y trompèrent pas; avec leur clairvoyance ordinaire, ils signalèrent le danger et démasquèrent l'intrus. L'auteur des *Acta* (2) a bien marqué la place que le christianisme tenait dans la religion de Mani. Celui-ci élabore son système sans le connaître, et c'est seulement quand il voit les chrétiens le repousser que, sans rien changer à son œuvre déjà constituée, il y ajoute le nom de Jésus. Ces éléments d'emprunt sont là uniquement pour rendre possible la diffusion de la doctrine en Occident. Socrate (3) appelle le manichéisme un *ἑλληνίζων χριστιανισμός*. Suivant les manichéens, dit la vie de Porphyre (4), « le Christ ne s'est fait homme qu'en apparence, mais eux aussi ne sont chrétiens qu'en apparence ». L'empereur Justinien, qui se piquait de théologie, leur démontra « qu'ils adhéraient à une croyance païenne » (5). Cette idée est au fond de toutes les polémiques de leurs adversaires (6).

Les manichéens cependant n'admettaient pas qu'on leur

---

(1) Aug., *Conf.*, V, 11. Je ne parle pas ici de la doctrine réservée aux élus.

(2) *Acta*, c. 65.

(3) Socrate, *Hist. eccl.*, I, 22.

(4) *Vita Porphyrii*, p. 69.

(5) Jean d'Éphèse, p. 59.

(6) Cyrille, *Catech.* VI, 21 : *Οὐκ ἔστιν ἀντὶ χριστιανῶν ὁ Μάνης. μὴ γένοιτο· οὐδὲ κατὰ τὸν Σίμωνα ἐξεβλήθη τῆς Ἐκκλησίας κτλ.* Epiph. *Haer.*, LXVI, 87 : *Ἕλλην ὁ ἀνήρ. ἀγαπητοί, τυγχάνει καὶ ἡ αὐτοῦ αἵρεσις τὰ τῶν Ἑλλήνων ἐφηγεῖται.... μόνον Χριστοῦ σεμνύνεται ὄνομα λόγῳ* et Cedrenos, p. 456 : « *Τὰ τῶν Ἑλλήνων πονηρὰ καὶ μιαιὰ δόγματα κρατύνειν ἐσπούδακεν* ».

refusât le nom de chrétiens ; ils prétendaient même se le réserver à eux seuls ; ils appelaient les catholiques demi-chrétiens ou judaïsants (1). Cette absence chez eux de tout vrai christianisme, jointe à la prétention d'en être les uniques dépositaires, explique l'exaspération extraordinaire que nous constatons chez les Pères contre eux. « C'est à bon droit qu'on a écorché Mani, dit Éphrem (2), lui qui a dit des princes des Ténèbres qu'on les avait écorchés », et Jean Damascène (3) : « Comment, nous ne tuerons pas les manichéens, nous ne les ferons pas consumer par le feu, nous leur parlerons encore ? nous les recevrons dans notre communauté ? Celui qui le fera sera semblable à eux, il sera mis avec eux dans ce siècle et dans l'autre. » Il y avait d'ailleurs dans la position que les manichéens prenaient vis à vis des chrétiens quelque chose d'intolérable : Par leur dualisme et leur critique de l'Ancien Testament, ils développaient les deux tendances alors les plus dangereuses pour l'Église ; leur enseignement devenait ainsi la critique la plus implacable du catholicisme (4). En matière d'exégèse ils s'arrogeaient une liberté illimitée. Se trouvant contredits par une foule de passages de l'Évangile, ils déclaraient ces versets faussés ou interpolés, sans autre raison que leur non-conformité avec les idées de Mani,

---

(1) *C. Faust.*, I, 2 : « Judaicae superstitionis simul et semichristianorum detecta fallacia... » et Sécundinus (p. 896) pour dire à St-Augustin « Vous ne seriez pas allé au catholicisme » lui écrit : « non isses ad Judaeorum gentes barbaras moribus ».

(2) Éphrem, p. 283.

(3) *Dialogus c. Manichaeum*, c. 67.

(4) Le caractère essentiellement critique de leur enseignement est bien exprimé par cette phrase de St-Augustin, *Conf.*, III, 7 : « Quasi acutule movebar ut suffragarer stultis deceptoribus cum a me quaererent unde malum, et utrum forma corporea finiretur Deus et haberet capillos et ungues (humanité de J.-C.) et utrum iusti existimandi essent qui haberent uxores multas simul (patriarches) et occiderent homines (Moïse, etc.) et sacrificarent de animalibus ». Chaque point est une critique de la croyance catholique.

érigeant ainsi cette doctrine étrangère en critère de ce que le Christ avait vraiment révélé. A l'exemple de Marcion et de Bardesane, Mani produisait un évangile où il prétendait restaurer le véritable enseignement de Jésus. Combien il s'écartait davantage encore des évangiles véritables, c'est ce que montre un passage d'Albirouni (1). « Les sectateurs de Marcion ou de Bardesane ont chacun un évangile en partie identique aux évangiles véritables, mais qui, pour d'autres parties, les contredit. Quant aux manichéens, ils ont un évangile d'un genre tout spécial et qui d'un bout à l'autre est l'exacte contrepied de la croyance chrétienne... ils disent que c'est là l'évangile véritable, la croyance et l'enseignement du Messie ; qu'à part lui, tout le reste est sans valeur et que les chrétiens ne font que mentir au sujet du Christ. » Il faisaient dès lors de l'évangile ce qu'ils voulaient et ruinaient ainsi le christianisme par la base. Par leur prétentions rationalistes, ils renversaient le principe d'autorité. Ils reprenaient la méthode spécieuse des antithèses de Marcion; ils almagamaient, poussées à l'extrême, les principales théories hérétiques (2). Enfin le manichéisme avait au plus haut degré le caractère fanatique et exclusif des religions orientales. Mani disait parlant des chrétiens (3) : « Ils iront en enfer selon leurs mérites, car ils sont les auteurs de la perversion ». Vis à vis des catholiques le manichéen était plein d'une morgue hautaine (4). Condamnant le culte des images et des saints, ils les accusaient d'idolâtrie : " Les païens, dit Fauste (5) croient devoir honorer Dieu par des autels, des temples, des images,

(1) Beruni, p. 207. Les Orientaux, on le voit, remarquent combien le manichéisme est « moins chrétien » que les autres hérésies. Cf. aussi *Fihrist*, trad. Flügel, 160 p. : « Die Anhänger des Marcion bildeten eine Gemeinde die den Christen näher steht als die Manichäer

(2) Cf. *infra*, p. 32.

(3) F. K. W. Müller, *Handschriftenreste in Estrangelo-Schrift* (Abhandl. Akad. Berlin), 1904, p. 95.

(4) Aug., *C. Faust.*, I, 2 et V, 1 etc.

(5) Aug., *C. Faust.*, XX, 3.

de l'encens... Moi, je me regarde moi-même, si j'en suis digne, comme le temple raisonnable de Dieu, je considère le Christ, son fils, comme la vivante image de sa majesté vivante, moi qui ne reconnais d'autre autel que l'âme formée dans la science de la piété et dans les saines doctrines, d'autres honneurs divins et d'autres sacrifices que les prières pures et simples. »

Il ressort des développements qui précèdent que le manichéisme ne dut guère trouver accès dans les milieux catholiques, mais qu'il se recruta principalement parmi ces gnostiques qui mêlaient quelques éléments de christianisme aux idées grecques ou orientales, et parmi les derniers partisans du polythéisme. C'est ce qu'indiquent assez des textes comme celui-ci [1] : « Ils ont composé cette abominable doctrine de différentes hérésies et de divers systèmes païens voulant par ruse et tromperie attirer tout le monde ». Ils renouvelaient en effet les principaux dogmes des sectes de l'époque précédente, dont la vitalité commençait à décroître. « Mani, dit Eusèbe [2], ayant rassemblé et cousu ensemble les doctrines trompeuses et impies de mille hérésies depuis longtemps éteintes, les répandit dans l'empire comme un poison mortel . »

Nous avons les meilleurs raisons de croire qu'il trouva des adeptes parmi les païens, surtout dans les milieux lettrés, chez les rhéteurs et les sophistes. Libanius et Symmaque [3] le protègent en secret. « Avec les « Hellènes », dit Épiphane [4],

---

(1) Marcus Diac., *V. Porphyrii*, p. 69. Épiphane (*Haer.*, LXVI, 87) exprime la même idée.

(2) *Hist. eccl.*, VII, 31, aussi Cyrille. VI, 20 : *Τὸν πάσης αἱρέσεως βόρβορον ὑποδεξάμενον*, et St Léon, *Sermo* XVI, 4 : Quod denique in omnibus haeresibus sacrilegum atque blasphemum est, hoc in istos quasi in sentinam quamdam cum omnium sordium concretione confluxit ».

(3) Pour Libanius, cf. *Epist.*, 1344; pour Symmaque, le paragraphe sur le manichéisme à Rome.

(4) Aug., *Haer.*, LXVI, 87 : *Μετὰ Ἑλλήνων Ἕλλην ἐστίν. V. Porphyrii*, p. 70 : *Θεοὺς ... πολλοὺς λέγουσι ἵνα Ἕλλησιν ἀρέσωσιν.*

Mani se fait « hellène ». » Des manichéens venus à Gaza, ville encore adonnée à l'idolâtrie, cherchaient et gagnaient surtout les nouveaux convertis, ceux qui n'étaient pas encore bien affermis dans la foi chrétienne (1). Parmi les païens il faut mentionner avant tout les adorateurs de Mithra : nous aurons plus loin une preuve très plausible de la faveur que le manichéisme trouva dans le milieu où ce dieu perse était populaire.

La lutte entre l'Église et le manichéisme devait être sans merci. C'était le polythéisme vaincu, qui se dressait devant elle, dissimulé sous ses propres dehors. L'Église l'emporta et ce fut la première défaite du manichéisme (2).

(1) *V. Porphyrii*, p. 69 : (Julie) *Γνοῦσά τινας νεοφωτίστους εἶναι καὶ μήπω ἐστηριγμένους ἐν τῇ ἁγίᾳ πίστει ὑπεισέλθοῦσα, ὑπέφθειρεν αὐτοὺς διὰ τῆς γοητικῆς αὐτῆς διδασκαλίας.*

(2) Il subit la seconde au moyen âge dans l'hérésie des Cathares.

Le Manichéisme et le Pouvoir Impérial.

Τῶν Μανιχαίων αἵρέσις ὑπο πάντων ἐθνῶν διωκόμενη
(Petr. Siculus, *Hist. Man.* I, 9).

Le premier document que nous possédions sur le manichéisme est la constitution de Dioclétien ordonnant au proconsul d'Afrique de poursuivre les adhérents de la secte (1). Datée d'Alexandrie (31 mars), elle doit se placer sans doute en 296, année où Dioclétien y assiégeait l'usurpateur Achille (2). Elle atteste la prodigieuse rapidité avec laquelle s'accomplit la diffusion de la doctrine, et l'on comprend à peine comment, vingt-cinq ans après son apparition dans l'empire, le manichéisme était assez puissant dans une province aussi éloignée pour y provoquer la répression du pouvoir.

Pour expliquer cette expansion soudaine, il faut invoquer l'organisation exceptionnelle que Mani avait donnée à son église; peu de religions semblent possédées d'un désir aussi intense de conquérir le monde (3). Tout travail est interdit aux élus (4); entretenus par leurs auditeurs, ils doivent se consacrer tout entiers à l'apostolat. Il ne leur est pas permis de s'arrêter en route, « ils doivent sans cesse errer dans le monde pour

(1) *Cod. Gregor.*, XIV, 4 : « De maleficis et Manichaeis ».

(2) Mommsen, *Über die Zeitfolge der Verordnungen Diokletians*, p. 443 (Abhandl. der Ak zu Berlin, 1860) : « Dieselbe Verordnung dem Jahre 302 zuzuweisen, im welchen Diokletian wieder in Alexandreia war (Chr. pasch. p. 514 etc.), ist deshalb schon bedenklich weil aus der Gregorianischen Sammlung sonst keine nach 295 erlassene Verordnung angeführt wird.

(3) Cf. introduction.

(4) *Acta*, c. 10 : *ἀπείρητται ἀυτοῖς ἔργον ποιῆσαι.*

prêcher et montrer la voie du salut „ (1). Le manichéisme ne paraît jamais avoir eu un clergé à résidence fixe (2).

Mani semble avoir rêvé pour son œuvre une extension sans bornes. Empruntant les éléments de sa doctrine au mazdéisme, à la religion babylonienne, au bouddhisme et au christianisme, il prétendait offrir la véritable tradition des quatre grandes religions du monde (3). Un Père remarque qu'il a mélangé les religions les plus diverses afin d'attirer des hommes de toute croyance. N'est ce pas le même désir d'une expansion universelle que nous retrouvons dans ce précepte ordonnant aux élus d'errer sans cesse en prêchant la doctrine?

L'organisation donnée aux élus révèle des emprunts impor-

(1) Beruni, p. 319 : « Fortwährendes Herumwandern in der Welt zum Zwecke der Predigt und der Anleitung zum rechten Wandel. »

(2) On déduira déjà ce fait du passage cité note précédente; le clergé n'était en effet que « la fleur des élus » (Kessler, *Realenc.*, p. 315) : Aucun dignitaire de l'Eglise Manichéenne ne nous est désigné avec sa résidence. Fauste, évêque de la secte (*Conf.*, V, 3). est tantôt à Rome, tantôt à Carthage; il n'est dit nulle part évêque de Rome ou de Carthage, c'est « Fauste de Milève » (*C. Faust.*, I. 2). Il voyage sans cesse; un cheval lui facilite ses tournées (*C. Faust.*, XXI, 10). C'est bien un « Wanderlehrer » comme l'appelle Bruckner (*Faustus von Mileve*, Bâle, 1901, p. 3). Aphtonios ne nous est pas donné comme évêque d'Alexandrie, par exemple, mais avec la désignation vague, *τὶς τῆς Μανιχαίων λύσσης προεστώς* (Philostorge, *Hist. eccl.*, III., 15). On tirera aussi une présomption du passage suivant (Prosper, *Chron.*, col. 600) : « Confessionibus in Urbe captorum qui doctores eorum, qui episcopi, quive presbyteri, in quibus *provinciis* vel *civitatibus* degerent patefactum est »; Les manichéens ne peuvent donc pas déterminer toujours l'endroit précis ou résidaient les membres de leur clergé, ceux-ci se déplaçant sans cesse; ils ne le peuvent que pour ceux dont ils ont entendu parler récemment. — Les persécutions ne pouvaient que pousser davantage à une vie errante; voyez, à la fin de l'ouvrage, le cas du manichéen Pascentius.

(3) Le christianisme est celle des quatre religions à laquelle Mani a fait le moins d'emprunts : il prétendait néanmoins posséder seul le vrai christianisme, à l'exclusion de tous les autres; cf. *supra*, p. 31.

(4) *Vita Porphyrii*, p. 69 : *Ἐκ διαφόρων αἱρέσεων καὶ δογμάτων Ἑλληνικῶν συνέστησαν ταύτην αὐτῶν κακοδοξίαν βουλόμενοι πανοῦργως καὶ δολίως πάντας προσλαβέσθαι.*

tants au bouddhisme (1). Suivant la tradition orientale, Mani, poursuivi par Sapor, aurait fui dans l'Inde (2). Peut-être s'inspira-t-il de l'exemple de ces moines vagabonds et mendiants auxquels le Bouddha avait interdit la vie sédentaire comme étant une source d'impureté (3). Chose surprenante, la femme même ne se dérobait pas à ce précepte qui ordonnait de voyager sans cesse en prêchant la religion. Dans la ville de Gaza, nous voyons à l'œuvre une mission manichéenne, venue d'Antioche et composée de cinq personnes (4); trois d'entre elles sont des femmes, et c'est une femme qui dirige la propagande, qui soutient une dispute contre l'évêque, qui prend la parole au nom de tous.

Le mithriacisme avait été surtout une religion de soldats. Le manichéisme eut-il du succès dans l'armée y trouvant le terrain ainsi préparé? C'est peut-être là l'origine de cette légende qui fait de Mani un soldat de Sapor (5). Valentinien III punit d'une amende de dix livres d'or les officiers qui ne dénonceraient pas les membres de la secte qu'ils connaissent dans leurs troupes (6). Le seul obstacle à la propagation du

(1) Il me parait difficile d'expliquer sans des emprunts au bouddhisme les ressemblances suivantes :

1° L'obligation pour l'auditeur, comme pour le frère laïque du bouddhisme, d'entretenir les ascètes. Leur mérite est surtout mesuré à leur libéralité envers l'élu ou le moine (pour le manich. cf. *Fihrist*, pp. 398, 399).

2° L'interdiction *absolue* de toute activité et la défense d'endommager, de quelque façon que ce soit, les règnes animal et végétal; autant des dispositions qu'on chercherait en vain dans l'organisation donnée aux pneumatiques et aux psychiques du gnosticisme. — On a rattaché aussi à une influence bouddhique la doctrine des trois *signacula;* cf. Müller, *Bruchstücke aus Turfân*, p. 63.

(2) Jakubi, p. 330, et *Fihrist*, p. 385.

(3) Chantepie, *Manuel d'hist. des religions*, p. 389.

(4) Cf. le paragraphe sur le manichéisme en Syrie.

(5) Alex. Lycop, p. 1 : *Αὐτὸς λέγεται συστρατεῦσαι Σαπώρῳ τῷ Πέρσῃ.*

(6) *Cod. Theod.*, nov. 18 de Valentinien : « Primates unius cuiusque militiae ... decem librarum auri multa percellat si quem hac superstitione pollutum sciverint militare ». — *Militia* pourrait, il est vrai, désigner ici l'administration civile.

manichéisme dans l'armée, c'est qu'à la différence des mystères mithriaques, il n'était rien moins qu'une religion militaire. Il interdisait de tuer sous n'importe quel prétexte [1], et défendait la guerre [2]. Les cathares conserveront ce précepte. Le soldat devait donc ou bien faire fléchir la doctrine sur ce point, ou bien demander son congé. C'est ce que fit peut être ce vétéran de Mésopotamie nommé Akouas, qui répandit le manichéisme à Éleutheropolis de Palestine [3]. On sait le rôle des vétérans dans la diffusion du culte de Mithra [4], importé lui aussi par des soldats orientaux. Il semble donc que l'armée, qui fut « le principal agent de la diffusion des mystères [5] », contribua aussi à propager le manichéisme. Les persécutions ayant obligé ses missionnaires à tenir leur propagande secrète, nous connaissons mal leurs tentatives; mais l'entreprise d'Akouas n'est évidemment pas un cas isolé.

Ces deux modes de propagation se prêtaient à une expansion, sinon féconde et durable, du moins très rapide. Le vétéran se fixait parfois très loin de l'endroit, où, par le hasard d'opérations militaires, il s'était initié à la religion nouvelle; l'élu condamné à une vie errante pouvait parcourir beaucoup de pays. De là sans doute la soudaineté des conquêtes de la secte, jusqu'en Afrique.

L'édit de Dioclétien frappa donc le manichéisme en plein succès. Son authenticité, mise en doute autrefois, ne saurait guère être contestée aujourd'hui; nous le trouvons cité dès le IVe siècle dans l'Ambrosiaster [6] et au Ve dans une novelle

---

(1) Kessler, *Realenc.*, 212 : « Das Töten jeder art » : le commandement qui défend de tuer, est beaucoup plus étendu dans le manichéisme que dans le christianisme; il s'applique aussi aux règnes animal et végétal.

(2) Fauste (*C. Faust.*, XXII, 5) reproche à Moïse d'avoir fait la guerre.

(3) Épiphane, *Haer.*, LXVI, 1.

(4) Cumont, *Myst. de Mithra*, p. 49.

(5) Cumont, *Myst. de Mithra*, p. 33.

(6) *Comm. in ep. ad Timoth.*, II, cap. III, v. 6-7 : « Quippe cum Diocletianus imperator eos constitutione sua designet dicens : sordidam hanc et

de Valentinien III [1]. Dans cet édit, Dioclétien manifeste la volonté d'exterminer la secte [2]. Ses chefs et ses propagateurs seront brûlés, avec leurs livres, les simples fidèles décapités, les adhérents de marque seront condamnés aux mines, leurs biens iront aux fisc.

Le principal grief que le défenseur acharné de l'État païen fait valoir, est l'apostasie de la religion officielle [3]. En effet, aussi bien que le christianisme, le manichéisme prétendait la renverser; il ne pouvait pas davantage reconnaître une autre religion à côté de lui. Il éprouvait les mêmes répugnances pour le service militaire et les honneurs à rendre aux images de l'empereur. Il avait un commandement spécial contre la propension secrète à d'autres croyances [4] et contre l'idolâtrie [5]; il différait par là du culte de Mithra, qui s'accomoda du polythéisme romain, et trouva faveur auprès des empereurs; de là le sort si différent qui fut réservé à l'un et à l'autre.

L'édit formule aussi l'accusation de la magie; son titre même assimile les manichéens aux magiciens [6]. Nous avons déjà

---

impuram haeresim quae nuper, inquit, egressa est de Perside »; l'auteur reprend en les modifiant les mots de l'édit : « Audivimus eos nuperrime veluti nova inopinata prodigia in hunc mundum de Persica adversaria nobis gente progressa vel orta esse » etc.

(1) *Cod. Theod.*, nov. 18 : « Superstitio paganis quoque damnata temporibus ... Manichaeos loquimur ».

(2) « Ut igitur stirpitus amputari mala haec nequitia de saeculo beatissimo nostro possit ».

(3) Ce conservatisme s'exprime d'une manière caractéristique : « Neque reprehendi a nova vetus religio debet; maximi enim criminis est retractare quae semel ab antiquis statuta et definita suum statum et cursum tenent ac possident. Hi qui novellas sectas veteri religioni opponunt ut pro arbitrio suo excludant quae divinitus concessa sunt nobis... » etc.

(4) *Fihrist*, trad. Flügel, p. 96. Le huitième commandement défend : « Das Festhalten doppelter Gedankenrichtung, was den Zweifel an der Religion verräth ».

(5) Flügel, *Fihrist*, p. 95.

(6) *Cod. Gregor.*, XIV, 4 : « De maleficis et Manichaeis ».

montré l'injustice de cette imputation. Dioclétien leur reproche de venir de Perse, le pays de la magie (1) : le rapport de Julianus, dit-il, établit leurs maléfices avec certitude (2). Dioclétien était sévère sur ce point (3), et dans la suite les pratiques secrètes de la secte ne cessèrent d'éveiller les défiances du pouvoir. « L'accusation de magie, dit Mommsen (4), a joué ici un rôle plus considérable que celle de tuer les enfants et d'incendier les temples dans les persécutions contre les Chrétiens. »

L'imputation dirigée contre les élus, de commettre en secret des impudicités religieuses trouva aussi créance auprès du pouvoir. Dioclétien (5) et Théodose (6) semblent y faire allusion, et Valentinien III en fait un de ses principaux chefs d'accusation (7).

Mais en dehors de tous ces reproches plus ou moins justifiés qu'on lui adressait, le manichéisme, par sa nature même, devait s'aliéner le pouvoir. Rien de plus pernicieux pour l'État, surtout à cette époque, que cette doctrine pessimiste et antisociale, qui érigeait en devoir la négligence absolue des intérêts temporels.

Tandis que, l'empire se dépeuplant, les lois s'efforcent de

---

(1) Cf. Mommsen, *Röm. Strafr.*, p. 576, n. 3.

(2) *Cod. Gregor.*, XIV, 4 : « Et quia omnia, quae pandit prudentia tua in relatione religionis illorum, genera maleficiorum statuis evidentissimorum exquisita et adinventa commenta ».

(3) Il fit brûler à Alexandrie des livres sacrés égyptiens, suspects de magie. Cf. Schiller, *Gesch. d. Röm. Kaiserzeit*, II, p. 140.

(4) Mommsen, *Röm. Strafrecht*, p. 576.

(5) *Cod. Gregor.*, XIV, 4. Dioclétien l'appelle : « inauditam et turpem et per omnia infamem sectam ». Comme Saint Augustin, il tirait sans doute une présomption : « ex abominandis scripturis ».

(6) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 7 : « Ne in urbibus claris consueta feralium mysteriorum sepulchra constituant ».

(7) *Cod. Theod.*, nov. 18 : « Neque enim aliquid nimium videtur posse decerni in eos quorum incesta perversitas religionis nomine lupanaribus quoque ignota vel pudenda committit ».

protéger le mariage, le manichéisme le condamne et regarde l'existence de l'humanité comme un mal. Tandis que les ressources font défaut, il défend l'agriculture et le commerce (1). Dans la crise financière dont il souffre, l'État met à contribution les fortunes privées; le manichéisme ordonne de les distribuer aux pauvres (2); l'État impose les charges municipales et le manichéisme défend de les remplir. Des empereurs chrétiens, Constantin (3) et Valens, combattent des tendances analogues dans le christianisme, mais la secte babylonienne allait beaucoup plus loin que celui-ci; nous verrons Théodose sévir surtout contre ses élus et ses moines. Sapor II en Perse la persécutait pour les mêmes raisons (4).

En conflit avec les nécessités essentielles de l'Empire, le manichéisme fut l'hérésie la plus persécutée. En réalité il ne fut jamais à l'abri des rigueurs de l'autorité. Sous le régime plus tolérant de Constantin et de Constance, l'édit de leur prédécesseur ne perdit pas toute vigueur. Constantin s'inquiéta de la secte et voulut être spécialement éclairé sur son caractère par Musonianus (5); nous avons des indices presque certains que la persécution continuait sous Constance : " Le chemin du salut vous est ouvert, dit Cyrille de Jérusalem à des convertis (6), si vous renoncez au manichéisme non seulement du bout des lèvres, mais du fond de l'âme ". Pourquoi leur orthodoxie inspirait-elle de la défiance si elle n'était pas simulée par crainte de la persécution? Plus d'un restait secrètement en communion avec ses anciens

---

(1) Beruni, 319.

(2) Beruni, 319.

(3) *Cod. Theod.*, XVI, 2, 3.

(4) Kessler, *Realenc.*, 224.

(5) Amm. Marcell., XV, 13 : « Musonianus... Orientem praetoriani regebat potestate praefecti... (sous Constance). Constantinus enim, cum limatius superstitionum quaereret sectas Manichaeorum et similium, nec interpres inveniretur idoneus, hunc sibi commendatum ut sufficientem eligit ».

(6) *Catech.*, VI, 36 : ... *Ἐὰν ἀποστῇς αὐτῶν μὴ χείλεσι μόνον, ἀλλὰ καὶ τῇ ψυχῇ.*

coreligionnaires : “ Haïssez, dit le même auteur (1), ceux qu'on a soupçonnés d'être manichéens, et à moins de vous être assurés de leur conversion par le temps, ne vous fiez pas à eux précipitamment „.

Le commandant (*dux*) Sébastien (2), un manichéen puissant, terrorisait les catholiques d'Alexandrie, profitant des dispositions hostiles de Constance à leur égard. “ C'était, dit St-Athanase (3) pour les empêcher de poursuivre les évêques de sa propre secte. „ La persécution n'avait donc pas cessé.

Le court règne de Julien et les quelques années qui suivirent semblent avoir été favorables au manichéisme. Mais ce répit ne fut pas de longue durée.

Valentinien I (4) et Gratien (5), tolérants pour les autres sectes, firent exception pour les manichéens : mais leur adversaire le plus acharné fut Théodose. Deux lois se succèdent sans intervalle, renchérissant de sévérité sur toutes les peines appliquées aux hérésies. La première de 381 (6) enlevait aux manichéens le droit de tester et les frappait de mort civile (7). Ils furent les seuls hérétiques, dans l'antiquité, que des empereurs chrétiens punirent de mort : la loi de 382 (8) prononce la peine capitale contre ces fanatiques

---

(1) *Catech.*, VI, 36.

(2) *Hist. Arianorum ad monachos*, 59 : .... *τὸν δοῦκα Σεβαστιανόν, Μανιχαῖον ὄντα κτλ.*

(3) *Hist. arian.*, 73 : *Ἐποίει γὰρ τοῦτο προθύμως Μανιχαῖος ὢν ἵνα τοὺς μὲν ἰδίους ἐπισκόπους μὴ ἐπιζητῶσιν.*

(4) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 3.

(5) Socrate, *Hist. eccl.* V, 2 : *Νόμῳ τε ἐθέσπισε, μετὰ ἀδείας ἑκάστην τῶν θρησκειῶν ἀδιορίστως ἐν τοῖς εὐκτηρίοις συνάγεσθαι, μόνους δὲ τῶν ἐκκλησιῶν εἴργειν Εὐνομιανούς, Φωτινιανοὺς καὶ Μανιχαίους.* Cf. aussi Sozomène, VII, 1.

(6) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 7. Dat. VIII, Id. Maii (le 8 Mai). Toutes ces constitutions sont datées par les consuls.

(7) Sub perpetua iustae infamiae nota testandi ac vivendi jure Romano omnem protinus eripimus facultatem .

(8) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 9. Pridie Kal. April. (le 31 Mars) : Cette loi renouvelle aussi l'incapacité de tester.

qui prenaient les noms d'Encratites, Saccophores, Hydroparastates (1). Valentinien II, en 389 (2), inflige aux manichéens la peine de l'exil et la confiscation de leurs biens; il frappe de nullité leurs testaments.

Toutefois, comme religion d'intellectuels, le manichéisme trouvait de puissants appuis dans l'aristocratie; Symmaque le protégeait; au Libanius ne craignait pas de recommander la secte à son ami Priscianus, gouverneur de Palestine pour empêcher qu'on la persécutât (3); sous Justinien, elle recrutait de nombreux adhérents parmi les sénateurs et les nobles (4); aussi quand le pouvoir s'affaiblissait, les édits restaient lettre morte. En 405, Honorius remit en vigueur les constitutions de ses prédécesseurs (5); ce fut en vain, semble-t-il, car deux ans après, il fut obligé de réitérer ses menaces (6), infligeant cette fois de fortes amendes aux gouverneurs de province et aux fonctionnaires des villes qui négligeraient d'exécuter de ses ordres (7). Il enlève aux manichéens le droit de contracter et les met hors la loi comme coupables de " crime public „ (8).

Les empereurs devenant plus impuissants, leur sévérité se relâche. En 425 (9), Valentinien III se contente de bannir

---

(1) Nous reparlerons de ces sectaires à la fin du mémoire.

(2) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 18. Dat. XV, Kal. Jul. (le 17 Juin).

(3) Cf. *infra*, p. 66.

(4) Jean d'Éphèse, p. 59.

(5) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 38. Dat. prid. Id. Februar. (le 12 Février).

(6) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 40. Dat. VIII. Kal. Mart. (le 22 Février 407).

(7) « Rector provinciae si haec crimina dissimulatione vel gratia distulerit aut convicta neglexerit, sciat se multa viginti librarum auri feriendum. Defensores quoque et principales urbium singularum nec non et officia provincialia decem librarum auri poena constringet, nisi in his, quae a iudicibus super hoc praecepta fuerint exsequendis et sagacissimam curam et sollertissimam operam accommodarint ».

(8) « Ac primum quidem volumus esse publicum crimen, quia quod in religione divina committitur in omnium fertur iniuriam ».

(9) *Cod. Theod.*, XVI, 5. 62. Dat. 16. Kal, Aug. Aquileae (le 17 Juillet).

les sectaires de Rome, au delà de la 100e borne. Théodose II, en 428 (1), leur interdit le séjour des villes. L'exil est aussi la peine que leur infligent les papes du Ve siècle chaque fois qu'ils découvrent leurs repaires à Rome (2).

En 445, à la suite des aveux arrachés à quelques élus sur les abominations de la secte, Valentinien III renouvelle encore une fois toutes les mesures antérieures (3); Anastase I punit les manichéens du dernier supplice (4), enfin Justin et Justinien, redevenus puissants, firent à la secte une véritable guerre d'extermination dont elle ne semble pas s'être relevée en Orient; la peine de mort ne frappe pas seulement les manichéens opiniâtres (5) mais aussi les convertis surpris en rapports avec des coréligionnaires, qu'ils n'auraient pas aussitôt dénoncé aux magistrats (6). " C'est ainsi seulement qu'ils montreront à tout le monde, dit cet édit (7), que ce n'est pas par une dissimulation impie, mais par une résolution droite et sincère qu'ils ont embrassé la vraie foi „. On menace de peines sévère les fonctionnaires qui ne dénonceraient pas leurs collègues manichéens (8), et ceux chez qui on découvrirait des livres de la secte (9).

Les conventicules où l'on soupçonne les manichéens de s'adonner à la débauche et à la magie, sont l'objet d'interdictions spéciales dans les lois de Valentinien I (10) et de

(1) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 65. Dat. III. Kal. Jun. (le 29 Mai).

(2) Cf. le paragraphe sur le manichéisme à Rome.

(3) *Cod. Theod.*, novelle 17 de Valentinien III. Dat. XIII. Kal. Jul. (le 19 Juin).

(4) *Cod. Just.*, I, 5, 11; cf. le paragraphe sur le manichéisme à Constantinople.

(5) *Cod. Just.*, I, 5, 12.

(6) *Cod. Just.*, I, 5, 16. La loi I, 5, 15 réitère l'incapacité de tester.

(7) *Cod. Just.*, I, 5, 16.

(8) *Cod. Just.*, I, 5, 16.

(9) *Cod. Just.*, I, 5, 16.

(10) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 3. Dat. non. Mart. Treviris, Modesto et Arintheo coss. (2 Mars 372).

Théodose ([1]) et d'Honorius ([2]). Valentinien I ([3]) punit d'exil ceux qu'on trouve assemblés et réserve une peine plus sévère aux docteurs qui les président; les maisons où les réunions se tiennent sont confisquées.

En même temps on tâchait de pousser à la conversion.

D'après les lois de Théodose ([4]) et de Justinien ([5]), le testament du manichéen devient valable si le fils se convertit; d'après celle de Honorius ([6]) ses biens vont à ses parents orthodoxes; ses esclaves convertis seront " extra noxam ".

Ce qui rendait les édits singulièrement dangereux pour les manichéens, c'était la haine populaire qui empêchait la persécution de se ralentir contre ces hommes qu'elle regardait comme des monstres adonnés à la magie et à des crimes contre nature: cette hostilité apparaît déjà dans le récit légendaire des Acta : Quand le manichéen Tyrbon se présente aux hôtelleries, on veut le chasser sans même lui donner un verre d'eau et peu s'en faut qu'il ne meure en route ([7]); puis les apôtres de Mani se plaignent à lui des mauvais traitements qu'ils ont subis : " Ils ont été, lui disent-ils ([8]), un objet d'exécration pour tout le monde, surtout là où le nom de chrétien était en honneur. "

Les manichéens furent les plus détestés des hérétiques.

([1]) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 7.

([2]) *Cod. Theod.*, XVI, 6, 35. Dat. XVI Kal. Iun. Mediolano, Theodoro v. c. cos. (17 Mai 399).

([3]) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 3.

([4]) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 7.

([5]) *Cod. Just.*, I, 5, 15.

([6]) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 40.

([7]) *Acta*, c. 4 : « Turbonem etiam ipsis hospitiis detrudebant, ne aquae quidem ipsius ad bibendum facultate concessa;.... nisi ad ultimum Marcello se portare litteras indicasset, peregrinus Turbo mortis pertulisset exitia ».

([8]) *Acta*, c. 65 : « Suggerentes ei de his malis quae per loca singula patiebantur.... valde enim hi qui missi fuerant ab eo per singulas civitates ab omnibus hominibus exsecrationi habebantur, maxime apud quos christianorum nomen venerationi erat ».

Les ariens, suivant St-Athanase (1), disaient à Constance qui voulait les abandonner : « Veillez au moins à ce qu'on ne nous confonde pas avec les manichéens.

L'histoire n'a pas conservé les noms de leurs martyrs, mais il est probable qu'ils ne furent pas nombreux ; si le manichéisme fut la secte la plus persécutée, il n'y en avait pas non plus qui pût mieux échapper a la persécution. Son culte se réduisant à la prière solitaire, elle n'avait aucun besoin de se montrer au grand jour ; pas d'église (2), pas de sacrifices, pas d'honneurs à rendre aux reliques des martyrs (3); les manichéens ne durent donc pas creuser de catacombes. Nous ne connaissons qu'une réunion indispensable : celle du Bêma (4) qui se tenait une fois l'an : la célébration de la Pâque par exemple était facultative (5). Les élus avaient des assemblées plus nombreuses, nécessitées par le culte ésotérique auquel ils étaient initiés, mais la religion ordonnait de les garder secrètes, même pour les auditeurs, et comme elles pouvaient se tenir n'importe où, on parvenait aisément à les cacher. Les manichéens se dissimulaient si bien qu'on ne les connaissait le plus souvent que sur des soupçons (6); leurs adversaires leur reprochent de fuir devant la persécution ; on

---

(1) *Hist. Arian. ad Monachos*, 30 : *Καὶ σκόπει μὴ μετὰ Μανιχαίων λογισθῶμεν.* Voyez aussi Serapion de Thmuis, c. 3 : *Τελευταῖον δὲ ἔκτρωμα τῆς πονηρίας πάσας τὰς ἄλλας πονηρίας ἐλλαττώσασα καὶ μείζονι πονηρίᾳ τὰς τῶν ἄλλων πονηρίας δευτέρας ἀποδείξασα, ἡ τοῦ Μανιχαίου προῆλθε μανία.... Ἄρτι δὲ πολλαὶ καὶ ἄτοποι δόξαι πεπλανημέναι οὖσαι τῷ μεγέθει τῆς τῶν Μανιχαίων κακοδοξίας συμμέτρηνται, πελάγει κακίας κατακεκλυσμέναι.*

(2) Aug., *C. Faust.*, XX, 1.

(3) Aug., *C. Faust.*, XX, 4. Voici le reproche que Fauste adresse aux chrétiens : « Sacrificia vero eorum (= paganorum) vertistis in agapes, idola in martyres. »

(4) Aug., *C. ep. Fundamenti*, c. 8.

(5) Aug., *C. ep. Fundam.*, c. 8.

(6) Cyrille, *Catech.*, VI, 36 : *Μίσει καὶ τοὺς ποτε εἰς τὰ τοιαῦτα ἱποπτευθέντας.*

prêtait à Mani ces paroles (1) : “ Je ne suis pas inhumain comme le Christ qui disait : Si quelqu'un me renie, je le renierai à mon tour. Moi je vous dis : Celui qui me reniera devant les hommes et se sera sauvé par ce mensonge, je le recevrai avec joie, comme s'il ne m'avait pas renié „.

Dans ces conditions leurs adversaires n'ont d'autre ressource que les dénonciations; la première chose qu'on exige du manichéen converti c'est de révéler les noms de ses coreligionnaires. St-Augustin y attache une grande importance. “ Si Victorin demande la pénitence (2) qu'on ne croie à sa sincérité que quand il vous aura dénoncé les autres manichéens qu'il connait non seulement à Malliana, mais aussi dans toute la province. „ Tout cela donnait à la secte un caractère occulte et mystérieux. “ Ce sont les fils des Ténèbres, dit Afraate (3), ils habitent dans l'obscurité à la façon des serpents „. On n'en fut que plus acharné à les accuser de pratiques magiques et d'impudicités religieuses.

Le défaut de culte public fut un des côtés faibles du manichéisme. Une religion n'a pas de prise complète sur les âmes sans les cérémonies en commun, sans l'édification mutuelle des fidèles réunis. Presque déprouvu d'assemblées, persécuté sans cesse, le manichéisme ne pouvait agir sur les foules; celles-ci en étaient éloignées aussi par le caractère de cette doctrine, si peu humaine (4) qu'elle fait de l'homme la créature du démon. Les perspectives qu'elle ouvrait au commun des mortels n'étaient d'ailleurs rien moins qu'encourageantes; les observances si rigoureuses de la morale ne pouvaient évidemment être pratiquées que par une élite restreinte qui

---

(1) Cédrénos, I, 760 et Formule d'abjuration, col. 1469.

(2) Aug., *Epist.*, 236.

(3) Afraates, p. 304 (3e homélie) « die Söhne der Finsterniss, die im Finsteren wohnen nach Art der Schlangen ».

(4) Harnack, *Dogm.*, 791 : « Es ist nun für den ... *inhumanen* Charakter der Systems bezeichnend, dass ... die Menschenschöpfung auf die Fürsten der Finsterniss zürückgeführt wird. »

seule constituait la véritable église manichéenne; l'auditeur reste en réalité en dehors de la religion (1) et malgré ses efforts vers la vertu, malgré son dévouement pour les élus il sent qu'il est un disciple infidèle de Mani. La religion se désintéresse de lui et consent à le laisser vivre dans le péché (2). Ses travaux les plus innocents lui sont reprochés comme des crimes. Qu'il cultive un champ, qu'il immole un animal, qu'il construise une maison, il aura conscience de commettre autant de fautes qui lui réservent, après la mort, de longues et dures expiations; le mariage même est un état coupable. Rien de tout ceci n'était propre à attirer les masses.

Il y eut cependant une certaine propagande populaire (3). Nous voyons des manichéens haranguer la foule (4) : un des missionnaires qui nous sont connus est un simple vétéran (5) mais leur succès auprès du peuple était nécessairement restreint : pour autant que nous puissions en juger, le manichéisme réussit surtout comme religion d'intellectuels (6) et comme religion d'ascètes. D'autre part la règle qui faisait de l'élu un missionnaire errant, très favorable à une expansion étendue et soudaine l'était moins à un établissement solide et durable. La hiérarchie à résidence fixe du catholicisme groupant autour de ses églises un noyau compact de fidèles était à cet égard bien supérieure. Aussi, quel fut le résultat? " Il y a des manichéens un peu partout, dit Libanius (7), mais nulle part il n'y en a

---

(1) Cf. *Fihrist*, p. 398.

(2) La religion abandonnant en quelque sorte l'auditeur au péché on ne s'étonnera pas de le voir mener une vie très libre et se livrer au désordre. Nous en avons un exemple dans St-Augustin.

(3) Cf. *infra*, p. 61.

(4) Cf. *infra*, l'anecdote du moine Coprès, p. 74.

(5) Cf. *supra*, p. 37.

(6) Cf. *supra*, p. 6 et ss.

(7) Libanius, lettre 1344 : *Πολλαχοῦ μὲν ἐπὶ τῆς γῆς, πανταχοῦ δὲ ὀλίγοι.*

beaucoup „. La Mésopotamie est peut-être la contrée où le manichéisme fut le plus puissant. On voit pourtant par les polémiques de St-Éphrem que le manichéisme était loin d'y atteindre la puissance qu'avait le bardesanisme. Même là, son importance n'était donc que secondaire. Sécundinus[1], un manichéen de Rome, applique à la secte ces mots de l'Évangile " la voie du salut est étroite et il en est peu qui la trouvent „ (Math. VII, 10). Voici enfin la déposition d'un manichéen converti[2] : " Prenant Dieu à témoin, je déclare dénoncer tous les manichéens et toutes les manichéennes que je connais dans la région de Césarée : Marie et Lampadia, la femme du banquier Mercurius, avec lesquelles nous devons nommer aussi l'élu Eucharistus, Césaria et sa fille Lucilla, Candida qui habite à Tripasa, l'espagnole Victorina, Simplicianus, père d'Antonius, Paul et sa sœur qui sont à Hippone... c'est tout ce que je sais ; si on trouve que j'en connais davantage, je me proclame moi-même coupable. „ Il affirme donc n'en connaître que dix. Or, l'Afrique était une des provinces où la secte comptait le plus d'adeptes, comme le prouve cette recommandation de Grégoire le Grand de ne pas ordonner à la légère des africains parce que parmi eux il y avait beaucoup de manichéens[3]. St. Augustin néanmoins peut leur dire : " Tanta vestra paucitas [4] „ et ailleurs : " In tam exiguo ac paene nullo numero vestro [5] „. Leur nombre restait donc insignifiant.

On remarquera que les divers textes que j'ai cités proviennent de parties fort différentes de l'empire et qu'ils ont une portée générale. On ne peut guère leur opposer qu'un

---

(1) *Lettre de* Sécundinus, p. 899 et la réponse de St-Augustin à cet argumenté dans le *contra Secendinum*, c. 27.

(2) *Patrol. Lat.*, 42, col. 517.

(3) Cf. fin de l'ouvrage.

(4) Aug., *de moribus*, II, 20 (fin).

(5) Aug., *C. Faust.*, XX, 23, Cf. aussi *De utilit. cred.*, XIV, 32 : Vos autem et tam pauci et tam turbulenti et tam novi etc.

passage d'Eutychius suivant lequel la majeure partie de la population d'Égypte et d'Alexandrie aurait été arienne ou manichéenne. Son exagération saute aux yeux; mais il faut encore remarquer que cet auteur, dont l'autorité est bien faible pour l'époque qui nous occupe, voit des manichéens partout : il range parmi eux Grégoire d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, et une foule d'autres qui nous sont connus comme des chefs ariens (1). Observons enfin que St-Augustin, avait été de la secte, que Sécundinus en était encore; ils étaient par conséquent mieux à même que personne de se rendre compte de son importance et de connaître ses membres secrets (2).

Je ne crois donc pas que le manichéisme ait jamais constitué un danger sérieux pour l'Église comme, par exemple, l'arianisme ou le nestorianisme. Les Pères ont vu là un péril " imminent ", mais ils ont su le conjurer.

Le secret dont il était entouré et l'absence d'un culte en commun expliquent la rareté de nos renseignements sur l'histoire en manichéisme; il n'émut considérablement que par l'originalité et le caractère fortement hétérodoxe de sa doctrine. C'est à ce titre, et non en raison de sa puissance numérique, qu'il mérita d'être appelé une hérésie " fameuse ",

---

(1) Eutychius, *Annales*, col. 1015.

(2) Dira-t-on que les manichéens ne se connaissaient pas entre eux? Il peut en avoir été ainsi quand la délation était fortement encouragée, comme sous Justinien; mais en général, quand il s'agit de convictions aussi exaltées, on n'a pas le courage de les ensevelir au fond de soi-même et de les cacher à ses propres coréligionaires. D'ailleurs ils devaient inévitablement se rencontrer à certaines réunions, comme à celle du Bèma. — Notons enfin que Libanius, qui nous dit que les manichéens sont peu nombreux, sait aussi bien que nous qu'ils appartiennent à une secte secrète. On peut jusqu'à un certain point se rendre compte de la puissance d'une société occulte; si elle atteint une réelle importance, on s'en apercevra aisément, par les découvertes faites un peu partout, par l'influence qu'elle exerce etc.

αἵρεσις πολυθρύλλητος selon l'expression de St-Épiphane (1) et d'être compté parmi les quatre grandes religions de l'empire (2). De là vient aussi que nous avons sur lui une littérature abondante mais dont l'intérêt est purement dogmatique; ce sont des réfutations théologiques où l'on ne trouve pas un fait. Il est question partout du manichéisme, nulle part des manichéens.

---

(1) *Haer.*, LXVI, 1.
(2 Cf. *supra*, p. 3.

Diffusion du Manichéisme dans l'Empire d'Orient.

Une légende veut que Mani ait prêché lui-même sa doctrine dans la Mésopotamie romaine.

Vers 325 (1), un certain Hégémonius (2) rédigea l'écrit célèbre, connu sous le nom d'*Acta Archelaï;* c'est le compte-rendu d'une dispute, où Mani aurait été confondu par Archélaüs, évêque de Cascar. Les controverses de St-Pierre avec Simon le magicien, dans les Clémentines, ont servi de modèle (3).

Vient ensuite une biographie légendaire de Mani et de ses prétendus prédécesseurs.

La fausseté de cet écrit étant aujourd'hui démontrée (4), il serait inutile d'ajouter aux preuves qui ont été données de

(1) Date approximative ; Kessler (*Realenc.*, p. 196), propose 320.

Archélaüs (c. 31) accuse Mani de se donner pour le Paraclet trois cents ans et plus (« post trecentos et eo amplius annos ») après la promesse du Christ d'envoyer le Paraclet. L'*Histoire ecclésiastique*, d'Eusèbe, écrite vers 325 ne fait aucune mention de la dispute d'Archélaüs. Cyrille de Jérusalem le premier l'utilise dans la sixième Catéchèse, qui date vraisemblablement de 348; cf. *infra*, p. 52.

(2) Traube, *Sitzungsb. der Königl. Bayer. Akad.*, 1903, p. 544.

(3) Harnack, *Dogm.*, p. 787.

(4) Beausobre, le premier, en a prouvé la fausseté. Cf. aussi les ouvrages de Flügel, de Kessler, les articles de Zittwitz (*Zeitschr. f. d. histor. Theologie*, 1873), de Nöldeke (*Zeitschr. d. Deutsch. Morgenl. Gesellschaft*, XLIII, p. 537 ss.) et de Rahlfs (*Gott. Gel. Anz.*, 1889, n° 23) et surtout la récente édition de Beeson, 1906, Leipzig.

son caractère apocryphe. Je me borne à signaler son importance dans la polémique contre les manichéens.

Le but de cette fiction est de frapper dans son prestige moral l'hérésie qui s'élevait contre l'Eglise avec des prétentions exorbitantes. Pour cela on ne pouvait mieux imaginer que de la montrer vaincue dans son auteur même par un évêque chrétien.

La biographie qui suit, nous représente Mani comme un imposteur intrigant, le manichéisme comme une doctrine longtemps obscure, redoutable seulement depuis que Mani s'est couvert de l'autorité du Christ[1] : l'auteur de cette hérésie n'est pas Mani, mais un Saracène, nommé Scythianus, qui a été victorieusement refuté par des docteurs juifs. Son disciple, Térébinthe se rend en Babylonie, où il est confondu par le prophète Parcus et par Labdacus " fils de Mithra ". Il ne peut gagner à ses idées qu'une vieille femme. Mani, l'esclave de cette vieille, hérite des livres de Térébinthe et de sa doctrine. C'est lui qui, pour répandre son erreur, a l'ingénieuse idée de faire quelques emprunts au christianisme.

A une époque où on ne contrôlait guère les faits, les *Acta* ne pouvaient manquer de trouver créance auprès d'un grand nombre d'adversaires du manichéisme : aussi les voyons-nous utilisés sans défiance par Cyrille de Jérusalem [2], Épiphane [3], Héraclien [4], et St-Jérome [5] atteste qu'ils étaient fort répandus.

La version latine paraît dater de la première moitié du Ve siècle[6]; mais si les Acta grecs attendirent assez longtemps une traduction, la légende qu'ils racontaient pénétra de bonne heure en Occident. Déjà Philastre, vers 380, sait

---

(1) *Acta*, c. 62-65.

(2) Cyr., *Catech.*, VI.

(3) Épiph., *Haer.*, LXVI.

(4) Photius, *Cod.*, 85.

(5) *De viris ill.*, 72.

(6) Cf. Traube, *Sitzungsb. d. Kgl. Akad.*, *München*, 1903.

parfaitement que Mani a été confondu par un évêque chrétien (1).

L'autorité et le caractère de leur fondateur sont un facteur essentiel dans la diffusion des religions.

Quelle tradition les manichéens de l'Empire opposaient-ils à la méchante histoire des *Acta*? Les manichéens orientaux racontaient sur cet homme extraordinaire de merveilleuses légendes (2) qui le montraient emporté au ciel dès l'enfance (3), instruit dès l'âge de douze ans par l'ange Eltawan (4); quand il parut devant Sapor, qui avait dessein de le tuer, deux lumières auraient brillé sur ses épaules, et Sapor aurait été subjugué (5). Nous ignorons si, dans le monde romain, les mêmes fables avaient cours, mais partout le souvenir de la mort tragique du prophète resta cher aux manichéens, qui la célébraient dans la plus grande de leurs fêtes, celle du *Βῆμα* (6).

En Occident, ses fidèles ne parlent qu'avec amour de ce Perse exécré. " Au jour du jugement, dit Sécundinus à St-Augustin, le Perse que tu as accusé, ne sera plus là pour t'aider; si ce n'est lui, qui te consolera dans tes larmes? " Persa, quem incusasti non aderit. Hoc excepto quis te flentem consolabitur? „ (7).

***

La Babylonie, dont Mani se proclamait le prophète (8), demeura le centre, la terre sainte du manichéisme (9). Chassés

(1) Philastre, *Haer.*, 61.
(2) *Fihrist*, pp. 384, 386.
(3) *Fihrist*, p. 384.
(4) *Fihrist*, p. 384.
(5) *Fihrist*, p. 386.
(6) Aug., *C. epist. Fund.*, c. 8.
(7) *Lettre de* Sécundinus, p. 896.
(8) Cf. l'introduction.
(9) Elle resta le centre de l'église manichéenne orthodoxe, le siège obligé de son chef (Flügel, *Fihrist*, p. 97-100). Le manichéisme s'y developpa surtout dans les premiers siècles de la domination musulmane, et même trouva quelquefois faveur auprès des conquérants (Flügel, *Fihrist*, p. 107). La naissance de sectes nombreuses y atteste l'intensité de la vie religieuse.

souvent par les Sassanides, les manichéens reviennent dans leur pays de prédilection aussitôt que la persécution se relâche (1).

De Babylonie la secte se répandit en deux sens : à l'ouest dans l'empire romain, à l'est en Perse, dans le Turkestan, dans l'Inde et la Chine. Ce dernier champ de diffusion fût, sans contredit, le plus vaste et le plus fécond (2), et c'est de ce côté que Mani, poursuivi par Sapor, alla lui-même porter sa doctrine (3); quant au monde romain, nous avons vu qu'il n'y mit probablement pas le pied; mais y envoya-t-il du moins des disciples ?

Incontestablement ce fondateur d'une religion universelle avait des plans de conversion grandioses; qu'il ait tourné ses regards du côté de l'Empire, c'est ce que prouvent déjà les éléments du christianisme qu'il a greffés sur sa doctrine (4). D'ailleurs, reconnaissant dans le Christ le prophète suscité par Dieu " dans les pays de l'Occident ", ne proclamait-il pas que sa propre religion, couronnement de l'œuvre imparfaite de Jésus, leur était destinée aussi bien qu'à l'Orient ? Il est cependant douteux qu'il ait dirigé lui-même une propagande sérieuse de ce côté.

Ces commencements échappent presqu'entièrement à l'histoire. Nous n'avons sur eux qu'une tradition légendaire qu'il convient d'examiner ici.

---

(1) Flügel, *Fihrist*, p. 105.

(2) Al-Beruni, vers l'an 1000, écrit (p. 322) : « Was den Teil von ihnen ausserhalb des Bereiches des Islams betrifft, so hängen der grösste Teil der östlichen Türken, der Bewohner von Sina und Thibet und eine Anzahl in Indien seiner Religion und Lebensrichtung an. » La justesse de cette affirmation a été corroborée par les découvertes faites récemment à Tourfân.

(3) Jakubi, 330 : « Desshalb floh Mani und begab sich nach dem Lande Indien »; et *Fihrist*, p. 386 : « Mani hatte bereits in Indien, in China und bei den Bewohnern von Churazan gepredigt. » On voit que la tradition orientale, qui connait si bien Mani, ne dit rien de son séjour en Mésopotamie, mais place son exil à l'est et au sud de la Perse.

(4) Cf. *supra*, p. 27.

On la trouve dans les *Acta* (1) et chez Théodoret (2). Mani a trois disciples : Thomas, Addas et Hermas. Il envoie Thomas en Égypte, Addas en Scythie (3), ne gardant que Hermas auprès de lui : à leur retour, il lui font part de leur insuccès, et des mauvais traitements qu'ils ont essuyés, surtout en pays chrétien.

Mani se procure alors les livres sacrés du christianisme. Il y cherche des passages favorables à son dualisme, leur emprunte le nom du Christ et charge ses disciples d'une nouvelle mission. Un peu avant sa mort (lors de la visite à Ascar), Addas était en Orient (*τὰ τῆς ἀνατολῆς*) (4), Thomas en Syrie, Hermas en Égypte (5).

Ces personnages, qui auraient vécu en Perse avec Mani, sont inconnus de la tradition orientale : on peut s'étonner de les voir porter tous les trois des noms célèbres dans les premières traditions chrétiennes, celui de Thomas l'apôtre

(1) *Acta*, c. 64 et 65.

(2) Théodoret, *Haeretic. fab.* I, 26.

(3) Théodoret dit « en Syrie » (c'est ce que donne aussi le *Codex Vaticanensis* pour les *Acta*, mais ce manuscrit est de peu de valeur). Les *Acta* furent utilisés par Épiphane et Cyrille de Jérusalem, qui reproduisirent cette légende, mais avec de fortes variantes. Voici les principales données :

Les *Acta* seuls distinguent nettement deux missions : la première au chapitre 64 : *Addas a en partage la Scythie, Thomas l'Égypte*; la seconde au chapitre 65 : Mani, ayant greffé sur sa doctrine quelques éléments de christianisme, renvoie ses disciples; nous voyons au ch. 13 qu'*Addas* fut alors envoyé en *Orient*, *Thomas* en *Syrie*, *Hermas* en *Égypte*.

Suivant Théodoret, *Haeretic. fab.* I, 26 : *Addas parcourut la Syrie, Thomas l'Inde.*

Suivant Épiphane, *Haer.*, LXVI, 12, *Hermas évangélise l'Égypte, Thomas la Judée, Addas τὰ ἀνωτερικὰ μέρη*. Peut-être faut-il lire *ἀνατολικὰ μέρη*; cf. *Acta*, c. 65.

Alexandre de Lycopolis (p. 4), un auteur egyptien, dit que *Thomas prêcha en Égypte.*

(4) *Acta*, c. 65 : Cette mission est terminée quand Mani est encore en prison.

(5) *Acta*, c. 13 : Cette mission dure encore apres son évasion de la prison où l'avait incarcéré le roi des Perses.

du Christ, celui d'Hermas l'auteur du " Pasteur „ celui d'Addas, ou Addaios, l'un des soixante-douze, le fondateur de l'église d'Édesse, et le guérisseur miraculeux d'Abgar.

Nous savons d'autre part que les manichéens adoptèrent des livres attribués à ces personnages. Parmi les écrits découverts près de Tourfân se trouve une version manichéenne du " Pasteur „ d'Hermas (1). Ils accueillirent de même l'Évangile apocryphe attribué à St-Thomas (2). Ils avaient aussi des " écrits d'Addas (3) „ sans doute quelqu'arrangement des *Acta Edessena,* l'apocryphe syriaque qui contenait la légende du roi Abgar et dont devait sortir plus tard la *Doctrina Addaei;* ils étaient fort répandus en Syrie, en particulier dans le pays d'Édesse.

A l'époque où la secte se répandit, ces écrits étaient exclus du canon orthodoxe et suspects d'hérésie (4). Après que le manichéisme les eût repris, on oublia qu'ils étaient antérieurs à sa naissance; on y vit alors des productions nouvelles dues aux docteurs manichéens; les noms qu'ils portaient furent ainsi donnés par la légende aux premiers propagateurs de l'hérésie et se mêlèrent aux souvenirs qu'on gardait des commencements de sa diffusion.

On voit bien cette confusion chez Cyrille de Jérusalem. " Que personne, dit-il (5), ne lise l'Évangile selon Thomas; il n'est pas de l'apôtre du Christ, mais d'un des disciples pervers de Mani. „ Il attribue donc à un manichéen un écrit dont nous parlent déjà Origène et Hippolyte (6).

---

(1) F. W. K. Müller en a édité des fragments dans les *Sitzungsberichte Akad. Berlin*, 1905,

(2) Cyrille, *Catech.*, VI, 31; Formule d'Abjuration, etc.

(3) Photius, *Cod.*, 85.

(4) Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 25, range l'évangile de Thomas parmi les évangiles apocryphes.

(5) Cyrille, *Catech.*, VI, 31.

(6) Voilà un évangile hérétique et dangereux que les fidèles seraient tentés d'attribuer à l'apôtre Thomas. Depuis trois quarts de siècle cet évangile figurait dans le canon manichéen. Quoi de plus tentant que de le considérer

La légende propagée par Hégémonius conserve le souvenir de deux missions dont la première échoua parce que la doctrine se présenta dans son intégrité primitive; la théologie s'enrichit alors d'éléments chrétiens, et cette modification concerna surtout la place assignée au Christ dans le système (1).

Ajoutons que la tradition des *Acta* est contredite par celle qui veut que Mani ait eu, non trois apôtres, mais douze, à l'imitation du Christ (2).

Il semble donc douteux que Mani ait lui-même envoyé des apôtres dans l'empire. Tout ce qu'on peut dire, c'est que déjà de son vivant le manichéisme pénétra jusqu'en Judée : Mani mourut sous Bahram I (3), probablement vers 275 (4). Or, Épiphane rapporte (5) que la quatrième année du règne d'Aurélien (274) le vétéran Akouas apporta le manichéisme de Mésopotamie à Éleutheropolis; cette donnée mérite toute confiance, Épiphane l'a évidemment recueillie à Éleutheropolis même, où il séjourna longtemps. Avant 274, le manichéisme

---

comme l'œuvre d'un manichéen ? C'était lui enlever toute autorité comme évangile (*Catech.*, VI, 31) : *Οὐ γάρ ἐστιν ἑνὸς τῶν δώδεκα ἀποστόλων, ἀλλ' ἑνὸς τῶν κακῶν τριῶν τοῦ Μάνη μαθητῶν.* Que les manichéens adoptèrent ces anciens apocryphes, nous le savons avec certitude par la version manichéenne du Pasteur d'Hermas, découverte à Tourfân. Il est d'ailleurs probable qu'ils firent subir aux originaux quelques remaniements pour les rendre conformes à leurs idées : Il semble donc qu'il faille admettre avec M. Harnack que l'Évangile de Thomas des manichéens n'était pas entièrement identique (*einfach identisch*) à celui dont parlent Hippolyte et Origène. Cf. Harnack, *Die Altchr. Litteratur*, I, p. 15.

(1) *Acta*, c. 65 : « Solo Christi nomine adiecto ».

(2) Michel le Syrien (trad. Chabot), I, p. 190; Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 31 et Aug., *Haer.*, 46, col. 38 : « Duodecim discipulos habuit ad instar apostolici numeri ». Qu'on ne croie pas qu'Addas, Thomas et Hermas sont ceux des douze disciples que Mani envoya en Occident : les *Acta* prétendent nous faire connaître aussi ceux qu'il envoya en Orient, par exemple Addas envoyé en Scythie d'abord (c. 64), puis en Orient (c. 13) : *τὰ τῆς Ἀνατολῆς*.

(3) Nöldeke, *Tabari*, p. 47, note 5, d'après les auteurs orientaux : Jakoubi, Hamza, Tabari, Masoudi.

(4) Cf. *infra*, p. 58, note 6.

(5) *Haer.*, LXVI 1.

avait donc recruté déjà des adhérents en Mésopotamie, parmi les soldats de la frontière. Le mithriacisme, si populaire parmi eux, les disposait à accueillir les premiers une religion, unie aux mystères par des affinités étroites : leur congé obtenu, ils la répandirent dans le pays où ils se fixèrent.

La date assignée par Épiphane à la plus ancienne propagation du manichéisme (1), la quatrième année du règne d'Aurélien, concorde à peu près avec celle que nous trouvons dans l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe; la prédication y est placée sous le pontificat de Félix (2), qui fut pape de 269 à 274.

En général, pourtant la tradition donne une date plus tardive pour l'apparition du manichéisme dans l'empire. L'auteur des *Acta* (3) et Cyrille de Jérusalem (4) la placent sous Probus (275-282); Eusèbe dans sa chronique lui assignait la quatrième année du règne de cet empereur d'après la version de Syncelle (5), la deuxième année d'après la version de St-Jérome (6). Comment expliquer les divergences de nos deux traditions, dont la première nous reporte au règne d'Aurélien, du vivant de Mani, la seconde au règne de Probus.

---

(1) *Haer.*, LXVI, 1 et 78.

(2) Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 30 : *Τὸν ἐπὶ Ῥώμης ἐπίσκοπον Διονύσιον... διαδέχεται Φῆλιξ.* 31 : *Ἐν τούτῳ καὶ ὁ Μανεὶς ... τὴν τοῦ λογισμοῦ παραφροσύνην καθωπλίζετο.*

(3) C. 31 : Cur enim, cum promiseris sub Tiberio Caesare missurum te esse Paracletum sub Probo demum imperatore misisti.

(4) *Catech.*, VI, 20 : *Τὸν πρώην ἐπὶ Πρόβου ... ἀρξάμενον. πρὸ γὰρ ὅλων ἑβδομήκοντα ἐτῶν ἡ πλάνη.* Cyrille écrit vers 348, ce qui nous ramène à 278. Cyrille confond évidemment la naissance de la secte et sa première expansion en pays romain.

(5) Eusèbe, *Chronica*, éd. Schoene. II, p. 185.

(6) *L. c.*, « Secundo anno Probi, juxta Antiochenos CCCXXV ... annus fuit. Insana Manichaeorum haeresis ... exorta.

Nöldeke (*Tabari*, p. 415), pense que l'exécution de Mani, est « die einzig mögliche Erklärung dieser Datierung des Ursprungs der Manichäer ». C'est sur cette hypothese qu'il se fonde quand il dit : « die von Hieronymus für das Jahr 276/7 angedeutete Hinrichtung Mani's. Est-il naturel de dater l'*apparition* d'une secte de la *mort* de son fondateur? Nous ignorons

Il est probable que les premiers essais isolés, comme celui d'Akouas furent trop peu importants pour fixer l'attention, et passèrent en général inaperçus; que sous Probus il y eut des tentatives nouvelles et que la secte prit alors un développement assez considérable pour être généralement remarquée ; comme cette seconde tradition nous ramène vers l'époque de l'exécution de Mani, ou peu après, nous pouvons deviner avec vraisemblance l'événement qui détermina ce rapide accroissement.

L'exécution de Mani fut accompagnée d'une atroce persécution de ses partisans; suivant le Fihrist, ils se réfugièrent en Tranxoxanie[1], mais parmi ceux qui habitaient la partie occidentale de l'empire Sassanide, la Mésopotamie perse ou la Babylonie, beaucoup durent se réfugier dans la Mésopotamie romaine et en Syrie, où ils trouvaient une population de même race et de même langue qu'eux mêmes.

La légende des *Acta* [2] qui nous montre Mani cherchant en Mésopotamie un asyle contre la persécution est sans doute un souvenir de l'émigration de ces manichéens persans dans l'Empire.

---

l'événement visé par la *Chronique;* mais il me paraît plus probable qu'elle ait en vue quelque fait relatif à la propagande : c'est ainsi qu'Épiphane (*Haer.*, LXVI, 1 et 78) fait dater l'apparition de l'hérésie de l'entreprise du vétéran Akouas. L'hypothèse de M. Nöldeke suivant laquelle Mani serait mort la deuxième année de Probus (277), fondée sur cette interprétation du texte de St-Jérome, repose donc sur des indices assez faibles. Bahram I sous lequel se place l'exécution de Mani, mourut dans l'année perse qui va de septembre 276 à septembre 277; il n'est donc pas impossible que Mani soit mort en 277, mais cela est peu probable. Il faudrait pour cela que Bahram I ait vécu encore quelque temps après le commencement de 277 (ce qui est douteux) et que ce fût dans ces derniers mois de son règne qu'il eut fait périr Mani. Disons donc simplement avec les orientaux que Mani mourut sous Bahram I (entre 273 4-276 7) soit vers 275.

(1) Flügel, *Fihr.*, p. 105.

(2) *Acta*, c. 65.

SYRIE.

Les trois apôtres Hermas, Thomas et Addas, étant des personnages fictifs, on s'explique la divergence des traditions sur le ressort assigné à chacun d'eux (1).

Elles s'accordent pourtant à placer les premiers essais de propagande en Syrie et en Égypte (2); c'est en effet dans ces pays que nous trouvons d'abord le manichéisme.

Suivant Théodoret (3), Addas aurait eu en partage la Syrie. Franchissant la frontière, le manichéisme rencontrait d'abord la Mésopotamie romaine. Le développement tardif de la littérature syriaque ne permet pas d'y remonter jusqu'à la première diffusion de la secte. Sauf le cas du vétéran Akouas, on n'en sait rien avant la seconde moitié du IVe siècle, mais on voit alors par St-Éphrem, quelles puissantes racines elle y avait jetées. " Aucune contrée, dit Éphrem (4), n'est plus infectée de manichéisme que la Mésopotamie „ Cela n'a rien d'étonnant. Il avait eu ici un précurseur en Bardesane d'Édesse, le maître de Mani, comme l'appelle Éphrem (5) : La doctrine de cet hérétique présente en effet avec le manichéisme des ressemblances si frappantes, qu'un oriental a voulu voir dans celui-ci une simple imitation du système de Bardesane (6). Ce gnostique aplanit encore les voies au manichéisme d'une autre manière : ses écrits et surtout

---

(1) Cf. p. 55, note 3.

(2) Ibidem.

(3) Théodoret, *Haeretic. fab.*, I, 26.

(4) Cf. Beausobre, *Histoire du Manichéisme*, I, p. 154, « Manichaeorum haeresis Mesopotamiam maxime infestabat ».

(5) Ephrem (Kessler), p. 277 : « Bardaisan, Manis Lehrmeister . Éphrem, dans tout son traité compare continuellement les deux systèmes. Les auteurs arabes font de même, cf. *supra*, p. 31.

(6) Flügel, *Fihrist*, p. 165 : Wenn Deisan früher war, so nahm sicherlich Mani von ihm seine Lehre an und wich von ihm nur in Bezug auf den Vermittler ab.

les belles hymnes, où il exposait sa doctrine, provoquèrent une renaissance de la littérature indigène en Mésopotamie. « Le syriaque, qui avait été sous les Achéménides la langue internationale de l'Asie antérieure, redevint avec Bardesane, celle d'une race cultivée [1] ». Les écrits de Mani, presque tous rédigés en syriaque, trouvèrent ainsi dans ces contrées des lecteurs tout préparés.

Dans la Mésopotamie romaine, le manichéisme rencontra donc un milieu fort semblable à celui où il était éclos, c'est-à-dire à la Babylonie, une population congénère et usant du même idiome ; l'élément populaire du manichéisme, sa mythologie orientale, qui rebutait partout ailleurs, pouvait plaire à ces Sémites, moins pénétrés de culture hellénique, qui y retrouvaient des conceptions familières à leur esprit.

Ce fut aussi la seule contrée où le manichéisme devint une religion des foules : Éphrem le combattit dans ces hymnes polémiques qu'il répandait dans le peuple [2]. Il s'attache surtout à ridiculiser ses mythes. C'est un adversaire redoutable : il excelle à faire ressortir les côtés risibles de la mythologie et à les confronter avec le bon sens [3]. L'âpreté même du ton nous révèle toute l'importance du manichéisme, toute l'imminence du danger [4]. Nous savons d'ailleurs, par Rabulas [5], que les manichéens se maintenaient encore à Édesse dans la première moitié du Ve siècle.

---

(1) Cumont, *Relig. orientales*, p. 8.

(2) Kessler, *Mani*, p. 263. Il existe en outre un traité d'Éphrem contre le manichéisme, traduit par Kessler, *l. c.*, p. 269-293.

(3) Ephrem (Kessler), pp. 273 et 281-85.

(4) Le manichéisme est aussi combattu, en termes violents, dans la « Narratio de beato Simeone Bar Sabae » (*Patrologia Syriaca*, pars prima, tomus II, p. 825) : Simili ratione mordent Manichaei blasphemiis suis carnem Christi ; eam negant nec dignam aestimant assumptione, redemptione, resurrectione. Et etiam factorem corporum et animarum impetunt rabie sua, similes canibus rabidis, mor lentibus dominum suum ». Cf. *l. c.*, p. 824 : « Recedite a sectis, satanam refrigerantibus, Manichaeis. »

(5) Hallier, *Untersuch. üb. die Edessenische Chronik* (1892), p. 92.

Le manichéisme se fortifiait en même temps dans la Syrie occidentale.

Eusèbe de Césarée, en 325, ne lui accorde encore qu'une brève notice dans son histoire ecclésiastique (1), mais à partir du milieu du IVe siècle, les Pères les plus éminents de cette contrée lui consacrent des refutations spéciales; dans la Décapole, il est combattu par Titus, évêque de Bostra sous Julien (2); ce Père attaque à fond le dualisme manichéen de même que St-Augustin en Occident, il dresse en face de lui les théories chrétiennes de la liberté et de l'origine du mal, qu'il développe avec ampleur.

L'hérésie est attaquée à la même époque par Eusèbe évêque d'Émèse (3) (de 341 à 359), par Georges de Laodicée (4), le chef des semi-ariens; par Apollinaire de Laodicée (5), le poète chrétien; un peu plus tard par Diodore de Tarse (6) (évêque de 378-394). Ces œuvres polémiques sont malheureusement perdues. Le manichéisme semble s'être implanté aussi à Antioche, où St-Jean Chrysostome (7) fulminait contre lui les traits de sa forte éloquence : " Les manichéens, dit-il, chiens muets et enragés, affectent les dehors de la douceur, mais à l'intérieur ils ont l'âpre fureur des dogues et sous

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 31.

(2) *Libri III, adversus Manichaeos.* Cet écrit semble postérieur à ses démêlés avec Julien (Dräseke, *Zeitschr. f. wissenschaftliche Theol.*, XXX, p. 461). Cf. aussi note 4.

(3) Épiph., *Haer.*, LXVI, 21; Théodoret, *Haeretic. fab.*, I, 26.

(4) Épiph., *Haer.*, LXVI, 21; Théodoret, *Haeretic. fab.*, I, 26; Photius, *Cod.*, 85. Dräseke croit que le livre qui figure comme troisième dans l'ouvrage de Titus de Bostra, est en réalité de Georges de Laodicée, *Zeitschr. f. wiss. Theol.*, XXX, p. 440 et ss.

(5) Théodoret, *Haeretic. fab.*, I, 26.

(6) Théodoret, *Haeretic. fab.*, I, 26; Photius, *Cod.*, 85. Diodore avait écrit vingt cinq livres contre le *Μόδιον* d'Addas.

(7) *In genesim sermo*, VII, 4, sermon prononcé pendant le carême de 386. Cf. aussi Johannes Chrysostomus, *In epist. I ad Cor. homil.*, XXVIII, 2; *In epist. II ad Cor. homil.*, VIII, 2 et XXI, 4; *In Matthaeum homil.*, LVIII, 3 et LXXXII, 2; *De prophetiarum obscuritate*, II, 7.

la toison de l'agneau ils cachent le loup; mais toi, ne t'arrête point aux apparences, fouille le dedans et tu verras la bête. » C'est aussi d'Antioche que venait une mission manichéenne, que nous verrons à l'œuvre dans la ville de Gaza (1). Non loin de la Syrie, dans l'île de Chypre, le manichéisme est combattu, vers 374 (2), par Épiphane, évêque de Salamine. La réfutation qu'il lui consacre est la plus considérable du livre des hérésies (3), plus étendue même que celle de l'arianisme.

ASIE MINEURE.

Les témoignages attestant la propagation de l'hérésie en Asie mineure sont d'une époque assez tardive.

Elle se répandit à la fin du IVe siècle en Cappadoce, où elle trouva un adversaire dans St-Basile (4); en Paphlagonie (5), où quelques manichéens traduits devant les tribunaux auraient avoué les abominations reprochées à la secte. On verra qu'elle s'était probablement implantée aussi en Lydie (6).

Dans le Nord-Est de la presqu'île, nous pouvons antérieurement constater son influence par l'existence d'un mouvement resté, il est vrai, étranger aux *doctrines* manichéennes, mais qui semble s'être plus d'une fois inspiré de la *règle* imposée aux élus.

Le concile de Gangres (vers 340) condamne certaines réformes ascétiques qu'il attribue, à tort ou à raison, au fameux Eustathe de Sébaste : les eustathiens interdisaient l'usage de la viande (7) et niaient qu'on pût se sauver dans le mariage. Leur horreur de l'union conjugale allait si loin

(1) Marc. Diaconus, *Vie de Porphyre*, 69.
(2) Tillemont, *Mém.*, X, pp. 805-806.
(3) Col. 30-171. Les autres hérésies ne tiennent que quelques pages.
(4) Aug., *C. Julianum*, I, 16.
(5) Aug., *De natura boni*, c. 47.
(6) Cf. le chapitre sur la diffusion du manichéisme en Occident, début.
(7) Mansi, II, 1095 et ss.

qu'ils refusaient de prier dans les maisons de ceux qui étaient mariés; aux réunions de l'église ils préféraient des conventicules où ils enseignaient leurs doctrines propres; ils se singularisaient d'ailleurs par des costumes bizarres: les femmes se coupaient les cheveux et s'habillaient comme les hommes. Rien de tout cela ne fait directement songer au manichéisme; on retrouve des idées semblables chez diverses sectes enthousiastes de l'époque (1). L'interdiction du mariage et l'abstinence de viande caractérisaient l'hérésie des encratites, qui présentaient comme obligatoires pour tous les règles d'un ascétisme exalté. Mais voici deux préceptes des eustathiens qui me paraissent spécifiquement propres au manichéisme : c'est d'abord le jeûne du dimanche, ensuite l'obligation de donner aux ascètes (aux saints) les prémices des fruits, au lieu de les donner aux églises.

Il est pourtant difficile d'admettre que nous soyons en présence d'une secte manichéenne. Nous aurons l'occasion de voir avec quelle légèreté on lancait l'accusation de manichéisme (2); or, dans tout le concile de Gangres, le nom de Mani n'est pas prononcé; on ne voit pas non plus qu'Eustathe, qui n'avait autour de lui que des ennemis ait jamais essuyé ce reproche; d'autre part il me paraît incontestable qu'une influence manichéenne se soit exercée sur l'ascétisme des eustathiens; des ressemblances aussi frappantes ne sauraient être fortuites. Le mouvement eustathien semble d'ailleurs avoir été purement ascétique et s'être confiné dans le domaine pratique; le concile ne lui fait aucun grief, en matière de doctrine.

On remarquera l'analogie frappante qui existe entre le mouvement eustathien et le mouvement priscillianiste postérieur (3). Pour la faire ressortir, je me borne à reproduire

(1) Sauf leurs singularités extérieures dont l'importance est évidemment secondaire.

(2) Cf. *infra*, le chapitre sur le manichéisme à Constantinople, début.

(3) Cf. *infra*, le chapitre sur le priscillianisme.

en regard des articles de la lettre synodale de Gangres quelques textes relatifs au priscillianisme primitif :

Καὶ γὰρ ἐκ τοῦ καταμέμφεσθαι αὐτοὺς τὸν γάμον, καὶ ὑποτίθεσθαι, ὅτι οὐδεὶς τῶν ἐν γάμῳ ὄντων ἐλπίδα παρὰ Θεῷ ἔχει. πολλαὶ γυναῖκες ἔπανδροι ἀπαιτηθεῖσαι, τῶν ἑαυτῶν ἀνδρῶν ἀνεχώρησαν καὶ ἄνδρες τῶν ἰδίων γυναικῶν.	Philastrius, *Haer.*, 84 : " Gnosticorum et Manichaeorum particulam perniciosissimam aeque sequuntur ... separantes persuasionibus coniugia hominum. „
Εὑρίσκοντο δὲ καὶ ἀναχωρήσεις ἐκ τῶν οἴκων τῶν Θεοῦ καὶ τῆς ἐκκλησίας ποιούμενοι, καταφρονητικῶς διακείμενοι κατὰ τῆς ἐκκλησίας καὶ τῶν ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ καὶ ἰδίᾳ συνάξεις ποιούμενοι κτλ.	Concile de Saragosse : Mansi, III, p. 634, can. 2. Ut ... ab ecclesiis non desint nec habitent latibula cubiculorum ac montium ... ad alienas villas agendorum conventuum causa non conveniant.
Ξενὰ ἀμφιάσματα ἐπὶ καταπτώσει τῆς κοινότητος τῶν ἀμφιασμάτων συνάγοντες.	Can. 4. Nulli liceat ... nudis pedibus incedere.
Νηστείας τε ἐν κυριακῇ ποιούμενοι καὶ τῆς ἁγιότητος τῆς ἐλευθέρας ἡμέρας καταφρονοῦντες.	Can. 2. Ne quis jejunet die dominica.

Il n'est d'ailleurs pas tout à fait certain que ces réformes puissent être attribuées à Eustathe lui-même. Mgr Duchesne[1] croit que le concile était " mal informé sur les abus qu'il condamne, ou plutôt qu'il a attribué à Eustathe les excès d'adhérents trop zèlés „. Eustathe, qu'on peut appeler le fondateur du monachisme en Asie Mineure, fut le maître en ascétisme de St-Basile. " Sur ce terrain, le maître et le disciple marchèrent toujours la main dans la main, la querelle qui les divisa dans leurs dernières années, laissa ce point

(1) *Hist. de l'Église*, II, p. 383.

intact [1] „ quand Basile fonda un hospice à Césarée, il prit pour modèle celui d'Eustathe à Sébastée; Eustathe lui envoyait ses moines pour l'assister dans l'organisation de ses couvents. Eustathe passa si bien pour être son maître que, du temps de Sozomène, on voulait lui attribuer les *Ἀσκητικά* de Basile [2]. La cause de leur rupture semble avoir été l'amitié que Basile témoignait à Mélèce, l'adversaire déclaré amitié d'Eustathe [3], ainsi qu'une divergence sur un point de doctrine : la divinité du St-Esprit qu'Eustathe ne paraissait pas admettre d'une manière absolue [4]. Des accusations injustes furent échangées alors de part et d'autre. Eustathe traitait Basile de sabellien et d'apollinariste. De son côté, Basile reprochait à son ancien maître d'avoir suivi autrefois, à Alexandrie, les sermons d'Arius [5]. Lança-t-il aussi contre lui l'accusation de manichéisme dont on était alors si prodigue? Sa réfutation du manichéisme dont parle St-Augustin [6] aurait-elle été dirigée contre Eustathe et ses partisans? C'est là une hypothèse que rien ne vient confirmer. Parmi les reproches dont il accable Eustathe dans ses lettres [7], on chercherait vainement celui-là.

C'est vraisemblablement aussi en Asie mineure que vécut Agapius [8], docteur manichéen, connu seulement par le court résumé que Photius nous a laissé de ses ouvrages [9]. Faute de renseignements, son rôle reste pour nous en partie énigmatique, mais le peu que nous en savons suffit pour faire reconnaître en lui un théologien original; il paraît s'être

(1) Duchesne, *Hist. de l'Église*, II, p. 519.

(2) Sozomène, III, 14.

(3) Duchesne, *Hist. de l'Église*, II, p. 405.

(4) Duchesne, *Hist. de l'Église*, II, p. 404.

(5) Duchesne, *Hist. de l'Église*, II, p. 406.

(6) *Contra Iulianum*, I, 16.

(7) *Epist.* 223, 224, 244, 251, 263.

(8) Il fut l'adversaire d'Eunome de *Cyzique* (cf. *infra*, p. 69), dont l'hérésie remua surtout l'Asie Mineure; cf. Photius, *Cod.* 179.

(9) Photius, *Cod.* 179.

spécialement employé à l'œuvre délicate de concilier les doctrines de la secte babylonienne non seulement avec le christianisme, mais aussi, avec les idées de la philosophie grecque alors dominantes, notamment avec le néoplatonisme. " Il ne rougit pas, dit Photius, d'invoquer le témoignage de ceux qui ont embrassé le paganisme et surtout de Platon; il les appelle saints et divins, noms qu'il donne aussi au Christ notre sauveur ". Il semble donc avoir reconnu aux sages de l'antiquité, presqu'au même titre qu'au Christ lui-même, une certaine mission révélatrice.

La première tâche qui, dans l'empire, s'imposait au théologien manichéen était de préciser la situation de sa religion vis à vis du christianisme. On a vu avec quelle grossière ignorance Mani l'avait traité. Dans cette question épineuse, Agapius paraît avoir été de ceux qui faisaient aux doctrines de l'Église la part aussi large que possible. Nominalement du moins il admettait certains dogmes directement contraires au manichéisme : l'incarnation, le baptême du Christ, sa crucifixion, sa mise au tombeau et sa résurrection, la résurrection des morts et le jugement dernier. Mais ces concessions étaient plus apparentes que réelles, et la méthode allégorique fournissait sans doute à Agapius des interprétations complaisantes lui facilitant ces accomodements avec le christianisme : " Il porte à la Ste Vierge, dit Photius, une haine violente et implacable; néanmoins il s'empare du nom de Marie et ni la crainte de Dieu ni aucune espèce de honte ne l'empêchent de l'appeler fallacieusement la mère du Christ. Il accable de mille outrages la croix rédemptrice de Jésus, l'appelant injurieusement une *arme défensive pour les Juifs* (1) et d'autre part il ne rougit pas de dire qu'il estime

(1) Pour comprendre cette idée, il faut se rappeler ce passage de la lettre de Sécundinus (milieu) : " Illud vero quam audacter molitus sit (diabolus) ut Domino optimum semen seminanti, ille zizania miscuerit et tanto pastori Iscariotem rapuerit ; et ut ad ultimum crucis supplicium veniretur, in perniciem ipsius Scribas Phariseosque accenderit, ut Barra-

a croix digne d'honneur et de vénération; mais sous les noms de nos dogmes, il désigne malicieusement des choses toutes différentes. Il raconte des monstruosités sur le corps et le sang du Christ, non comme nous autres chrétiens nous les connaissons, mais comme se les figure son esprit furieux et extravagant „.

C'est à lui, je crois, que remontent ces détours plus ou moins ingénieux qui permirent plus tard aux Pauliciens de souscrire aux dogmes qu'on leur imposait sans renier leur foi. On a vu en effet que Photius fait allusion à trois points d'exégèse allégorique se rapportant le premier à l'incarnation, le second à la mort du Christ, la troisième au mystère de l'eucharistie. Or ces interprétations semblent coïncider avec les suivantes, qui nous sont conservées par la formule d'abjuration dont on se servait pour les pauliciens : " Anathème dit cette formule [2], à ceux... qui feignent d'honorer Marie, mère de Dieu mais qui, au lieu d'elle, ont dans l'idée la Jérusalem céleste dans laquelle, disent-ils, le Seigneur entra et dont il sortit ensuite; à ceux qui blasphèment la sainte croix, mais qui font semblant de la vénérer, entendant par là le Christ qui, disent-ils, ayant étendu les bras, décrivit la forme de la croix. Anathème à ceux qui ont en horreur la communion du corps et du sang vénérable du Sauveur mais l'admettent en apparence, comprenant par là les paroles du Christ qui, en instruisant les apôtres, leur disait " Prenez, mangez et buvez „.

C'est bien dans ce genre d'exégèse qu'excellait Agapius; Photius, qui ne peut contenir son indignation, lui reproche

---

bam dimitti clamarent et Iesum crucifigi. *Evasimus igitur quia spiritualem secuti sumus Salvatorem.* Nam illius tantum erupit audacia ut, *si noster Dominus carnalis foret, omnis nostra fuisset spes amputata* „.

(1) Photius, *Cod.* 179 : *Ἄλλα πράγματα ἑτέροις ὀνόμασι κακούργως ὑποδηλῶν.* Je crois qu'il faut *ἡμετέροις* au lieu de *ἑτέροις*, cf. le passage cité p. 69 : *ἄπαντα τὰ τῆς εὐσεβείας καὶ παρὰ Χριστιανοῖς ὀνόματα κτλ,*

(2) *Formule d'abjuration,* Patrol. gr. I, col. 1468.

de dénaturer les dogmes chrétiens pour leur donner un sens faux et ridicule, de " les admettre nominalement mais d'aboyer contre les choses qu'ils désignent „, *τὰς μὲν εὐσεβῶν λέξεις συνομολογῶν, κατὰ δὲ αὐτῶν τῶν πραγμάτων ὑλακτῶν* (1). Le fait que Photius possédait ses écrits semble également indiquer qu'ils jouissaient de quelque considération du temps des pauliciens.

Le grand ouvrage en vingt-trois livres qu'Agapius avait dédié à Ourania, sa " compagne en philosophie „, paraît avoir été un vaste exposé de la doctrine, une espèce de somme de théologie manichéenne. Nous savons aussi par Photius, qu'il fut engagé dans les querelles de l'arianisme et qu'il y prit parti contre Eunome. Il doit donc avoir vécu au IVe siècle ou au commencement du cinquième.

JUDÉE.

Le manichéisme s'implanta de très bonne heure en Judée. Déjà sous Aurélien, nous l'avons vu (p. 56) il avait été apporté à Éleutheropolis par le vétéran Akouas et ses sectateurs y étaient appelés pour cette raison akouanites (2). Il prospéra surtout à Jérusalem. Cyrille, qui vers 348 (3) y préparait les catéchumènes, avait plusieurs manichéens convertis parmi ses auditeurs (4); il ne les perd pas de vue dans ses catéchèses ; les abominations reprochées à la secte sont exposées ici pour la première fois (5). Comme c'est la seule hérésie à laquelle il consacre une réfutation spéciale, il est

(1) PHOTIUS, *Cod* 179 : *Καὶ ἁπλῶς σχεδὸν ἅπαντα τὰ τῆς εὐσεβείας καὶ παρὰ Χριστιανοῖς ὀνόματα ἐπ' ἄλλαις ἢ ἐκτόποις καὶ βδελυκταῖς ἢ ἀλλοκότοις καὶ μωραῖς, ἢ ἀναρμόστοις καὶ ἀνακολούθοις ἐννοίαις μεταφέρων καὶ περιτιθείς, οὕτω τὴν οἰκείαν ἀσέβειαν πειρᾶται κρατύνειν.*

(2) ÉPIPHANE, *Haer.*, LXVI, 1.

(3) En 347 ou 348 (cf. Patrol. Grecque, XXXIII, colonne 153).

(4) *Catech.* VI, 36 et XV, 13.

(5) *Catech.* VI, 33.

probable que c'était à ce moment la plus importante du diocèse [1].

En Palestine, les manichéens trouvent un protecteur dans le sophiste païen Libanius, qui manifeste pour eux une certaine sympathie; dans une lettre [2] de 364 [3], il les recommande à son ami Priscianus, gouverneur de la province [4]. " Ils ne font de mal à personne, dit il, mais d'aucuns leur font du mal. Que ceux de la Palestine trouvent un refuge dans votre vertu, qu'ils soient en sécurité; que ceux qui voudraient leur nuire n'en aient pas les moyens. „

On voit la résistance que les mesures des empereurs rencontraient chez ces païens. Vers la fin du siècle, quand la secte décline, elle semble se réfugier dans les petites villes [5]. Elles étaient souvent les derniers asiles du paganisme expirant, tout pénétré de dualisme, et avec le paganisme s'y conservait cet esprit hostile à l'Église, qui soumettait ses dogmes à une critique rationaliste, et auquel le manichéisme dut une grande partie de ses succès.

A Gaza, près de la côte de Judée, une femme d'Antioche, nommée Julie entreprit une active propagande [6] vers 404 [7]. Elle trouva un terrain favorable dans cette cité, où le paganisme était resté vivace [8].

" Ayant su, dit la Vie de Porphyre, qu'il y avait beaucoup

---

(1) Cf. Patrol. gr., XXXIII, col. 242 (dissertation de Touttée).

(2) *Epist.* 1344.

(3) Seeck, *Die Briefe des Libanius, zeitlich geordnet*, Leipzig, 1906, p. 430, place cette lettre dans l'été de 364.

(4) Sievers, *Das Leben des Libanius*, p. 82, note 8.

(5) Cf. *infra*, p. 78.

(6) Marc. Diaconus, *Vita Porphyrii*, p. 69, et ss.

(7) Nuth, *De Marci Diaconi vita Porphyrii*, Bonn, 1897, p. 32.

(8) En 407, Porphyre faillit perdre la vie dans un soulèvement des païens et fut obligé de s'enfuir (Nuth, *l. c.*, p. 32). Marcus dit que la mort miraculeuse de Julie impressionna vivement les païens de la ville. — Déjà Constantin favorisait le port de Gaza, Maiouma, aux dépens de la ville elle-même, parce que celle-ci était moins chrétienne.

de nouveaux convertis, encore mal affermis dans la foi, elle les perdit par sa doctrine pleine de magie, mais plus encore par l'argent qu'elle distribua. „ L'évêque Porphyre l'ayant mandée : " Renoncez, dit-il, à cette doctrine impie, car elle vient du démon. „ Elle répondit (1) " Parlez et écoutez, et vous convaincrez ou serez convaincu. „

La dispute fut décidée pour le lendemain. Julie arriva ayant avec elle deux hommes et deux femmes Ils étaient beaux, jeunes et pâles. Seule Julie était avancée en âge.

Porphyre s'était préparé par le jeûne et la prière (2). Il parut à son tour portant dans ses mains les saints évangiles. Quant aux manichéens, " ils s'appuyaient sur cette culture que donne l'éducation du siècle (3). „ Leurs principes étaient donc différents de ceux de Porphyre ; un accord n'était pas possible.

Julie reprit sa propagande avec plus d'ardeur que jamais. " Porphyre, continue le récit, voyant Dieu blasphémé par cette

(1) Paroles caractéristiques (p. 71) : *Λέγε καὶ ἄκουε καὶ ἢ πείθεις ἢ πείθῃ.*

(2) Le diacre *Κορνήλιος* « sténographia » la dispute à la prière de l'evêque (p. 71) : *Ὁ δὲ ἀδελφὸς Κορνήλιος ὁ διάκονος ... ἐπιτραπεὶς παρὰ τοῦ ... ἐπισκόπου πάντα τὰ λεγόμενα καὶ ἀντιτιθέμενα ἐσημειοῦτο.*

(3) P. 71 : « *Ὅλοι δὲ ὥρμουν ἀπὸ λόγων τῆς κοσμικῆς παιδείας.* »

Ὁρμέω ἀπὸ est inconnu il faudrait *ὥρμων* de *ὁρμάω* « prendre pour point de départ, pour base d'opération ». C'est une confusion de formes comme on en trouve souvent dans la grécité d'alors.

Haupt dans son édition maintient *ὥρμουν* mais change *ἀπὸ* en *ἐπὶ* : le sens est le même, littéralement « ils étaient à l'ancre sur la culture que donne l'éducation du siècle ».

Le seul des sens de *λόγοι* qui convienne ici est celui de « connaissances littéraires, culture littéraire », entendez : cette culture avec les façons de penser et de raisonner qu'elle inculque. *Λόγοι* vise ici autant le fond que la forme du discours, comme l'indique assez le déterminatif *τῆς κοσμικῆς παιδείας* : la culture profane restait en effet essentiellement païenne comportant essentiellement l'étude des classiques, enseignés et commentés par les rhéteurs et les grammairiens, alors encore presque tous païens. Au siècle suivant Sévère, patriarche d'Antioche, trouvait encore beaucoup de païens parmi les professeurs de Béryte et d'Alexandrie.

femme, possédée du démon, se dressa devant elle : " Dieu, dit-il, frappera votre langue et baillonnera votre bouche. „ " Julie se mit à trembler... elle changea de visage. Immobile, elle ne parlait plus, les yeux grands ouverts, fixés sur l'évêque... On tâcha de la ranimer, on lui cria dans l'oreille; mais plus de voix, plus d'ouïe; bientôt elle rendit l'âme et s'en alla vers les Ténèbres, qu'elle avait servies, les ayant prises pour la lumière. „

Les deux hommes et les deux femmes qui l'avaient accompagnée et ceux qu'elle avait séduits coururent se jeter aux pieds de l'évêque. Il les reçut dans l'église après les avoir instruits.

Nous avons de la même époque une lettre de St-Nil (1), (l'ascète du Sinaï mort vers 430), où il reproche à un prêtre nommé Philon de profiter de la situation écartée de son église pour introduire les doctrines manichéennes dans son enseignement comme Manassé ses vaines idoles dans le temple du vrai Dieu. " Cessez, dit-il, sous prétexte de donner un enseignement spirituel (2) de prêcher au peuple de Dieu les fables des manichéens dans cette église située " à l'extrémité „ (*ἐπὶ τῆς ἐκκλησίας τῆς ἐν τῇ ἐσχατιᾷ*), c'est-à-dire, sans doute, à la lisière du désert d'Arabie. Maintenant votre égarement est connu de tous, on a découvert la retraite d'Ésaü (Jerem, XLIX, 10), la retraite où se cachaient les ténèbres de votre âme perverse. „

Nous verrons bientôt d'autres exemples de l'intrusion des manichéens dans le clergé catholique.

---

(1) Livre II, *Epist.*, 321.

(2) *Ἐν προσποιήσει δῆθεν διδασκαλίας πνευματικῆς.*

ÉGYPTE.

Le manichéisme s'enracina aussi en Égypte que la légende fait évangéliser par Thomas[1]. Il y est refuté peu de temps après son apparition dans l'empire par Alexandre de Lycopolis, un philosophe platonicien, probablement païen[2]. Il prétend devoir sa connaissance du manichéisme à des hommes qui auraient connu le fondateur lui-même[3].

Suivant les Annales d'Eutychius[4], la majeure partie de la population d'Égypte aurait été arienne ou manichéenne.

Nous avons déjà relevé ce que cette assertion avait d'exagéré[5]; mais on peut croire qu'au IVe siècle, le manichéisme était, dans la vallée du Nil, l'hérésie la plus importante après l'arianisme « St-Antoine dit Athanase[6], ne voulait aucune amitié avec les manichéens ou les autres hérétiques ». Les manichéens seuls sont spécialement nommés. Athanase lui même les combattait dans les moments de répit qui lui laissait l'arianisme[7].

Nous avons conservé de la même époque les réfutations de Didyme l'Aveugle, maître de l'école catéchétique d'Alexandrie et de Sérapion de Thmuis[8], ami de St-Athanase.

---

(1) *Acta*, c. 64 et Alexandre de Lycapolis (auteur indigène), p. 4 (éd. Brinkmann).

(2) Cf. édition Brinkmann, préface.

(3) P. 4 : *Τοιάδε ... τις φήμη τῆς ἐκείνου δόξης ἀπὸ τῶν γνωρίμων τοῦ ἀνδρὸς ἀφίκετο πρὸς ἡμᾶς.*

(4) Col. 1015 : « Aegyptii atque Alexandrini cum plerique Ariani et Manichaei essent ».

(5) Cf. *supra*, p. 49.

(6) *Vita Sancti Antonii*, c. 68 : *Οὔτε Μανιχαίοις ἢ ἄλλοις τισὶν αἱρετικοῖς ὡμίλησε φιλικά.*

(7) Épiphane, *Haer.*, LXVI, 21, semble lui attribuer une *ἀντίρρησις* spéciale contre la secte. Cet écrit paraît perdu; St-Athanase attaque le manichéisme un peu partout dans ses écrits.

(8) Ces deux traités ne fournissent guère de détails historiques.

Sébastien, commandant à Alexandrie, était manichéen (1). C'est un des correspondants de Libanius (2), autre protecteur de ces sectaires. Autorisé par Constance (337-361) à favoriser les ariens aux dépens des catholiques, il traitait ceux-ci avec une sévérité inouïe. St-Athanase nous en apprend la raison : c'était pour empêcher les catholiques de poursuivre les évêques de sa propre secte.

C'est le même Sébastien qui, devenu comte (*comes*), exerça sous Julien des commandements importants et à qui Valens confia la direction de la guerre contre les Goths (3) : il perdit la vie dans la bataille d'Andrinople. Sa popularité auprès des soldats était telle qu'à la mort de Valentinien I, on prit des mesures pour empêcher qu'on ne le proclamât empereur. Que serait devenue la secte sous un empereur gagné à ses doctrines ?

Un des chefs manichéens d'Égypte, était Aphthonios (4). Il s'appliquait surtout au commentaire et à l'exégèse des livres de Mani (5), et avait acquis une grande réputation. Sa renommée arriva jusqu'à Antioche, aux oreilles du chef arien Aétius (milieu du IVe siècle). Celui-ci se rendit aussitôt à Alexandrie et l'ayant provoqué à une dispute publique, il le vainquit contre toute attente. Cette défaite détruisit le prestige d'Aphthonios (6). Nous devons ces détails à Philostorge, disciple et admirateur d'Aétius.

Eutychius rapporte, que la plupart des évêques et des

---

(1) Pour ce récit, cf. *supra*, p. 41.

(2) Seeck, *Die Briefe des Libanius zeitlich geordnet*, dans les *Texte und Untersuch. zur Geschichte der altchristl. Litteratur*, Neue Folge, Band XV, Heft 1 2, pp. 271 et 272.

(3) Seeck, *Die Briefe des Libanius*, pp. 271 et 272.

(4) Philostorge, *Hist. eccl.*, III, 15.

(5) Formule d'abjuration, col. 1468 : *Ἀνατεματίζω ... Ἡράκα καὶ Ἡρακλείδην καὶ Ἀφθόνιον τοὺς ἱπομνηματιστὰς καὶ ἐξηγητὰς τῶν τούτου συγγραμμάτων.*

(6) Philost., III, 15 : (Aetius) *ἐκ μεγάλης δόξης εἰς μεγάλην αἰσχύνην κατήνεγκε.*

métropolitains étaient manichéens [1]. Sans aucun doute, il exagère [2]; toutefois les doctrines ascétiques du prophète babylonien semblent avoir obtenu un succès assez vif parmi les moines; le même auteur nous rapporte à ce sujet une anecdote caractéristique.

Timothée, patriarche d'Alexandrie (de 380 à 385), permit aux évêques et aux moines de manger de la viande le dimanche, afin d'avoir un indice auquel il pourrait reconnaître ceux qui étaient manichéens [3]; c'était en effet jour de jeûne pour ceux-ci [4]; les évêques et les moines catholiques, profitèrent de la permission, donnant ainsi une marque de leur orthodoxie. Parmi les manichéens, quelques-uns crurent pouvoir dissimuler encore en substituant le poisson à la viande; c'était une infraction évidente aux principes manichéens qui défendaient de tuer et de manger un animal, quel qu'il fût. Ils formèrent la secte des *Sammakini* ou mangeurs de poisson, à laquelle s'opposèrent les *Saddikeni*, qui s'en tenaient rigoureusement aux règles primitives.

Ce n'est pas la seule altération que le manichéisme subit sous l'influence du christianisme. Né hors de celui-ci, il avait une hiérarchie distincte; Fauste, Fortunat, Félix, qui nous sont connus par St-Augustin, ne prétendent à aucun titre dans l'Église catholique; mais en Égypte, de même qu'en Afrique à la même époque, nous voyons les manichéens s'introduire secrètement dans le clergé, et y occuper les plus hautes dignités reconnaissant extérieurement la suprématie des chefs orthodoxes. Qu'on ne croie pas d'ailleurs qu'ils étaient revêtus de charges correspondantes dans l'église manichéenne : Victorin diacre de l'Eglise d'Afrique était simple auditeur chez les manichéens [5].

---

(1) Eutychius, *Annales*, col. 1023.

(2) Cf. *supra*, p. 49.

(3) Eutychius, *Annales*, col. 1023 et 1024.

(4) St-Léon, *Sermon*, LII, 5.

(5) Cf. Aug., *Epist.*, p. 236.

On ne saurait douter qu'en secret, ils aient mis leur influence au service de leurs idées, mais ils avaient soin de ne pas les laisser percer dans leur enseignement public, puisqu'on ne les connaissait pas.

Ce rapprochement extérieur avec les orthodoxes, dû évidemment à la persécution (1), est général à cette époque : A Rome, les manichéens se mêlent aux fidèles, reçoivent la communion (2), participent au culte, en ayant soin toutefois d'éviter les pratiques trop manifestement contraires aux préceptes de leur religion (3).

Nous avons signalé mainte altération dogmatique, dûe à l'influence chrétienne mais dans la vie pratique cette altération est plus sensible encore. Le manichéisme, parmi les auditeurs surtout, tend de plus en plus à se réduire à l'adhésion aux idées philosophiques fondamentales du système (4).

On voit par les annales d'Eutychius (5) que bon nombre des moines d'Égypte en étaient entachés. Le passage de St-Athanase où il est dit que St-Antoine ne voulait pas d'amitié avec les manichéens ni les autres hérétiques (6), semble également indiquer que le manichéisme était l'hérésie la plus répandue parmi les solitaires. Enfin, nous avons vu Eustathe de Sébastée, formé à l'école des ascètes égyptiens, importer

---

(1) Eutychius, col. 1024 : Saddikini metuentes ne, si a carnium esu abstinerent, quinam essent perspecto, *morte afficerentur* ». C'est un indice de véracité pour le récit d'Eutychius : Timothée fut patriarche de 380-385. Or la loi de Théodose (XVI, 5, 9) qui édicte la peine de mort contre les ascètes manichéens est de 382.

St-Léon dit aussi (*Sermon*, 52, 5) : « Cumque ad tegendam infidelitatem suam nostris audeant interesse conventibus ».

(2) Cf. à la fin du mémoire le paragraphe sur le manichéisme à Rome.

(3) Voyez au même endroit et St-Léon, *Sermon*, 42.

(4) St-Augustin ayant perdu la foi à la mythologie, mais croyant encore aux doctrines philosophiques du manichéisme, continuait à rester dans la secte, cf. le paragraphe sur le manichéisme en Afrique.

(5) Col. 1023.

(6) Cf. *supra*, p. 73.

en Asie Mineure une forme de monachisme trahissant d'une manière indubitable, une influence manichéenne.

Au milieu des violentes persécutions dont ils étaient l'objet, ces sectaires avaient plus de raisons que personne d'aller chercher un refuge dans les déserts. Ils ne pouvaient manquer d'y subir l'influence du monachisme chrétien. Dans celui-ci les moines errants (gyrovagues etc.) furent toujours l'exception et le plus souvent on les considéra comme des dégénérés. La loi de Théodose contre les *solitaires* manichéens, qui se rapporte à la même époque que les données d'Eutychius (1), semble les désigner comme des moines *sédentaires* (2). En se fixant dans la solitude, ils se dérobaient au précepte qui leur imposait une vie errante; ils pouvaient difficilement aussi y observer la règle qui leur ordonnait de répandre sans cesse la doctrine (3). Détachés de la seule activité que Mani leur avait permise, tenant leur subsistance des auditeurs, leur vie devenait purement contemplative. S'ils étaient aussi nombreux en Égypte que le dit Eutychius, ils ne purent manquer d'influencer en ce sens le monachisme chrétien. Celui-ci, au début, n'avait nullement un tel caractère. En général les moines chrétiens s'adonnaient aux travaux manuels et pourvoyaient eux mêmes à leur subsistance; ils fabriquaient des chaises, des couvertures, tressaient des nattes etc. Notons que l'oisiveté absolue des élus(4) frappa les Pères du IVe siècles. Ce sont " les fils de la paresse, dit Cyrille de Jérusalem(5). Eux-mêmes ne font rien; mais ils vivent du travail des autres. „ Peut-être

(1) Cf. *supra*, p. 41.

(2) *Cod. Théod.*, XVI, 5, 9 : « Quisquis Manichaeorum vitae solitariae falsitate, coetum bonorum fugit *ac secretas turbas eligit pessimorum* ».

(3) Ce sont des moines solitaires fuyant la persécution et retirés dans le desert; la loi de Théodose les appelle *solitarii;* on peut croire que de temps à autre des auditeurs de la contrée leur apportaient les provisions qu'ils leurs devaient.

(4) *Acta*, c. 10 : *Ἀπείρηται αὐτοῖς ἔργον ποιῆσαι.*

(5) *Catech.*, VI, 32 : *Οἱ τῆς ἀργίας ἔκγονοι, οἱ μὴ ἐργαζόμενοι καὶ τὰ τῶν ἐργαζομένων κατεσθίοντες.*

les moines manichéens fortifièrent-ils aussi parmi les chrétiens cette théorie fondamentale de l'ascétisme, qui considère la chair comme mauvaise et le principe du mal, l'esprit, comme bon et le principe du bien.

Il semble d'après les annales d'Eutychius, que les manichéens devaient être particulièremt nombreux en Thébaïde la terre classique du monachisme. Rufin (1) nous a conservé le souvenir des tentatives d'un docteur de la secte à Hermopolis magna, au nord de cette contrée.

Le solitaire Coprès racontait (2) qu'étant allé un jour dans cette ville, il y trouva un manichéen qui attirait la foule. Il s'était mis aussitôt à discuter avec lui, malheureusement sans grand succès.

" Le manichéen, dit-il, était trop adroit et toutes mes raisons ne pouvaient l'acculer. Comprenant que ce serait un grand scandale pour la foule s'il se retirerait vainqueur du débat, je dis à ceux qui nous écoutaient : " Qu'on allume un grand feu... entrons y tous les deux, et celui qui en sortira sans brûlure, celui-là aura la vraie foi. „

Cette proposition plut au peuple et le bûcher fut bientôt prêt. Saisissant alors le manichéen, je commençai à l'entraîner avec moi.

" Pas ainsi, cria-t-il, que chacun entre séparément et vous le premier qui l'avez proposé. „

J'entrai ; les flammes se dispersèrent à droite et à gauche, s'écartant loin de moi. Je restai ainsi une demi-heure et, grâce au nom du Seigneur, je ne subis aucun dommage... La foule alors commença à presser le manichéen, mais il voulut résister. On le jeta au milieu des flammes qui l'attaquèrent, et dont il sortit à moitié rôti. On le chassa honteusement de la ville en criant " Que le séducteur soit brûlé! „ Le peuple me prit avec lui et me conduisit à l'église.

Voici une anecdote du même genre que nous trouvons dans

(1) *Historia Monachorum*, c. 8.

(2) Aux voyageurs qui en 394 visitèrent les moines d'Égypte.

les *Vies des Pères* (Ve siècle) de Rosweyde : " Il y avait en Égypte un vieux solitaire qui demeurait dans le désert. Loin de lui habitait un autre ermite, mais qui était manichéen, et de ceux que dans cette secte on appelle prêtres. Comme ce dernier voulait aller trouver un coreligionnaire, la nuit le surprit justement à l'endroit où habitait l'homme saint et orthodoxe; mais sachant qu'il était connu de lui comme manichéen, il hésitait, craignant que l'hospitalité ne lui fût refusée. A la fin, pressé par le besoin, il frappa. Le vieillard lui ouvrit et, l'ayant reconnu, il l'accueillit avec joie. Il le fit prier et après l'avoir restauré, il lui donna une place pour dormir. Pendant la nuit le manichéen réfléchit en lui-même; il se disait avec admiration : " Comment n'a-t-il conçu aucun soupçon contre moi? voilà un véritable serviteur de Dieu „; et s'étant levé le matin, il se jeta aux pieds du vieillard en disant : " Dès ce jour je suis orthodoxe et je ne vous quitterai plus „; et dans la suite ils restèrent ensemble „.

Depuis le Ve siècle nous ignorons l'histoire du manichéisme en Egypte, mais on voit par les annales d'Eutychius qu'il s'y maintint jusque sous la domination musulmane(2).

Conclusion.

Résumons l'histoire de la propagation du manichéisme en Orient.

Pour les cinquante premières années qui suivirent la mort de son fondateur, l'Orient ne nous a laissé aucun document relatif à sa diffusion (3); ses commencements furent pénibles; il dut s'adapter à un milieu étranger et se trouva écrasé dès le début par la rude persécution de Dioclétien.

---

(1) *Vitae PP., Verba seniorum patrum* (Patrol. Lat. 73), V, 11.

(2) On voit (Eutychius, *Annales*, col. 1023), que Saïd ibn Patrik parle des Sammakini et des Saddikini comme des sectes encore existantes.

(3) Les *Acta* et l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusebe, les premiers écrits où il soit question du manichéisme (pour l'Orient) datent environ de 325.

Sous Constance, il profite des dissensions entre catholiques et ariens; la période qui s'étend du règne de Julien jusque vers la fin du IVe siècle est celle de son apogée. C'est l'époque de sa brillante expansion en Syrie, en Asie Mineure et en Egypte. " Aujourd'hui, dit Éphrem (1), le manichéisme est répandu au loin „ et Épiphane témoigne qu'il n'a cessé de s'accroître (2). Le péril arien perd de sa gravité inquiétante et la secte babylonienne arrive au premier plan. L'Église et l'État s'unissent alors pour la combattre.

Depuis la fin du IVe siècle, les lois et les réfutations commencent à faire défaut. Trois notices isolées, la lettre de St-Nil, l'histoire de Julie et celle du moine Coprès sont les seuls renseignements, que l'Orient nous fournisse sur cette époque. Ils nous montrent le manichéisme se réfugiant dans les petites villes et dans une église située à l'écart. Le manichéisme qui n'avait pas la vitalité du christianisme n'a donc pas résisté à la persécution à outrance dont il a été l'objet, surtout sous Théodose.

Pendant plus d'un siècle, il vit en Orient à l'état de secte obscure; il cesse d'éveiller l'intérêt; Socrate dans son histoire ecclésiastique (milieu du Ve s.), se borne à reproduire quelques données des *Acta*.

Vers 443, St-Léon s'apercevait à Rome de l'existence d'une importante communauté de manichéens (3). A son exemple et sans doute sur ses instances, les ecclésiastiques d'Orient s'efforcèrent de découvrir ceux qui se cachaient dans leurs diocèses (4).

Vers le même temps, Théodoret (5) écrivait : " A peine

(1) Ephrem, p. 287. Épiphane, dit (*Haer.*, LXVI, 1) : *Αἵρεσις ... ἐν πολλοῖς μέρεσι τῆς γῆς φημιζομένη.*

(2) Epiphane, *Haer.*, LXVI, 12 : *ἐξ ὧν ἐκρατύνθη τὸ δόγμα εἰσέτι δεῦρο.*

(3) Cf. le paragraphe sur le manichéisme à Rome (fin de l'ouvrage).

(4) Prosper, *Chron.*, col. 600 : « Multique orientalium partium sacerdotes industriam apostolici rectoris imitati sunt ».

(5) *Haeretic. fab.*, introduction du livre II.

quelques hommes dispersés dans certaines villes, demeurent entachés de l'opprobre de Valentin, de Marcion ou de Mani. „ Ces germes fructifièrent toutefois et nous assistons au relèvement du manichéisme dans la première moitié du VIe siècle. Cette renaissance de la secte peut s'être produite naturellement, mais ne perdons pas de vue que l'empire d'Orient confinait à la Perse, qui faisait subir aux manichéens des persécutions constantes, et ne pouvait manquer d'en faire passer un grand nombre dans les provinces limitrophes. Il est d'autre part certain aussi que les persécutions ont souvent poussé du côté de la Perse les manichéens de l'Empire : Nous en trouvons une preuve dans une lettre (1) adressée à Chosroès par une assemblée d'évêques nestoriens : " Depuis le temps des apôtres, il y a eu, dans le pays des Romains, des hérésies nombreuses et diverses... Quand elles furent chassées de là, leurs ténèbres se propagèrent jusqu'ici. C'est le cas des manichéens et des marcionites, c'est aussi le cas des sévériens. „ Le passage de ces hérétiques en Perse fut sans doute le contrecoup des persécutions de Justinien. Dans les pays frontières, ces sortes d'échanges n'ont pu manquer de se produire.

La persécution qui languissait en Orient depuis l'édit de 428 (2) recommence sous Anastase. Une loi du 9 août 510 (3) punit les manichéens du dernier supplice. L'empereur voulait-il répondre à certains reproches dirigés contre lui ? Il est en effet plaisant de remarquer qu'on l'accusait lui-même de manichéisme (4) et qu'à son tour, il jetait cette insulte au

(1) Chabot, *Synodicon orientale*, p. 585.

(2) De Théodose le jeune, XVI, 5, 65

(3) *Cod. Just.*, I, 5, 11. *Dat. V. Id. Aug., Boethio v. c. cons.*, cf. aussi *Code Justinien*, éd. Krüger, p. 508.

(4) *Die sogenannte Kirchengesch. des Zachar. Rhetor* (traduite par Ahrens et Krüger, 1899), p. 120 : parlant du patriarche Macédonius : « Er pflegte ihn (Anastasius) einen Häretiker und Manichäer zu nennen ». Il semble que manichéen est alors une espèce d'insulte pour dire, « hérétique de la pire espèce ». C'est ainsi que Sévère d'Antioche accusait de manichéisme Julien

pape Symmaque [1] à la grande indignation de celui-ci.

Vers le même temps, Héraclien [2], évêque de Chalcédoine [3], composait ses vingt livres contre le manichéisme à la demande d'un certain Achillios, qui s'effrayait des progrès de l'hérésie, nouvel indice de son relèvement à cette époque.

La persécution reprend avec une énergie nouvelle sous le règne commun de Justin et de Justinien [4] (avril-juillet 529). Elle semble due, cette fois, à l'initiative de Justinien, car outre qu'elle coïncide avec son association à l'empire, c'est à lui seul que Jean d'Ephèse [5] attribue la répression.

Conformément aux principes de sa politique religieuse, il essaya de la douceur avant de recourir à la force. " Quand les manichéens eurent été pris, dit Jean d'Éphèse [6], l'empereur les fit comparaître devant lui: il espérait les convertir et les ramener de leur pernicieuse erreur „. On se perdit alors dans ces discussions théologiques où se complaisait le monde byzantin. L'empereur, " qui ne se croyait pas d'égal dans l'art savant de la controverse [7] „ fut le premier à donner l'exemple : " Il disputa avec eux, dit Jean d'Éphèse [8], les instruisit et

---

d'Halicarnasse (le monophysite) qui n'avait de commun avec le manichéisme que ses opinions docétiques, cf. Zacharie le Rhéteur (ouvrage cité, p. 201). « Julianos, Bischof von Halikarnassos, der zur Haeresie der Manichäer überging und die freiwilligen Erlösungsleiden Christi ... als zum Scheine erlitten ansah ». Le manichéisme d'ailleurs avait des accointances avec tant d'hérésies, qu'on trouvait aisément un prétexte pour traiter de manichéen un ennemi hérétique.

(1) Symmaque, *Apologetica epistola* (Patr. Lat. LXII, col. 68) : « Dicis esse me Manichaeum ».

(2) Photius, *Cod.* 85.

(3) Lequien, *Oriens Christianus*, I, p. 602, Héraclien vivait sous Anastase.

(4) La loi (*Cod. Just.*), I, 5, 12, porte : *Αὐτοκράτορες Ἰουστῖνος καὶ Ἰουστινιανός ΑΑ* (titre reconstitué d'après les basiliques); Malalas, *Chronographia*, p. 423, place la persécution à la même époque.

(5) Jean d'Ephèse, *Hist. eccl.*, II partie, p. 59; traduction de Nau, *Analyse de parties inédites de la chronique de Jean de Tellmahré*, Paris, 1898.

(6) Jean d'Ephèse, p. 59.

(7) Jean d'Ephèse, cf. Diehl, *Justinien*, p. 364.

(8) Jean d'Ephèse, p. 59.

leur démontra par l'Écriture qu'ils adhéraient à une doctrine païenne „.

Au même ordre de tentatives appartient la dispute de Paul le Perse avec le manichéen Photin; datée du règne commun des deux empereurs (1), elle est évidemment antérieure à la persécution : une fois celle-ci décidée, c'eût été un non sens que d'organiser un débat pour savoir où était la vérité. Photin se proclame manichéen (2) et prétend le rester (3); après la promulgation de l'édit, cette déclaration eût suffi à le perdre. La dispute, présidée par le magistrat chargé de son procès (4), fait partie intégrante de celui-ci. On voit bien que le jugement de Photin dépendra de celui qui sera porté de sa doctrine. Cet évènement appartient donc encore à la politique de conciliation dont elle marque sans doute le dernier terme.

Bien souvent, en effet, ces sortes de controverses étaient le prélude de la persécution : " Justinien, dit Mgr Mercati (5), cherchait à persuader les dissidents, surtout en provoquant ces nombreuses discussions théologiques qui ont caractérisé son règne. Fréquemment ces tentatives échouaient mais alors l'empereur pouvait dire qu'il avait usé de toute sa clémence pour la paix et que ce n'était que par force qu'il recourait à ses sévères constitutions „.

Photin parla enchaîné (6) sous l'œil du préfet qui venait de l'arrêter. Il se vit à chaque instant réduit au silence (7) par un adversaire incomparablement supérieur. Il persista

(1) Début de la *Disputatio cum Photino Manichaeo; Patrol. graeca*, LXXXVIII, col. 528.

(2) *Disput. cum Photino*, col. 536.

(3) *Disput. cum Photino*, col. 552.

(4) Col. 526 et 549 : on voit (549) que le préfet l'interroge encore à part sur sa doctrine.

(5) Mercati, *Per la vita di Paolo il Persiano*, p. 21 (Extrait des *Studi et Testi*, t. V, pp. 180-206; je donne la pagination du tirage à part).

(6) Col. 535 : *δέδεμαι ἐν δέσμοις*.

(7) Coll. 536, 537, 545, 550.

néanmoins dans sa croyance et eut le courage de le déclarer [1].

L'opposition radicale de leurs doctrines avec l'orthodoxie rendait chimérique l'espoir de ramener les manichéens par la persuasion. Justinien y perdit son éloquence. " Ils ne se laissèrent pas persuader dit Jean d'Éphèse [2]; avec une tenacité satanique, ils criaient devant l'empereur sans aucune crainte, disant qu'ils étaient prêts à affronter le bûcher pour l'enseignement de Mani, et à supporter tous les supplices et toutes les souffrances pour le conserver intact. Alors l'empereur ordonna d'accomplir leur désir, de les brûler dans la mer (?), afin qu'ils fussent ensevelis dans les flots, et de confisquer leurs biens [3]... C'est ainsi que beaucoup de manichéens périrent par le feu ". Cette persécution, on le voit, présente un caractère d'atrocité particulière; la peine de mort est prodiguée [4]; la délation est poussée à ses dernières limites. On punit même les officiers et les fonctionnaires qui ne dénoncent pas leurs collègues manichéens [5].

Le manichéisme recrutait surtout ses adhérents dans les hautes classes; Jean d'Éphèse [6] dit que parmi les victimes de la persécution il y avait " des femmes illustres, des nobles et des sénateurs ". Malalas cite la femme du sénateur Erythrios [7]; seul l'astucieux Barsymès [8], ce banquier que Théodora fit préfet du prétoire, put afficher ouvertement sa croyance et braver toutes les lois grâce à la protection de l'impératrice.

---

(1) Col. 552.

(2) P. 59.

(3) Il a en vue la loi *Cod. Just.*, I, 5, 15. La confiscation devait être productive, le manichéisme ayant surtout du succès auprès de l'aristocratie, comme l'assure Jean d'Éphèse, cf. note 6.

(4) *Cod. Just.*, I, 5, 12 et 16.

(5) *Cod. Just.*, I, 5, 16.

(6) Jean d'Éphèse, p. 59.

(7) *Chronographia*, p. 423.

(8) Procope, *Anecdota*, XXII, 7.

Après la promulgation des édits, quelques manichéens jetèrent dans le bazar des libraires (1) un manifeste contenant une démonstration de la théorie des deux principes, après quoi ils se sauvèrent à toutes jambes (2). Il est caractéristique pour l'esprit du temps qu'on crut devoir y répondre. Le libraire qui avait ramassé le libelle, confia ce soin à Zacharie le Rhéteur, avocat près la haute cour des hyparques et auteur déjà connu de sept thèses contre les manichéens.

Ce misérable écrit reçut l'honneur d'une seconde réfutation attribuée au même Paul le Perse (3) qui avait disputé contre Photin. Connaissant bien le manichéisme en sa qualité de Perse, il aura saisi l'occasion de ce manifeste pour déployer une fois de plus son érudition et son éloquence.

La sanglante répression de Justinien doit avoir atteint son but car la tradition s'arrête ici pour l'Orient. Le manichéisme n'était pas étouffé cependant. Il devait bientôt (4) renaître dans

(1) *Βιβλιοπρατεῖον* et plus loin *Βιβλιοπράτης*, « due parole, remarque Mercati, non registrate nei lessici ».

(2) Je suis la notice grecque qui précède la réfutation de Zacharie; cette notice est d'un contemporain de Justinien; cf. Mercati, p. 9 : « La didascalia quantunque non del autore medesimo sembra proprio d'un contemporaneo tanto per la singolare conoscenza degli avenimenti, quanto per l'espressione Giustiniano, piissimo nostro imperatore, che un bizantino scrivente dopo la morte di lui non avrebbe certe usato invece dell'altro, *ὁ τῆς εὐσεβοῦς λήξεως*, o simile ». — Cette notice fait défaut dans la Patrologie; elle se trouve publiée chez Mercati, *Per la vita e gli scritti di Paolo il Persiano*, p. 8.

(3) Pitra et Krüger ont vu dans ces deux réfutations deux fragments d'un même écrit de Zacharie, hypothèse qui semblait confirmée par un manuscrit de Munich : Celui-ci, à la suite de la réfutation de Zacharie reproduit en partie celle de Paul le Perse, mais ce manuscrit est récent (XVI s.) et on comprend qu'avec le temps ces deux réfutations d'un même écrit aient pu être réunies : le nom de l'auteur de la seconde a pu ensuite disparaître. Le Sinaïticus (saec IX-X s.) et le Vaticanus (XIII s.) nous donnent la réfutation de Paul à la suite de sa dispute; cf. Mercati, p. 9-11.

(4) Sous Constantin Pogonat (668-85 ap. J. C.).

l'hérésie des pauliciens, œuvre d'un manichéen originaire de Mananalis [1] et dans celle des Bogomiles. Une partie de ces sectaires trouva un refuge chez les musulmans, et, se liguant avec eux, fit payer chèrement à l'empire byzantin affaibli les mauvais traitements dont on les avait accablés. D'autres transplantés en Thrace par l'empereur Tzimiscès, envoyèrent au XIe siècle des missionnaires en Italie et en France, et donnèrent une seconde fois le manichéisme à l'Occident dans l'hérésie des Albigeois ou Cathares.

---

(1) Photius, *Narratio de Manichaeis*, col. 46.

La diffusion du Manichéisme dans l'Empire d'Occident.

L'édit de Dioclétien nous a révélé le précoce développement de la secte babylonienne en Afrique. C'est sans doute par l'Égypte, que le manichéisme pénétra dans cette province; sa présence en Europe ne nous est attestée que beaucoup plus tard, et comme il n'y apparaît guère qu'en Italie, en Espagne et en Gaule (1), on peut croire que ce fut l'Afrique qui donna le manichéisme à l'Europe.

L'absence presque totale de témoignages semble exclure l'hypothèse d'une continuité par voie de terre entre le manichéisme d'Asie Mineure et celui de l'Europe occidentale: nous avons, il est vrai, un indice certain de l'existence du manichéisme dans l'Illyricum : un fragment d'inscription, probablement funéraire (2), qu'on vient de découvrir à Salone, au sud-est de la Basilica Urbana :

Βάσσα | παρθένος | Λυδία | Μανιχέα...

(1) Le nom de « manichéen » apparaît pourtant dans le : « De symbolo » de Nicetas de Remesiana, mais d'une manière tout à fait accessoire (c. 10) : « Sunt quidem et aliae pseudo-ecclesiae; sed nihil tibi commune cum illis, ut puta Manichaeorum, Cataphrygarum Marcionistarum vel ceterorum haereticorum sive schismaticorum ». On ne saurait évidemment conclure de ce texte que le manichéisme ait existé en ces contrées.

(2) *Bulletino di Archeologia Dalmata*, t. XXIX, p. 134. Voir le commentaire de cette inscription par M. Cumont dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain 1908, pp. 19 et 20.

Mais Bassa n'est pas dalmate; c'est une Lydienne, venue probablement par mer dans ce port de l'Adriatique (1). L'inscription constatant sa religion et sa virginité, on peut supposer, avec M. Cumont (2), qu'elle était une de ces femmes ascètes que St-Léon et la formule d'abjuration appellent " élues „ (3) et St-Augustin plus vaguement " des espèces de nonnes (4) „. Était-elle, comme Julie d'Antioche, une de ces missionnaires errantes qui allaient de ville en ville prêcher la foi de Mani? A-t-elle quitté sa patrie dans un but d'apostolat? La brièveté de l'inscription ne permet que des conjectures: nous ne savons pas si des efforts sérieux furent tentés pour répandre la secte dans ces contrées, mais en ce cas, le silence des auteurs ecclésiastiques ferait croire que ces efforts n'ont guère abouti. Du moins le manichéisme a-t-il difficilement pu acquérir dans les pays danubiens une puissance assez grande, pour qu'une propagande active ait pu s'exercer de là sur l'Italie et la Gaule. L'hypothèse suivant laquelle le manichéisme y aurait été importé par voie de mer et en passant par l'Afrique paraît donc plus vraisemblable, du moins dans l'état actuel de nos connaissances.

Suivant Beausobre (5), Adimantus aurait été l'apôtre d'Afrique; c'est en effet le seul des disciples de Mani qui y jouissait d'une vénération spéciale (6).

---

(1) Cumont, *L. c.*, p. 19.

(2) *L. c.*, p. 20.

(3) Cf. le chapitre sur le manichéisme à Rome.

(4) *Haer.*, 42, col. 36, « quasi sanctimonialis ».

(5) Beausobre, I, 433.

(6) Solus nobis post beatum patrem nostrum Manichaeum studendus Adimantus » (*C. Faust.*, I, 2) : Ceci est d'autant plus remarquable que le manichéisme, condamnant le culte des saints, ne rendait d'hommage qu'à la divinité; Mani, par exemple est invoqué dans les prières manichéennes (Flügel, *Fihr.*, 96) parce que les prophètes sont des « incarnations de l'esprit du Dieu suprême » (Kessler, *Redenc.*, 203). Il faut donc que les manichéens d'Afrique aient fait d'Adimantus une sorte de prophète, venu après Mani; les anathèmes de la formule d'abjuration latine semblent

Pour comprendre le succès que le manichéisme obtint en Afrique, il faut se rappeler l'origine sémitique des habitants[1] : le facteur de la race a eu ici son importance. Nulle part, le manichéisme ne trouva un milieu plus favorable que chez cette population subtile, raffinée, aimant la critique et la discussion. Le montanisme y avait préparé le terrain à l'ascèse manichéenne, laquelle ne put manquer de trouver des enthousiastes parmi ces hommes d'un zèle outré, dont Tertullien[2] est resté le type le plus accompli ; dès le début, en effet, les manichéens se font connaître, en Afrique, pour des fanatiques exaltés ; le proconsul Julianus écrit à Dioclétien " qu'ils y troublent le repos des populations et causent les plus grands dommages aux villes „ [3].

Dioclétien était dur jusqu'à la cruauté lorsqu'il s'agissait de maintenir l'ordre et la paix. On connait sa terrible réponse.

ESPAGNE ET SUD DE LA GAULE.

D'Afrique le manichéisme se répandit en Espagne et dans " les cinq provinces[4] „ c'est à dire dans le Sud de la Gaule : En cette dernière région, il est encore combattu vers 434

---

confirmer cette hypothèse; cf. Patr. Lat, LXV, col. 23 ; *anathème* X : Quicumque adventum spiritus Paracleti in Manichaeo vel Adimanto esse credit... » et *anathème* XX : « Anathema Adimanto qui in eum Paracletum venisse credit ».

(1) Harnack, *Dogm.*, I, p. 798.

(2) Citons un trait de fanatisme commun a Tertullien et à Mani : Tertullien, dans le traité des spectacles, fait entrevoir au martyr, comme dédommagement de ses peines, le plaisir qu'il aura à voir les païens torturés dans l'enfer. Dans le manichéisme, à la fin du monde, les élus entourent l'enfer et viennent rassasier leurs yeux des tortures des démons (Flügel, *Fihr.*, 102).

(3) *Cod. Grégor.*, XIV, 4 : « Populos namque quietos turbare necnon civitatibus, maxima detrimenta inserere ».

(4) Philastrius, *Haer.*, 61.

par Vincent de Lérins (1) et à la fin du Ve siècle par le rhéteur Pomoerius (2) à Arles. En 526 (3), un certain Prosper y abjurait le manichéisme dans une formule d'anathème qui est arrivée jusqu'à nous.

Le plus tragique épisode de l'histoire du manichéisme dans ces deux pays fut l'affaire priscillianiste : c'est en effet comme manichéens que furent exécutés à Trèves, en 385, Priscillien et ses compagnons. On a longtemps vu dans la doctrine de ce réformateur une forme du manichéisme, mais depuis la récente découverte de ses traités (4), la question est controversée ; on chercherait vainement dans ces écrits ce qui est spécifiquement propre au système manichéen ; M. Paret a même voulu voir dans Priscillien " l'adversaire conscient et naturel (5) " du manichéisme. Si cette opinion est fort discutable (6), il est pourtant certain que les traités de Priscillien contredisent parfois les doctrines de la secte en des points essentiels : Priscillien affirme avec force que Dieu est l'auteur du monde (7), le créateur de l'homme et du corps (8).

---

(1) *Commonitorium* (Patr. lat., L, col. 657), il écrit en 434, trois ans après le concile d'Éphèse (431), cf. col. 678. Cf. Dufourcq, *De manichaeismo apud Latinos*, p. 51.

(2) *De Vitā Contempl.*, II, 24. Cf. Dufourcq, ibidem.

(3) « Olybrio Iuniore... consule ». Voyez les anathèmes de Prosper, Patr. Lat., LXV, col. 23 et ss. Ils ont été conservés avec les actes du concile de Carpentras dans un manuscrit de l'église de Lyon.

(4) Édités la première fois par Schepps, 1888, *Corpus script. eccl.*, vol. XVIII.

(5) Paret, *Priscillian*, Würzburg, 1891, p. 1 : « Priscillian als bewusster und natürlicher Gegner des Manichäismus ».

(6) Cf. la critique du livre de Paret par Hilgenfeld, *Zeitschr. f. wiss. Theol.*, 1892, pp. 1-84.

(7) Priscill., p. 65, 3 : « Scitote omnia Deum fecisse quae facta sunt » et page 63, 19 : comparez à cela les sentences manichéennes citées, p. 9, note 1.

(8) Priscill., p. 65, 19 : « Hominem ad imaginem et similitudinem suam deus fecit acceptoque limo terreni habitaculi nostrum corpus animavit. »

Il admet l'Ancien Testament [1], l'humanité réelle du Christ [2]; pour lui la cause du péché est dans la volonté humaine [3]. Il semble bien viser les manichéens quand il s'en prend à ceux « qui attribuent leurs péchés à la malice du diable et à la nature mauvaise du monde [4]... qui nient que le monde matériel soit l'œuvre de Dieu... et font du diable le créateur du corps humain ». Il n'est pas bien sûr que Priscillien ait été dualiste au sens propre du mot [5]; il énonce plusieurs fois l'idée panthéiste que Dieu est dans tout et que rien n'est hors de lui [6]. A supposer donc qu'il admît une matière incréée, il ne la considérait que comme un μὴ ὄν, une entité sans substance [7], ce qui constituerait un dualisme très atténué; nous sommes loin en tout cas du dualisme manichéen. Le manichéisme d'ailleurs est une secte, dont le chef vit en Babylonie, qui est née hors de l'Église et s'élève contre elle [8]. Priscillien au contraire prétend rester dans l'Église, proteste de sa soumission au pape et soumet sa cause à son arbitrage [9]; il rejeta en termes indignés l'accusation de

---

(1) Priscill., p. 62, 10 : « Moyses sanctus, divinis edoctus verbis » et p. 63, 8 : « Locutus est dominus ad Moysen facies ad faciem tanquam qui loquitur ad amicum secum ». Enfin Orose, *Commonitor*, p. 2 : Comparez ces passages à ceux cités p. 10.

(2) Cf. Lezius, *Realenc. f. protest. Theol.* (article Priscillianus), p. 62 : « Christus erlitt alles was des Menschen Geschick ist. Doketist ist Priscillian nicht gewesen », cf. Priscill., p. 74, 8, 9 et ss.

(3) Priscill., p. 63, 13 et ss.

(4) Priscill., p. 63, 13 et ss.

(5) Paret le nie; Lezius croit reconnaître dans les traités un dualisme atténué. *Realenc.*, p. 63, 25.

(6) Priscill., p. 75, 8 : « Si quod extra illum (christum) nihil... et p. 66, 5 : Deus noster... dici se omne quod dicitur voluit ».

(7) Tel était sans doute le sentiment de Priscillien. Parlant de la création il dit (p. 104, 22) : « Ex nihilo opus proferens », d'autre part (p. 65, 4) il semble que les éléments existent avant la création et que celle-ci n'est que l'organisation de la matière.

(8) Comme Priscillien lui-même le remarque (p. 39, 9) : « Manicaeos jam non haereticos sed idolatros ».

(9) Cf. le second traité : « ad Damasum episcopum »

manichéisme qui devait attirer sur lui les foudres du pouvoir. " Parmi nous, dit-il [1], il n'en est pas un seul qui ne condamne les manichéens „ — " Anathème à tous ceux qui ne maudissent pas Mani... et ses doctrines [2]. Les poursuivant par le glaive, à cause de leurs abominations, nous voudrions, si nous pouvions, les envoyer aux enfers „.

Nous avons conservé les actes des deux premiers synodes tenus pour combattre le priscillianisme, celui de Saragosse [3] en 380, et le premier synode de Tolède [4], vers 400. Les évêques semblent totalement ignorer les opinions manichéennes de la secte qui auraient dû surtout attirer leur attention, comme étant les plus subversives du dogme chrétien ; dans ces premiers temps l'accusation de manichéisme ne paraît avoir été formulée que par Ydace, évêque d'Émérita et par Ithace, évêque d'Ossonoba, ennemis implacables de Priscillien, qui le poursuivirent jusqu'à la mort. Ce que les deux synodes attaquent dans le priscillianisme c'est un parti ascétique qui tend à délaisser le culte établi, pour lui substituer des réunions plus intimes (*conventicula*), où l'on écoutait des lectures pieuses [5]. Des femmes y assistaient et faisaient quelquefois office de lectrices [6]. Pendant le carême et les trois semaines avant l'Épiphanie, on désertait les églises, on allait à la campagne et par les monts, marchant nu-pieds et faisant pénitence [7]. Ce qui montre mieux encore la répugnance des priscillianistes pour le culte ordinaire, c'est qu'ils ne consommaient que chez eux ou dans leurs conventicules l'eucharistie reçue à l'église [8]; des clercs délaissaient

(1) Priscill., p. 41, 4.
(2) Priscill., p. 22, 13.
(3) Mansi, III, p. 633 et ss.
(4) Mansi, III, p. 997 et ss.
(5) *Syn. de Sarag.*, can. 1.
(6) *Syn. de Sarag.*, can. 1
(7) *Syn. de Sarag.*, canons 2 et 4.
(8) *Syn. de Sarag.*, can. 3 et *Syn. de Tolède*, can. 14.

les offices divins [1] et résignaient leurs fonctions pour se faire moines, sous prétexte que dans cet état la perfection évangélique était mieux observée [2]. On veut enlever au clergé le ministère exclusif des sacrements : le concile de Tolède [3] doit défendre à tout autre qu'à l'évêque de consacrer le saint chrême.

Par leur morale austère et leur antipathie pour le culte, les priscillianistes offraient avec les manichéens quelques ressemblances extérieures. Nous savons par Philastrius [4] qu'il y avait de ces sectaires en Espagne; leur ascétisme fit sans doute quelque impression sur Priscillien. Nous en trouvons un indice dans le jeûne du dimanche [5], précepte particulier à la secte babylonienne et sur lequel Priscillien ne crut pas bon d'insister, quand le synode de Saragosse l'eut aboli [6]. C'est ainsi qu'au moyen âge Pierre Valdo s'inspira de la règle cathare pour quelques unes de ses institutions (division des fidèles en *perfecti* et en *credentes* [7],

---

(1) Le synode de Tolède (canon 5) oblige les clercs à assister tous les jours au service divin.

(2) *Syn. de Saragosse*, can. 6 : Si Priscillien se fit élever à l'épiscopat ce fut uniquement semble-t-il pour fortifier son parti. Cf. Sulp. Sev., *Chron.*, c. 47. « Ad confirmandas vires suas... episcopum constituunt ». D'après Priscillien, le rôle actif dans l'église ne revient pas tant à l'évêque qu'au doctor. Voyez Lezius, *Realenc.*, p. 60, 21.

(3) Canon 19.

(4) *Haer.*, 61.

(5) *Syn. de Sarag.*, can. 2 et St-Léon, *Épist.*, XV, 4.

(6) Lezius, *Real.*, 63, 17.

(7) Cette division se retrouve chez Priscillien; la ressemblance est d'ailleurs frappante entre le mouvement vaudois et le mouvement priscillianiste, tel que nous le connaissons par les documents de la première heure : Valdo est comme Priscillien un laïque riche. Il s'éprend d'ascétisme en lisant *La Vie de St-Alexis*, comme Priscillien par la lecture des apocryphes. Tous deux réduisent à rien le rôle du clergé; ils empruntent au manichéisme quelques uns de leurs préceptes et ils ont la mauvaise fortune de passer pour des manichéens; il n'y a pas jusqu'aux détails extérieurs qui ne permettent un rapprochement, et le : « Nulli liceat nudis pedibus incedere » du concile de Saragosse (can. 4) fait songer aux *insabatati* de l'hérésie vaudoise.

interdiction du service militaire et de la peine de mort etc.) ce qui fit souvent confondre, dans les persécutions albigeois et vaudois (1), si différentes que fussent leurs doctrines. Ici de même, des analogies superficielles ont pu suffire aux adversaires de Priscillien pour fonder leur accusation. Les manichéens étant les plus détestés des hérétiques, cette invective était alors prodiguée contre tout homme de foi suspecte (2), et principalement contre les ascètes. « Si l'on voit une femme à l'air pâle et contrit, dit St-Jérôme (3), on la dit aussitôt manichéenne ». On assimila au manichéisme plusieurs sectes enthousiastes, les audiens (4), les massaliens (5), sans autre raison que leurs privations exagérées (6).

Tel qu'il nous est connu par les documents contemporains de sa naissance, le priscillianisme n'aurait rien de commun avec les doctrines manichéennes. Si maintenant nous consultons les sources postérieures au synode de Tolède, c'est à dire les exposés d'Orose (7), de St-Augustin (8), et de St-Léon (9), les canons du deuxième synode de Tolède (447) (10) et du synode de Braccara (563) (11), nous y trouvons un priscillianisme fort différent du premier. On y attribue à Priscillien des dogmes manichéens difficiles à concilier avec ses traités : Dieu n'est

(1) Cf. Héfélé, *Conciliengeschichte*, V, p. 1105.

(2) Cf. p. 81, note 4.

(3) *Epistula ad Eustochium*, XXII, 13 : « Et quam viderint pallentem atque tristem... et Manichaeam vocant ».

(4) Théodoret, *Hist. eccl.*, IV, 10 et *Haeret. fab.*, IV, 10.

(5) Cf. Harmenopule, *De haeresibus*, 18; cf. Patr. grecque, CL, p. 26 : *Οἱ Μασσαλιανοὶ τὰ τῶν Μανιχαίων νοσοῦντες κτλ.*

(6) Épiphane, qui n'est pas suspect d'indulgence pour les hérétiques et qui attaque si vigoureusement les manichéens parle d'Audius presque avec admiration, cf. son *Haer.*, 70; cf. aussi Héfélé, *Conciliengesch.*, I, p. 338 et ss.

(7) Le *commonitorium* adressé à St-Augustin.

(8) *Haer.*, 70.

(9) *Lettre*, XV.

(10) Mansi, III, 1002 et ss.

(11) Mansi, IX, 773 et ss.

pas l'auteur du monde [1] ; les démons ont créé le corps humain [2] et y ont enfermé l'âme [3]; le Dieu de l'Ancien Testament n'est pas le Dieu de l'Évangile [4], enfin Priscillien aurait adopté le docétisme manichéen [5].

On ne parvient pas, jusqu'ici à expliquer ces contradictions; les écrits de Priscillien, récemment découverts, loin d'éclaircir la question, n'ont fait que la compliquer davantage; ce n'est pas ici le lieu d'en entreprendre l'étude; je me borne donc à quelques remarques.

Un disciple de Priscillien, Dictinius, soutenait qu'il valait mieux mentir et faire extérieurement profession de foi catholique, que de révéler la doctrine secrète. Dans un ouvrage intitulé " Libra „ il s'efforçait de justifier ce genre de mensonge par des exemples bibliques [6]. Il suivait la maxime " jura, perjura, secretum prodere noli [7] „. Priscillien a-t-il partagé ces sentiments? A-t-il exposé dans ses traités des théories opposées à celles qu'il a crues? Cette explication

---

(1) *Deuxième Synode de Tolède*, anath., 1 : « Si quis ergo confessus fuerit aut crediderit a Deo omnipotenti mundum hunc factum non fuisse atque eius omnia instrumenta, anathema sit ». Comparez : p. 90, note 7.

(2) Aug., *Haer.*, 70 et Léo, *Ep.*, XV, 8.

(3) Orose, *Commonitorium*, c. 2 et Aug., *Haer.*, 70. D'après l'exposé d'Orose (*Common.*, 2), les âmes étant descendues du ciel pour combattre les archontes, sont surprises par eux et disséminées dans les corps. Comparez Priscill., p. 65, 19 : « Hominem ad imaginem et similitudinem suam deus fecit acceptoque limo terreni habitaculi nostrum corpus animavit ». C'est ici peut être que la contradiction est la plus difficile à lever; Orose, en effet, appuie son exposé sur une épitre qu'il dit être de Priscillien. Paret (p. 289) ne croit pas à son authenticité; il observe que St-Augustin (lettre 237) recevant un écrit qu'il ne connaît pas, le déclare priscillianiste sur de simples conjectures; de fausses attributions ont pu ainsi se produire. Mais on ne peut alléguer contre le témoignage d'Orose aucun argument positif.

(4) Deuxième conc. de Tolède, anath. 8.

(5) St-Léon, *Epistula*, XV, 4 et le *Synode de Bracara*, anath. 4.

(6) Le *contra mendacium ad Consentinum* (Migne, XL, 517), est la réfutation de cette *Libra*.

(7) Aug., *Haer.*, 70 et *Epist.*, 237. Remarquons cependant qu'on imputait à Mani une théorie semblable, à tort ou à raison, cf. *supra*, p. 46.

serait simple, mais elle perd de sa vraisemblance quand on observe qu'il n'a pas dissimulé les hérésies qu'il a réellement professées. Les cruautés atroces, inusitées en matière d'hérésie, que Maximus exerça contre la secte, ont pu donner naissance aux singulières maximes de Dictinius; Priscillien lui-même, semble-t-il, s'était laissé arracher des secrets par la torture (1). Le droit de mentir n'est d'ailleurs revendiqué qu'en cas de besoin et de persécution. Dans une instruction aux fidèles, comme le traité de la Genèse (2), Priscillien se fût contenté d'éviter les points dangereux et c'eût été mal entendre la propagande que d'inculquer à ses auditeurs une doctrine contraire à ses idées. Aurait-il d'ailleurs abordé l'explication de la Genèse qu'un manichéen ne pouvait que rejeter en bloc ?

Une autre explication paraît plus satisfaisante. Au concile de Tolède (400) la plupart des évêques et des prêtres priscillianistes se reconcilièrent avec l'Église et la secte perdit alors de son prestige. Le changement est visible : nous connaissons les noms de Priscillien et de ses compagnons, de Symposius et des autres qui comparurent devant le concile de Tolède (400); après ce concile, aucun nom n'est plus arrivé jusqu'à nous. Aux synodes de Saragosse et de Tolède assistaient quelques évêques favorables à la secte, capables d'empêcher toute méprise à l'égard de la doctrine et de déjouer les intrigues d'un Ithace (3). Au second synode de Tolède et au synode de Bracara, les priscillianistes n'avaient plus personne pour les laver du reproche de manichéisme. A cette époque, où la secte resta sans défenseurs, les écrits d'Ithace ont pu trouver

(1) Sulpice. *Chron.*, c. 50.

(2) Traité V.

(3) Au synode de Saragosse assistait Symposius; au premier synode de Tolède, Symposius, Dictinius et une foule d'autres. On voit bien que Symposius veillait à ne pas laisser calomnier Priscillien; car, il ne condamna ses écrits que conditionnellement : Mansi III, 1005 : « Si quos malos condidit libros, cum ipso auctore condemno ».

créance. Ils faisaient encore autorité au VIIe siècle et cet évêque, que ses menées contre Priscillien firent déposer et exiler par le Pape, est rangé parmi les hommes illustres par Isidore de Séville, qui parle de ses écrits antipriscillianistes avec éloge (1). Sur leur témoignage on a pu assimiler les priscillianistes aux manichéens de la contrée et appliquer aux uns ce qu'on savait des autres. Cette confusion apparaît clairement dans les actes des synodes de Bracara : pas de décrets visant spécialement les manichéens; dirigés surtout contre les priscillianistes, leurs canons condamnent en bloc les deux sectes (2) que Philastrius distinguait nettement (3). Quand bien même Priscillien aurait emprunté le fond de ses doctrines au manichéisme, il resterait cependant que sur bien des points il a professé des hérésies d'un autre genre. Manichéens et priscillianistes devaient donc former deux groupes distincts, ce qui n'exclut pas que par endroits, une fusion des deux sectes ait pu s'opérer; en effet, quand une forte direction dogmatique vint a faire défaut, mani-

---

(1) Isidore de Séville : *De viris*, c. 15.

(2) *Syn. de Bracara*, can. 5, 7, 11, 14, par exemple le canon 5 : Si quis animas humanas vel angelos ex dei credit substantia extitisse, *sicut Manichaeus et Priscillianus dixerunt* anathema sit. Je remarque pourtant que l'anathème 4 rapproche Priscillien non seulement de Mani mais aussi de Cerdon et de Marcion; mais dans tous les autres cas le rapprochement a lieu entre Priscillien et Mani seul; et comme nous savons que les manichéens se maintenaient en Espagne, il y a lieu de croire que le rapprochement a cette fois un portée pratique et que nous sommes en présence d'une condamnation en bloc des deux sectes, jetées en quelque sorte « in einen Topf ».

La confusion est quelquefois visible; par exemple St-Léon et le concile de Bracara (4) attribuent à Priscillien le docétisme manichéen; or la christologie de Priscillien, quoique hétérodoxe, était toute différente. Priscill., pp. 74, 8 et 9 : « deus noster adsumens carnem, formam in se dei et hominis idest *divinae animae* et *terrenae carnis* adsignans ».

(3) Tout en admettant que le priscillianisme a fait des emprunts au manichéisme, Philastrius distingue nettement les manichéens d'Espagne (*Haer.*, 61) et les priscillianistes (*Haer.*, 84).

chéens et priscillianistes, unis par leur idéal ascétique et par leur commune persécution, ont pu se croire frères. Dans le priscillianisme, la réforme morale fut toujours l'important, les différences dogmatiques pouvaient sembler secondaires.

Ce reproche de manichéisme doit d'ailleurs son origine à deux évêques intrigants dont les machinations furent blâmées de l'Église entière. Sulpice Sévère explique l'acharnement avec lequel ils poursuivirent Priscillien par le désir qu'ils avaient de l'emporter sur lui (1) " studio vincendi " : sans nommer Priscillien, Ydace, évêque d'Emerita, représenta à Gratien, qu'il y avait en Espagne un parti de manichéens ayant de faux évêques à leur tête (2); après avoir obtenu leur condamnation à l'exil, il écrivit aux églises que l'empereur Gratien avait eu en vue Priscillien et ses amis (3). Notons que l'accusation de manichéisme était la seule qui pût faire condamner ses ennemis, car Gratien tolérait les autres sectes (4); mais Priscillien, s'était concilié l'appui de Macédonius, maître des offices, et du proconsul Volventius (5). Il eut un moment gain de cause et son adversaire le plus dangereux, Ithace, évêque d'Ossonoba, fut même obligé de fuir en Gaule et n'échappa aux poursuites que grâce à la protection de Brittanius, évêque de Trêves (6). La situation changea quand Maximus eut renversé Gratien. Cet usurpateur faisait de son zèle contre les hérétiques un titre à l'empire (7) et en tirait avantage contre Valentinien II, l'empereur légitime qui

(1) Sulp. Sev., *Chron.*, 50.

(2) Prisc., p, 40, 29 et ss. et Sulp. Sev., *Chron.*, 47. N. B. Je n'ai pas à faire ici l'histoire du priscillianisme. Je ne m'occupe des événements que pour autant que l'accusation de manichéisme y est mêlée, et je néglige les autres.

(3) Priscill., p. 40, 29 et ss.

(4) Cf. *supra*, p. 41.

(5) Sulp., *Chron.*, c. 48.

(6) Sulp., *Chron.*, c. 49.

(7) Il a soin de faire valoir ses mérites dans l'affaire priscillianiste, dans une lettre au pape : Patrol. lat. XIII, 592.

était arien. De plus Priscillien et ses compagnons étaient riches [1] et Maximus avait besoin d'argent. Si nous en croyons Sulpice Sévère [2], la cupidité fut le principal mobile de ses rigueurs à l'égard de la secte. Ithace, évêque d'Ossonoba, exploita ces dispositions. Ce per- sonnage paraît avoir été des moins estimables : Voici le portrait qu'en a tracé Sulpice [3]. " J'assure, dit-il, qu'Ithace n'avait aucun scrupule, que rien n'était sacré pour lui. Il était audacieux, bavard, impudent, dépensier, accordant trop à sa bouche et à son estomac (*ventri et gulae plurimum impertiens*), il poussa la sottise jusqu'à envelopper dans l'accusation de priscillianisme tout homme pieux s'occupant de la lecture des Livres Saints et s'imposant des jeûnes sévères. Le misérable osa même reprocher ouvertement cette hérésie à l'évêque Martin, homme de tout point comparable aux apôtres ". Dans cette poursuite opiniâtre, qui aboutira à l'exécution de Priscillien, Ithace trouvera en St-Martin un adversaire infatigable. Il ne l'emportera qu'après le départ du saint.

Quand Maximus entra à Trèves, Ithace lui présenta une requête " pleine de haine et d'imputations criminelles [4] " contre Priscillien et ses partisans. Maximus réunit un synode à Bordeaux (385) [5] et somma les accusés d'y comparaître : Ithace y lut une apologie où il renouvelait contre Priscillien l'accusation de manichéisme.

De Gratien, empereur tolérant, Ydace n'avait obtenu qu'une sentence d'exil. Ithace comprit que Maximus accorderait davantage. Dioclétien avait assimilé les manichéens aux magiciens, et une récente loi de Théodose (382) venait de renouveler contre eux la peine de mort.

Ithace reprit le reproche de *maleficium* et en fit le point

---

(1) Sulp., *Chron.*, c. 46 : « Priscillianus ... praedives opibus ... multos nobilium allicuit in societatem ».

(2) Sulp., *Dial.*, II, 11.

(3) Sulp., *Chron.*, c. 50.

(4) Sulp., *Chron.*, 49.

(5) Prosper, *Chron.*, p. 462 (éd. Mommsen, 1892).

capital de son accusation (1). Il prétendit que Priscillien tenait sa doctrine d'un certain Marc de Memphis, magicien et manichéen (2). Le synode ayant commencé par déposer l'évêque priscillianiste Instantius, Priscillien déclina sa compétence et en appela à l'empereur (3).

Le procès eut lieu à Trèves. Ithace soutint l'accusation. " St-Martin, dit Sulpice (4), ne cessait de supplier Maximus de s'abstenir du sang de ces malheureux; une sentence épiscopale les expulsant de leurs églises serait plus que suffisante; ce serait un crime inouï et sans précédent si un juge séculier décidait dans une cause ecclésiastique. „ Il ne quitta Trèves que sur la promesse de Maximus de ne pas répandre le sang des accusés. Mais après son départ, les évêques Rufus et Magnus engagèrent l'empereur à trahir sa parole : Priscillien convaincu de *maleficium* fut condamné à mort avec plusieurs de ses compagnons (385)(5).

On a pu se demander si Priscillien était un hérétique au sens propre du mot(6), s'il faut voir en lui autre chose qu'un ascète réformateur. St-Jérôme(7) dans son *De viris*, présente la chose comme douteuse. " Aujourd'hui encore, dit-il, quelques uns accusent Priscillien de l'hérésie des gnostiques, d'autres prétendent qu'il n'a pas eu les opinions qu'on lui impute. „

On a vu avec quelle chaleur St-Martin prit sa défense; après son exécution, il refusa toute communion avec les évêques Ithaciens (8); St-Ambroise prit la même attitude (9). Ithace,

(1) Priscil., 23, 24 et Isid. Hispal., *de viris*, 15.

(2) Isid. Hispal., *de viris*, c. 15.

(3) Sulp., *Chron.*, 49.

(4) Sulp., *Chron.*, 50.

(5) Prosp., *Chron.* (éd. Mommsen) p. 462.

(6) M. Paret le conteste.

(7) *De viris*, C. 121, ce passage est assez caractéristique : « Priscillianus, Abilae episcopus, qui *factione* Hidacii et Ithacii Treveris a Maximo *tyranno caesus* est edidit multa opuscula... Hic usque ad hodie a nonullis gnosticae haereseos accusatur, defendentibus aliis non ita eum sensisse ut arguitur ».

(8) Sulp., *Dial.*, III, 11-13.

(9) Ambroise, *Epistula*, XXIV, 12.

excommunié par Sirice[1] mourut en exil[2]. Le Pape aima mieux voir le schisme déchirer l'Église de Gaule que de reconnaître l'évêque de Trèves consacré par Ithace et ses partisans[3]. Mais il est à remarquer que Saint-Martin[4] et St-Ambroise[5] sont d'accord pour déclarer les priscillianistes hérétiques. St-Martin voulait les faire bannir de leurs églises par la décision des évêques. Priscillien, dans ses traités, n'est nullement orthodoxe : il donne dans le monarchianisme. Son Dieu est le Christ; le Christ épuise l'essence divine; le Père et le St-Esprit n'en sont que des modes[6]. Priscillien émet par endroits des idées panthéistes[7]; l'âme en tout cas est de la substance divine[8]. Il autorise la lecture des apocryphes[9]. L'indignation provoquée par les cruautés de Maximus tient évidemment à l'intrusion du pouvoir séculier dans les affaires de l'église, aussi à la disproportion du châtiment infligé aux hérétiques; mais cette indignation ne montre-t-elle pas en même temps qu'aux yeux des Pères Priscillien n'était pas manichéen, et qu'ils ne prenaient pas au sérieux l'accusation de *maleficium*. Leur attitude à l'égard du priscillianisme est totalement différente de celle qu'ils ont

---

(1) Prosper, *Chron.* (éd. Mommsen) p. 462.

(2) Isid. Hispal., *De viris*, 15.

(3) Sulp., *Dial.*, II, 13 et ss.

(4) Sulp., *Chron.*, 50.

(5) Ambroise, *Epistula*, XXIV, 12 : « cum videret me abstinere ab episcopis... qui aliquos, *devios licet a fide* ad necem petebant », on a vu que St-Jérôme parlait de l'hérésie des gnostiques, à propos de Priscillien. Sulpice de même, *Chron*, c. 46.

(6) Lezius, *Redenc.*, p. 62 : « Priscillians Gott ist Deus Christus... in Deus Christus, verschwinden ihm der Vater und der Geist. *Tract.* VI (75, 2), kennt Christus als den einen Gott, der si principium quaeritur, pater dicitur ».

(7) Cf. p. 91, note 6.

(8) C'est la doctrine que Dictinius abjura au synode de Tolède. Mansi, III, 1004 : « hoc enim in me reprehendo quod dixerim unam Dei et hominis esse naturam », cf. aussi Aug., *Ad Orosium*, I et Orose, *Commonit.* 2.

(9) Cf. son troisième traité : *De apocryphis*.

toujours gardée vis à vis du manichéisme. L'Église a-t-elle blâmé les mesures des empereurs contre les manichéens ? A-t-elle rien fait pour arrêter leurs persécutions ? Nous ne voyons pas que la loi de Théodose, qui trois ans auparavant condamnait à mort les ascètes manichéens, ait soulevé la moindre protestation. Pourquoi alors ces récriminations? Pourquoi ces schismes, ces excommunications lancées contre Ithace et ses partisans ? Devenant manichéen, Priscillien sortait du christianisme et il n'y avait plus là de " causa ecclesiae ", comme St-Martin appelle l'affaire priscillianiste. Priscillien, il est vrai, était évêque (illégitime) d'Avila, mais " si les ecclésiastiques jouissaient dans la précédure pénale de maint privilège, ils lui restaient cependant soumis (1) " Saint-Martin et St-Ambroise n'auraient donc pu décliner la compétence de l'empereur. S'ils voulaient le faire parce que Priscillien était évêque, on ne voit pas pourquoi ils s'opposèrent avec la même énergie à la persécution des autres priscillianistes.

AFRIQUE.

Nous n'avons plus entendu parler du manichéisme en Afrique depuis Dioclétien; il s'y maintenait pourtant avec avantage, car nous le trouvons en pleine prospérité sous St-Augustin. Il y dirigeait une vigoureuse polémique contre le catholicisme. Son enseignement agressif et subtil suscitait un vif intérêt(2) dans ce milieu de lettrés où nous introduit St-Augustin; son propagateur le plus célèbre était Fauste, évêque de la secte(3).

Il était né à Milève(4) de parents pauvres(5), mais la vivacité de son esprit et ses talents oratoires n'avaient pas tardé

(1) Mommsen, *Romisches Strafrecht*, p. 259.

(2) Aug., *De duab. anim*, 11 et *De util. cred.*, I, 2.

(3) Aug., *Conf.*, V, 3.

(4) *C. Faust.*, I, 1 : « Faustus ... civitate Milevitanus ».

(5) *C. Faust.*, V, 5. Fastidiebat ... domum patris sui, hominis pauperis Milevitani.

à lui faire une place à part parmi les chefs de cette religion pour laquelle il se vantait d'avoir abandonné sa femme, ses enfants, tout ce qu'il possédait (1).

St-Augustin a tracé de lui un portrait qui mérite quelque attention et nous pouvons juger de la ressemblance par les longues citations qu'il nous a laissées d'un de ses ouvrages.

S'étant converti au manichéisme (2), Fauste avait commencé, dans un âge déjà avancé, l'étude de la rhétorique (3). Comme il s'y était adonné avec une ardeur trop grande, il avait ruiné sa santé et cette faiblesse physique nuisit beaucoup dans la suite à son apostolat : si nous en croyons le " *Contra Faustum* „ sa parole ne faisait que de rares conquêtes (4); cela tenait peut-être plus à la doctrine qu'il prêchait qu'à lui-même, car St-Augustin ne peut assez vanter son éloquence (5), sa facilité brillante. Mais au sein de la secte son succès paraît avoir été immense et St-Augustin l'appelle " un grand lacet du diable (6) „. On le réclamait partout; on l'attendait en Afrique depuis neuf ans (7). Quoique sa réputation de science fut extra-

(1) Aug., *C. Faust.*, V, 1.

(2) *Contra Faustum*, XIX, 5 : Il raconte qu'ayant lu dans l'évangile que le Christ n'était pas venu abolir la loi et les prophètes mais les accomplir, il voulut un instant se faire judeo-chrétien et unir l'observance entière de la loi à celle des préceptes de l'évangile comme les Nazaréens ou Symmiaques (*C. Faust.*, XIX, 4) : le manichéisme l'aurait détourné du judaïsme. Il tire un grand parti de cette histoire; aussi m'est-elle suspecte d'avoir été inventée à plaisir pour les besoins de la polémique.

(3) *C. Faust.*, XXI, 10 : « Nempe iste Faustus, ut has vanitates diserte garriret ad disciplinam faciendi sermones etiam serus accessit; et quamivis esset acer ingenio, tamen legendo stomachum rupit ut ei loquenti tam pauci assentirentur ». Notons pourtant que cette dernière donnée est contredite par un passage des Confessions où St-Augustin dit que Fauste avait été pour un grand nombre un « lacet mortel ». *Conf.*, V, 7.

(4) Cf. note précédente.

(5) Ce fut chez Augustin un véritable enthousiasme : *Conf.*, V, 6 : « Delectabar autem et cum multis vel etiam prae multis laudabam ac ferebam ».

(6) Aug., *Conf.*, V, 5.

(7) Aug., *Conf.*, V, 6.

ordinaire (1), nous devons voir en lui un homme absorbé par la propagande au point de négliger l'étude approfondie de sa religion : un sophiste et un rhéteur plutôt qu'un théologien ou un philosophe (2).

St-Augustin nous le dépeint comme un charmeur incomparable (3). " L'avidité avec laquelle je l'avais attendu dit-il (4) trouvait quelque satisfaction dans le mouvement et la chaleur de ses discours, dans la propriété de sa langue qui se pliait comme un vêtement à sa pensée ; j'étais sous le charme „, mais autant le rhéteur fut satisfait, autant le penseur fut déçu : " Il débitait les mêmes fables que les autres, dit-il (5), mais avec infiniment plus d'agrément ; j'en avais déjà assez de pareils discours. Ils ne me semblaient pas plus solides pour être mieux dits, ni plus vrais, pour être plus éloquents, et je ne mesurais pas sa sagesse à la convenance de sa physionomie ni aux grâces de son élocution. „

Cette impression se confirma quand il lui eut communiqué ses difficultés : nous voyons que Fauste ignorait le grec. " Je vis, dit-il (6), un homme étranger à toutes les sciences, sauf la littérature, et encore n'en avait-il qu'une connaissance très ordinaire ; il avait lu quelques discours de Cicéron, quelques livres de Sénèque, quelques passages des poètes et ce qu'il avait pu trouver de mieux écrit dans les livres latins de la secte „ ; en revanche il ne rougissait pas d'avouer son ignorance : " il n'était pas de ces parleurs que j'avais souvent dû souffrir (7)

(1) Cf. page 109.

(2) Harnack (*Augustins Confessionen* (1895), p. 22), l'appelle : « Ein volkommener Salonsprofessor ».

(3) Aug., *C. Faust.*, I, 1 : « eloquio suavis ».

(4) Aug., *Conf.*, V, 6 : « motu affectuque disputantis et verbis congruentibus atque ad vestiendas sententias facile occurrentibus.

(5) Aug., *Conf.*, V, 6. Au ch. 13 il compare son éloquence à celle de St-Ambroise ; il dit à propos de ce dernier : « sermonis quamquam eruditioris minus tamen hilariscentis atque mulcentis quod attinet ad dicendi modum. (que ceux de Fauste).

(6) Aug., *Conf.*, V, 6.

(7) Aug., *Conf.*, V, 7.

et qui, voulant m'expliquer ces mythes, ne m'apprenaient rien... il n'ignorait pas entièrement son ignorance et ne voulut pas s'engager témérairement dans une discussion sans issue et sans retraite. „

Les fragments de son ouvrage confirment cette appréciation. Il attaque l'Ancien Testament et l'interprétation orthodoxe du Nouveau; c'est une critique de détail, il s'empare aussitot des objections que sa facilité lui suggère, mais sans bien en peser la valeur (1); il lui manque un terrain solide; pas de principes, pas de système d'exégèse; il invoquera indifféremment le texte contre la tradition ou la tradition contre le texte(2).

(1) Nous devons nous borner à quelques exemples :

Le grand argument de Fauste est l'argument *ex silentio*. Les evangiles et St Paul attestent la naissance du Christ; Fauste dira pour la nier : « In monte cum (Christus) doceret : beati pauperes, dicens, beati mites etc. *nusquam dixit* : « beati qui me confessi fuerent natum » (*C. Faust.*, V., 3).

Le Christ s'est fréquemment réclamé des prophètes; Fauste dira : « Opera ipsa sua sibi in testimonium vocat : si mihi non creditis, dicens, operibus credite; *non dixit :* si mihi non creditis, prophetis credite. » (*C. Faust.*, XII, 1). Un texte de St Jean (V, 46) l'embarasse : « Si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, car c'est de moi qu'il a écrit ». Fauste invoque de nouveau le silence du Christ dans une autre occasion : Cum majestatem suam loquenti eidem ubi se mundi lumen appellat, Judaei indignantes reclamarent : « quia tu de te testificaris, testimonium tuum non est verum », *non eum video prosecutum, ubi maxime locus exigebat* ut diceret de se prophetasse Moysen. » (*C. Faust.*, XVI, 2). Fauste déclare rejeter les témoignages humains sur le Christ et ne recevoir que celui de Dieu disant :

Voici mon fils bien-aimé » St Augustin lui fait remarquer que la connaissance de cette voix divine n'a pu venir jusqu'à nous que par des témoignages humains (*C. Faust.*, XII. 45). Fauste dit ailleurs (*C. Faust.*, XIII, 1) : A supposer véritables toutes les prophéties, elle ne sauraient faire *aucune impression* sur le paien qui ne croit pas aux livres sacrés des Juifs; St Augustin lui répond que si les prophéties se vérifient dans le Nouveau Testament, les deux Testaments sont justifiés du même coup, qu'il y a là, même pour le paien, une forte présomption en faveur de la Bible.

(2) Aug., *C. Faust.*, XIII, 5 : « Si autem famae de Christo credidistis etc. et XIII, 1. Plus généralement il s'appuie sur les textes, et tâche de les opposer les uns aux autres (II, 1; III, 1 etc.

maniant une épée à deux tranchants. St-Augustin excelle à rétorquer ses arguments contre lui-même(1). Cette érudition superficielle, rehaussée par l'éloquence, pouvait satisfaire la moyenne de ces lettrés qui se targuaient d'avoir une religion rationnelle(2); elle rebutait les natures plus profondes :

" Ce Fauste, dit St-Augustin(3), qui avait été pour tant d'autres un lacet mortel, relâchait déjà... celui où je m'étais laissé prendre. „

L'exemple de Fauste nous permet de constater un fait intéressant; l'organisation donnée aux élus, conçue exclusivement en vue d'une diffusion rapide et universelle de la doctrine était funeste à la théologie manichéenne : l'élu étant avant tout et par devoir un missionnaire, devait se contenter d'une instruction assez élémentaire; le manichéisme manqua ainsi de veritables hommes d'étude, de théologiens de profession(4); Fauste, le plus fameux de ses docteurs, n'est guère qu'un sophiste brillant.

Il séjourna vraisemblablement à Rome(5) avant de venir en Afrique, et arriva à Carthage en 383(6). Il fut arrêté par le

(1) Aug., *C. Faust.*, XIII, 5, XVI, 14, XII, 45, XIII, 2 etc.

(2) Aug., *Conf.*, V, 6.

(3) Aug., *Conf.*, V, 7.

(4) On a vu Aphthonios confondu par Aétius. St-Augustin traite les docteurs manichéens de parleurs (*Conf.*, III, 6 : « homines ... loquaces » et *De util. cred.*, XVIII, 36 : « istos verbosos et miseros »). Sur les défauts de leur enseignement voyez *De util. cred.*, I, 2. Si donc, comme nous l'avons dit, l'église manichéenne devenait un foyer de culture intense, ce n'était cependant qu'une culture assez superficielle. Il y a loin d'un Fauste à un Origène ou à un St-Augustin.

(5) Aug., *C. Faust.*, V, 7. St-Augustin dit que la vie efféminée de Fauste était bien connue des manichéens de Rome; il a du recueillir cette rumeur à Rome même quand il s'y trouvait en rapports avec les manichéens de la ville (*Conf.*, V, 10) c'est-à-dire pendant le séjour qu'il y fit en 383,4 (Tillem., XIII, 50). Or en 383 Fauste est déjà en Afrique. Il avait donc été à Rome avant de venir en Afrique.

(6) Il venait d'arriver en Afrique (*Conf.*, V, 3) quand St-Augustin atteignit sa 29e année (*Conf.*, V, 6 et IV, 1). St-Augustin (né nov. 354 Till., XII, p. 2) eut 29 ans en novembre 383.

proconsul[1] probablement par Messianus qui en 386 traduisit plusieurs manichéens devant son tribunal[2]. On allait sans doute lui appliquer les lois de Théodose, si rigoureuses pour les élus, car il fallut l'intervention des chrétiens qui avaient provoqué le procès pour commuer la peine en rélégation. Peu après, à l'occasion d'une fête, la faveur impériale leva cette condamnation[3].

La grande autorité de l'Église en face du manichéisme, fut sans contredit St-Augustin. C'est grâce seulement à ses écrits, qu'on peut se faire une idée du manichéisme en Occident, des avantages par lesquels il attirait, mieux encore de ses côtés faibles.

Il les connaissait d'autant plus parfaitement qu'auditeur lui-même de dix neuf à vingt-huit ans[4], il s'était laissé séduire par la secte et avait ensuite rompu avec elle. Il menait la vie insouciante et dissipée de la jeunesse de Carthage[5] quand la lecture de l'Hortensius le rendit sérieux; il fut comme transformé[6] et ses goûts se tournèrent vers la recherche de la vérité.

Voulant connaître de plus près le christianisme, il étudia les Écritures : ici deux théories se partageaient les esprits, celle de l'Église, qui les admettait dans leur intégrité, celle des marcionites, reprise par les manichéens, qui rejetaient l'Ancien Testament et mutilaient le Nouveau.

(1) Aug., *C. Faust.*, V, 8 : « Faustus autem ... cum aliis nonnulis secum ad judicium proconsulare perductis...

(2) Aug., *C. litt. Petiliani*, III, 25 : « Manichaeos autem Messianus audierit, post consulatum Bautonis, sicut dies gestorum ostendit. » Bauton fut consul en 385.

(3) Aug., *C. Faust.*, V, 8.

(4) Aug., *Conf.*, IV, 1 : « Per idem tempos annorum novem, ab undevigesimo anno aetatis meae usque ad duodetrigesimum, seducebamur et seducebamus. »

(5) Aug., *Conf.* le IIe livre.

(6) Aug., *Conf.*, III, 4 : « Ille vero liber mutavit affectum meum et vota et desideria alia fecit ».

A la lecture qu'il en fit alors, la Bible lui parut inadmissible : il ne pouvait la mettre en parallèle avec la majesté cicéronienne (1); certains passages lui semblaient des contes de vieille femme (2). Sur ce point déjà il se trouvait d'accord avec les manichéens. Il ne laissa pas de se sentir gagné par la bonté prévenante des docteurs de la secte (3) avec lesquels, sans doute, il s'était mis en rapport pour ses études sur l'Écriture. Le jeune et brillant rhéteur se sentait vivre dans les controverses suscitées par le manichéisme (4) et d'ailleurs la critique du catholicisme et le fond rationaliste de la doctrine lui avaient persuadé qu'il avait trouvé une religion rationnelle : " Nous ne sommes tombés dans les pièges de ces sectaires, dit-il (5), que parce qu'ils prétendaient nous conduire à Dieu par les seules forces de la raison ! D'autre part il trouvait dans le manichéisme le nom du Christ (6), dont il avait regretté l'absence dans l'Hortensius, et sans lequel rien, dit-il, ne put jamais l'attirer entièrement (7) „. En faveur de ces avantages, il en vint à croire les mythes mais à la longue seulement (8), et d'une foi chancelante. Il apportait aux élus leur nourriture, croyant, selon la théologie de la secte, qu'ils dégageaient la

(1) Aug., *Conf.*, III, 5 : « Visa est mihi indigna quam Tullianae dignitati compararem ».

(2) Aug., *De util. cred.*, I, 2. Quand St-Augustin nous parle de ses répugnances pour l'Écriture il a surtout en vue l'Ancien Testament. Comme manichéen il admettait le nouveau, sauf quelques modifications qu'y apportait la secte.

(3) Aug., *De duab. anim.*, 9.

(4) Aug., *De duab. anim.*, 9.

(5) Aug., *De util. cred.*, I, 2.

(6) Aug., *Conf.*, V, 6.

(7) Aug., *Conf.*, V, 4 : « Hoc solum me in tanta flagrantia refrangebat, quod nomen Christi non erat ibi, ... hoc nomen Salvatoris mei Filii tui in ipso adhuc lacte matris tenerum cor meum pie biberat et alte retinebat et quidquid sine hoc nomine fuisset quamvis litteratum et expolitum et veridicum non me totum rapiebat ».

(8) Aug., *Conf.*, III, 10 : « Sensim atque paulatim perductus ad eas nugas ut crederem ficum plorare cum decerpitur etc. ».

lumière contenue dans ces mets (1). Un devin s'étant présenté pour lui assurer la victoire dans un concours de poésie scénique : " Quand cette couronne serait d'or impérissable, avait-t-il répondu (2), je ne vous laisserais pas tuer une mouche pour moi ". Il pensait que ce magicien allait faire un sacrifice pour ses enchantements et le manichéisme défendait de faire mal aux animaux.

Il ne manquait pas d'ardeur pour cette religion, la défendait avec passion, y entraînait son ami Honorat (3) et bien d'autres (4); en vérité ce n'était là qu'un zèle intermittent : il dit ailleurs qu'il ne s'y attacha jamais qu'à moitié (5), que les neuf années qu'il fut manichéen il attendit Fauste pour obtenir la solution des difficultés qui l'embarassaient (6); il avait beau se dire en effet qu'il avait une religion rationnelle, la grossière mythologie lui faisait assez sentir le contraire (7). Les réponses qu'il obtenait des docteurs manichéens, ne pouvaient le satisfaire (8). Il attendait Fauste ; dès le premier entretien il obtiendrait, disait-on, une réponse à toutes ses questions et à de plus graves, s'il le fallait (9). " Mais que pouvait, pour étancher sa soif, cet homme qui ne lui servait que des coupes précieuses (10), " il comprit combien les exigences de cet esprit tant vanté étaient au dessous des siennes ; qu'étranger à toutes les sciences, il était inférieur à lui pour la rhétorique (11). Il

(1) Aug., *Conf.*, IV, 1 et III, 10.

(2) Aug., *Conf.*, IV, 2.

(3) Aug., *De utilit. cred.*, I, 2.

(4) Aug., *Conf.*, IV, 1 : « Seducebamur et seducebamus ». *C. ep. Fund.*, 3 : « illa figmenta... quibus potui persuasi ».

(5) Aug., *De utilit. cred.*, I, 2 : « Sed quae rursum ratio revocabat ne apud eos penitus haererem ».

(6) Aug., *Conf.*, V, 6.

(7) Aug., *Conf.*, V, 3.

(8) Aug., *Conf.*, V, 6.

(9) Aug., *Conf.*, V, 6.

(10) Aug., *Conf.*, V, 6 : « Sed quid ad sitim meam pretiosorum poculorum decentissimus ministrator ».

(11) *Conf.*, V, 6.

perdit dès lors la foi à la mythologie et sa confiance dans le manichéisme fut ébranlée (1).

Il resta néanmoins chez les manichéens, car s'il se moquait déjà de leurs mythes (2), il conservait leurs doctrines sur l'origine du mal et le déterminisme (3) et, quoique leur interprétation de l'Écriture lui parût douteuse, leur critique de l'interprétation catholique lui semblait toujours décisive (4). Cette difficulté s'évanouit à son tour quand il entendit St Ambroise résoudre suivant l'esprit (allégoriquement) certains passages qu'il avait interprétés à la lettre (5). Représenté par une autorité aussi auguste que l'évêque de Milan, le catholicisme ne pouvait manquer de grandir à ses yeux. Il n'assistait à ses sermons que pour juger de son éloquence, mais " en même temps que les paroles, qu'il désirait entendre, s'insinuaient les idées, qu'il voulait négliger (6). „ Le catholicisme lui apparaissait déjà comme une religion qui pouvait se défendre (7) et il s'aperçut que les docteurs manichéens l'avaient dénaturé à ses yeux, en le lui présentant comme une doctrine entachée d'anthropomorphisme (8), cependant il ne pouvait croire encore; il dit " qu'il retenait son cœur sur le penchant de l'adhésion (9), craignant un précipice „. Le scepticisme de la nouvelle Académie l'avait conquis (10); incertain et doutant de tout, il redevint catéchumène, " attendant un phare de certitude pour y diriger sa course (11). „

(1) Aug., *Conf.*, V, 7.
(2) Aug., *Conf.*, V, 10.
(3) Aug., *Conf.*, V, 10.
(4) Aug., *Conf.*, V, 11.
(5) Aug., *Conf.*, V, 14.
(6) Aug., *Conf.*, V, 14 : « Veniebant in animum meum simul cum verbis quae deligebam res etiam quas neglegebam ».
(7) Aug., *Conf.*, VI, 4.
(8) Aug., *Conf.*, VI, 3 (à propos du verset : « Faisons l'homme à notre image »). Cf. aussi : *De util. cred.*, XVIII, 36).
(9) Aug., *Conf.*, VI, 4.
(10) Aug., *Conf.*, V, 14.
(11) Aug., *Conf.*, V, 14.

En allant à Milan, il s'était soustrait au milieu manichéen dans lequel il avait vécu à Rome[1], mais c'est alors seulement qu'il devait sentir les liens de fer qui le rivaient aux croyances dont il voulait s'affranchir ! On peut se demander si le dualisme avait fait une impression profonde sur son esprit; Gaston Boissier [2] ne le croyait pes : " On ne sait trop, dit-il, ce qui l'attira au manichéisme. La façon dont les manichéens expliquent l'origine du mal, en supposant que ce monde est l'œuvre de deux principes, un bon et un mauvais, lui parut plus tard ridicule, et il ne nous semble pas qu'elle ait jamais pu séduire un si bon esprit. „ Je croirais au contraire que la conception dualiste l'avait pénétré tout entier ! Qu'on observe en effet combien fut tenace, chez lui, la survivance de ces idées : En arrivant à Milan, il abhorrait déjà le manichéisme : " toto animo fugiebam „ [3]; il lui reprochait de compromettre l'immuabilité divine [4]; et cependant, malgré tous ses efforts, il ne pouvait, sans les deux principes, concevoir l'origine du mal. Le VIIe livre des *Confessions* [5], un des plus émouvants, raconte cette lutte désespérée contre une doctrine dont on veut s'affranchir à tout prix, mais à laquelle on tient encore par les habitudes les plus intimes de sa pensée : " Je cherchais d'où vient le mal, et je ne trouvais pas d'issue [6]... O mon Dieu, quelles étaient alors les douleurs de mon âme en travail ! Quels étaient mes gémissements ! „ Et toutes ses difficultés lui viennent d'un reste d'idées dualistes : " D'où me vient de vouloir mal [7] ?... Qui a mis cela en moi ? Qui a semé en moi

---

(1) Aug., *Conf.*, V, 13.

(2) Boissier, La fin du paganisme. I, 302.

(3) Aug., *Conf.*, VII, 3.

(4) Aug., *Conf.*, VII, 2, 3, etc.

(5) Surtout les chapitres 3, 5 et 7. Ce livre est incompréhensible si l'on n'admet, à cette époque encore, l'action des idées manichéennes.

(6) Aug., *Conf.*, VII, 7 : « quaerebam unde malum, nec erat exitus etc.

(7) Aug., *Conf.*, VII, 3. Cette question revient dans le VIIe livre sous une infinité de formes : VII, 5 : « Ubi ergo malum et unde et qua inrepsit ? quae *radix* ejus et quod *semen* ejus ? etc. ».

ce grain d'*amertume*, alors que mon être tout entier aurait été créé par Dieu, la *douceur* souveraine [1]? Si le diable l'a fait, *d'où vient le diable lui-même?* Que si d'ange, il est devenu démon par une perversion de sa volonté, *d'où a pu venir en lui ce mauvais vouloir qui le fit diable, alors que Dieu, souverainement bon, l'aurait créé ange parfait?* „ Voilà donc les difficultés qui le tourmentaient, *trois ans après sa rupture avec le manichéisme* [2]! Jamais intelligence ne fut plus frappée de la perversion de la volonté dans l'homme. Nul n'a plus réfléchi au penchant qui nous entraîne au mal et nul ne l'a plus attentivement observé en lui-même! Cette *misera necessitas non posse non peccare*, il l'éprouva surtout à Milan. C'est à Milan qu'il fit la chute la plus profonde de sa vie [3]; la tension entre son idéal et sa vie réelle [4] fut alors la plus forte! " J'étais esclave, dit-il, du côté de la femme „ [5].... " Je soupirais dans les fers de ma propre volonté et le démon tenait mon vouloir dans sa main! Il m'en avait fait une chaîne et il m'avait enchaîné! [6]. „ Sur tout cela le manichéisme pessimiste lui avait ouvert des vues qui avaient eu pour lui beaucoup d'attrait; pour le manichéen, c'est la partie lumineuse de notre être qui constitue le *moi*, et la partie ténébreuse qui produit les actions mauvaises [7]; or, après avoir rompu avec la secte,

(1) Il est remarquable que St-Augustin, exposant, dans ses *Confessions*, les idées qui l'occupaient alors, leur a conservé leur teinte manichéenne : le manichéisme insistait sur ces oppositions du doux et de l'amer, du clair et de l'obscur etc., *Cf.Fihrist*, p. 491.

(2) Le livre VII raconte sa trente et unième année.

(3) Ayant du renoncer, en vue du mariage, à la femme qu'il avait aimée, il avait pris une autre concubine; *Conf.*, VI, 15.

(4) On sait que cette tension existait chez lui depuis sa lecture de l'Hortensius, lorsqu'il avait dix neuf ans.

(5) *Conf.*, VIII, 1.

(6) *Conf.*, VIII, 5.

(7) Cette conception ressort nettement de la théorie manichéenne sur la vie future telle que nous la trouvons dans le *Fihrist*, p. 399 et ss.; chez le manichéen qui se sauve, le *moi* c'est la partie lumineuse de son être; au contraire chez le non-manichéen et chez le pécheur qui se damnent, c'est la partie ténébreuse qui constitue le *moi*. Cela cadre merveilleusement avec les données de St-Augustin, *Conf.*, V, 10. Cf. aussi Priscillianus, 63, 3 : « Omne quod peccant non sibi sed malitiae diaboli volunt imputare vel saeculi. »

il semblait toujours à Augustin (1) " que ce n'est pas nous qui péchons, mais je ne sais quelle nature étrangère qui est en nous " : " il plaisait à mon orgueil, dit-il, d'être en dehors du péché et en faisant le mal, de ne pas m'en reconnaître l'auteur.... je voulais m'excuser et accuser, je ne sais quel autre qui était en moi sans être moi ! " C'est la pure théorie manichéenne (2) ; il subissait assurément aussi l'influence du

(1) *Conf.*, V, 10. A cet endroit des Confessions, il s'agit encore de son séjour à Rome, mais je crois qu'il conserva ces idées pendant son séjour à Milan (les premières années) et même que c'est surtout à Milan que ces idées s'imposèrent à son esprit : à Rome en effet, sa vie avait été réglée et il n'avait pas de grands reproches à se faire ; mais c'est à Milan, qu'il se plaît à nous montrer l'impuissance de sa volonté à résister aux sollicitations des sens (*Conf.*, VI, 15; VII, 3; VIII, 1; VIII, 5, etc. Cf. aussi Loofs, *Realenc. für prot. Theol.* II, 265 : « In sittlicher Hinsicht hat das Leben Augustins jetzt seinen Tiefpunkt erreicht »). C'est donc alors surtout que l'idée d'un agent étranger produisant en nous les actions mauvaises devait lui paraître séduisante ; nous avons d'ailleurs montré combien à cette époque sa conception de la volonté était encore entachée de manichéisme ; il ne cessait de se demander : comment une volonté créée par Dieu pourrait-elle se pervertir ? Le passage suivant paraît contraire à mon hypothèse (*Conf.*, VII, 3) : « Cum aliquid vellem aut nollem *non aliam quam me velle ac nolle certissimus eram* et ibi esse causam peccati mei *iam iamque* advertebam. *Quod autem invitus facerem, pati me potuis quam quam facere* videbam. » On croit à première vue qu'il a abandonné la conception manichéenne; mais à regarder le texte de près, on voit qu'il établit une distinction entre les actes accomplis avec une entière liberté (première phrase : cum aliquid vellem, etc.) et ceux auxquels nous nous portons par une sorte de nécessité (deuxième phrase : quod autem invitus facerem, etc.). Ce ne sont évidemment que ces derniers qu'il attribuait à l'agent étranger agissant en nous.

Harnack et Gaston Boissier ont montré, que par une illusion bien naturelle, St-Augustin a souvent « anticipé » dans ses *Confessions* ; si mon hypothèse était fondée, ce serait encore le cas ici.

(2) Les pélagiens, surtout Julien d'Eclanum, ne se sont pas fait faute de reprocher à St-Augustin des opinions manichéennes. Nous ne pouvons qu'effleurer cette question. Voici la théorie du manichéisme sur l'opposition du bien et du mal dans l'homme :

L'homme est un composé de lumière et de ténèbres (deux substances corporelles); la lumière en nous est essentiellement bonne, les ténèbres

manichéisme matérialiste [1], quand il se représentait la divinité comme une substance infiniment étendue, incapable qu'il était de concevoir une essence spirituelle [2], Le néoplatonisme rompit toutes ces attaches [3] et révéla à son esprit les vérités auxquelles il aspirait. Ce spiritualisme relevé épura ses notions sur la divinité : il admit que tout être est

---

sont essentiellement mauvaises; voir là dessus l'histoire des premiers hommes telle qu'elle est racontée dans le *Fihrist* (p. 394). La « Sagesse du monde » en qui la lumière abonde, est vertueuse et se sauve, la fille de la Cupidité, en qui la lumière est rare, est vicieuse et se damne.

La théorie augustinienne présente avec cette conception quelques ressemblances *extérieures* : on pourrait, jusqu'à un certain point remplacer la *substance* lumineuse ou divine par la *grâce* divine, dont l'efficacité est irrésistible, et la substance ténébreuse par la *natura vitiata*, qui se porte infailliblement au mal. Suivant des certains auteurs (Loofs notamment, *Realenc. f. prot. theol.*, p. 280), la grâce agirait, chez St-Augustin, à la manière d'une force de la nature; cette opinion accentue de beaucoup la ressemblance avec le manichéisme matérialiste, mais elle est, assurément sujette à critique.

Autre ressemblance : dans le manichéisme, la quantité plus ou moins grande de lumière ou de ténèbres qui entrent dans la composition d'un chacun le rendent infailliblement bon ou mauvais, le sauvent ou le damnent; chez St-Augustin, le prédestiné, qui a la grâce dans toute son étendue, est vertueux, a le don inammissible de la persévérance, se sauve. Si au contraire la grâce fait défaut, on suit irrésistiblement le penchant de la nature viciée et l'on se damne. Ces ressemblances superficielles ne doivent pas faire oublier les différences fondamentales qui distinguent les deux théories : l'augustinisme n'a rien de commun avec le déterminisme matérialiste des manichéens ni avec leur dualisme : la nature bonne a été viciée par l'abus que l'homme a fait de sa liberté; dans le manichéisme, au contraire, les éléments ténébreux de notre être sont les particules d'une substance éternelle.

Il serait facile de relever chez St-Augustin des « images » manichéennes (pour la manière extérieure de se représenter les choses) : ainsi les deux cités, l'une de ceux qui vivent selon la chair, l'autre de ceux qui vivent selon l'esprit, ne ressemblent pas mal aux deux royaumes ennemis du manichéisme; cf. aussi p. 112, n. 1.

(1) Aug., *C. Faust.*, XX, 7.

(2) Aug., *Conf.*, VII, 1 et ss.

(3) Aug., *Conf.*, VII, 9.

bon en tant qu'il *est* (1), que le mal n'est que négation, privation d'*être*, et qu'il consiste chez l'homme dans une perversion de la volonté libre se détournant de Dieu, la réalité suprême, pour se porter à ce qui est inférieur ou moins réel (2).

Il devint dans la suite l'adversaire le plus redoutable du manichéisme; il l'attaqua sur le terrain de la philosophie et parvint à l'ébranler dans ses doctrines fondamentales. Il réfuta les principaux écrits qui avaient cours en Afrique : la lettre du Fondement de Mani (3), l'ouvrage d'Adimantus (4), le livre de Fauste (5). Ses lettres et ses sermons témoignent de sa vigilance d'évêque, pour maintenir la pureté de la foi.

Fortunat, prêtre manichéen, menait à Hippone une propagande active. Cette ville était devenue pour lui un agréable séjour grâce aux nombreux adeptes dont il s'était entouré (6). Les catholiques et les donatistes lui proposèrent une conférence avec St-Augustin (7); il accepta, non sans peine. La dispute commença le 28 août 392 dans les bains de Sossius (8) et reprit le lendemain (9).

Fortunat se trouvait dans une situation embarassante : le manichéisme qui sans rien avoir de chrétien se prétendait la véritable doctrine du Christ, avait peine à s'affirmer devant cet auditoire de catholiques et de donatistes; il attaquait sans fondement sérieux des points essentiels du christianisme, réputés inattaquables, dont par conséquent il pouvait difficilement ébranler la croyance chez le grand nombre. Dans toutes les réfutations qui sont conservées nous constatons à ce point de vue une incontestable supériorité du chrétien

(1) Aug., *Conf.*, VII, 12.
(2) Aug., *Conf.*, VII, 16.
(3) Aug., *Contra epistulam quam vocant Fundamenti.*
(4) Aug., *Contra Adimantum.*
(5) Aug., *Les trente-trois livres contre Fauste.*
(6) Aug., *Retract.*, I, 16.
(7) Possidius. *Vita Augustini*, 6.
(8) Aug., *Contra Fortunatum*, début.
(9) Aug., *Contra Fortunatum*, 19.

sur le manichéen; il était trop aisé de montrer les doctrines de la secte contredites à chaque ligne du Nouveau Testament; les manichéens alors n'ont d'autre ressource que de supprimer le texte embarassant (1); mais voilà encore une chose qu'ils n'aimaient pas à avouer devant les chrétiens. " Ils craignaient dit St-Augustin (2), d'avancer en public la réponse qu'ils nous communiquaient en secret à savoir que les livres du Nouveau Testament avaient été falsifiés. „ Ici encore, les assertions de Fortunat soulèvent l'indignation des assistants (3) : Il n'avait d'ailleurs ni l'habilité ni le génie de son adversaire; il s'avoua vaincu et déclara qu'il proposerait ses difficultés à ses supérieurs (4). Il crut bon de quitter la ville (5).

Un autre prêtre manichéen vint le remplacer. Dans une lettre attribuée à l'année 404 (6), St-Augustin essaye de l'amener à une dispute publique; comme on l'avait menacé de poursuites judiciaires, il avait fièrement répondu qu'il ne craignait pas la mort, et avait fait tourner à la gloire de la secte l'ardeur qu'on mettait à la poursuivre : " voyez, disait-il, on fait grand cas de nous „. Telle qu'elle nous est parvenue, la lettre de St-Augustin est adressée : " ad presbyterum quemdam Manichaeorum „. C'est probablement ce Félix, prêtre et docteur manichéen (7), contre lequel St-Augustin soutint une dispute, le 7 décembre de la même année 404 (8).

(1) Aug., *C. Faust.*, XXIII, 5 : « Nihil ei quod respondeat remanebit nisi illud quod vim manifestissimae veritatis in scripturis expressae illudere atque evitare conatur, ut falsa illa et diversis codicibus immissa respondeat ».

(2) *Conf.*, V, 11.

(3) Fin de la première dispute : « Hic strepitus factus est a considentibus, quia videbant eum non omnia quae in apostoli codice scripta sunt velle accipere ».

(4) *C. Fortun.*, 36.

(5) Aug., *Retract.*, I, 16.

(6) Aug., *Epist.*, 79.

(7) *Retract.*, II, 8.

(8) Début de la dispute.

Félix lui-même avait sollicité la dispute par une requête adressée au curateur de la ville (1). Furieux d'avoir vu confisquer (2) ses livres, il s'engageait à les justifier, et voulait, disait-il, être brûlé avec eux, si on les trouvait dignes de quelque censure (3); mais cette belle ardeur s'évanouit bien vite. Il fut faible, hésitant, et sur toutes les questions abordées, il fut repoussé avec perte; il sentit son infériorité et fut intimidé par l'imposante majesté de l'évêque (4). La discussion qui avait lieu à l'église (5), fut des plus paisibles (6). Il demanda cinq jours de répit; le jour venu (12 décembre) (7), il avait perdu toute confiance; il prétexta qu'on lui avait enlevé ses moyens de défense, qu'un soldat ne combat pas sans armes, qu'un avocat ne plaide pas sans dossier, et qu'ainsi il ne pouvait, lui, répondre sans ses livres (8).

La victoire de St-Augustin fut complète. Il retint son adversaire sur une difficulté, qui avait fait faiblir Fortunat (9), et qui l'avait autrefois embarassé lui-même (10) : les manichéens occidentaux avaient adopté l'idée chrétienne d'un Dieu tout puissant et incorruptible (11), idée inconciliable avec le manichéisme, puisqu'une partie de la substance divine demeurait souillée au pouvoir des ténèbres. La contradiction sautait aux yeux. Cela nous montre les inconséquences dont le manichéisme s'était chargé en traversant l'empire, et aussi la difficulté qu'il y a, pour une religion étrangère, à s'adapter à un milieu pour lequel elle n'est pas faite.

(1) Aug., *C. Felic.*, I, 12 (fin).

(2) Aug., *C. Felic.*, II, 1.

(3) Aug., *C. Felic.*, I, 12 (fin).

(4) Aug., *C. Felic.*, I, 12 : « Non tantum ego possum contra tuam virtutem quia mira virtus est gradus episcopalis ».

(5) Cf. le début de la dispute.

(6) Aug., *C. Felic.*, II, 12 : « Cum videas quanta pace disputemus ».

(7) Aug., *C. Felic.*, I, 20.

(8) Aug., *C. Felic.*, II, 1.

(9) Aug., *C. Fortun.*, fin de la 2e dispute et *C. Felic.*, II, 14 et ss.

(10) Aug., *Conf.*, VII, 2. L'argument de Nébridius.

(11) Aug., *C. Felic.*, II, 14.

" Que dois-je faire? „ demanda Félix [1] : " Jeter l'anathème à Mâni et à sa doctrine „, répondit St-Augustin, et Félix répéta l'anathème après St-Augustin.

C'est du même Félix sans doute que nous avons un acte d'abjuration, où il déclare dénoncer tous les manichéens qu'il connaît [2].

St-Augustin vint à savoir que Victorin, diacre à Malliana (Numidie), était auditeur chez les manichéens, et se livrait depuis longtemps a une propagande secrète [3]. Victorin demanda la réconciliation; mais St-Augustin, qui saisissait toute la gravité de semblables intrusions dans le clergé, ne put contenir son indignation.

" Sa dissimulation, sous le voile de l'état ecclésiastique m'a fait horreur, dit-il [4]; j'ai cru devoir le chasser de la ville après l'avoir puni... il faut qu'on sache que cet homme a été dégradé conformément à la discipline ecclésiastique, et que tous se défient de lui... S'il demande la pénitence, on ne doit le croire que s'il veut dénoncer les manichéens cachés à Malliana et dans toute la province „.

Les derniers des nombreux écrits de St-Augustin contre le manichéisme ne paraissent pas postérieurs à 405 [5]: il semble donc que pendant les vingt cinq dernières années de sa vie, la secte ait perdu de son importance. Les manichéens devaient se cacher dans les campagnes [6]. Les controverses donatistes et pélagiennes ont alors pris la place.

En 420, le tribun Ursus, préfet de la maison impériale [7], arrêta quelques manichéens à Carthage. Dans un interrogatoire qu'on leur fit subir à l'église, ils firent des aveux sur les abominations reprochées à la secte.

---

(1) Fin de la 2e dispute.

(2) *Patrol. Lat.*, XLII, col. 517.

(3) Aug., *Epist.*, 236, 3.

(4) *Epist.*, 236, 3.

(5) Le *Contra Secundinum* et le *De natura boni*. Ils viennent dans les *Rétractations* immediatement après les disputes contre Félix. (Déc. 404).

(6) Aug., *Epist.*, 64 (de l'an 401) : « Manichaei ... quos in campo vestro libenter latitare audio etc. »

(7) Aug., *Haer.*, 46 : Instante Urso tribuno qui tunc domui regiae praefuit ». Cf. Tillemont, XIII, p. 829.

Quand les Vandales eurent conquis l'Afrique, les manichéens ne gagnèrent rien à changer de maîtres, témoin les violences dont ils furent l'objet sous Hunnéric (477-484) [1], fils de Genseric. Ils avaient cru y échapper en dissimulant leurs croyances et en feignant d'adopter celles des barbares. Ils s'étaient introduits en si grand nombre dans le clergé arien que lorsqu'Hunnéric se mit à les poursuivre, il fut exaspéré d'en trouver une foule qui étaient prêtres ou diacres dans ses églises. Il en brûla quelques-uns mais dispersa le plus grand nombre en Europe où il les fit transporter sur des bateaux.

Le manichéisme était trop profondément enraciné en Afrique pour qu'il fût possible de l'extirper : fidèles à leur politique, ses adhérents continuèrent à affecter les dehors de l'orthodoxie : Fulgence, évêque de Ruspe [2], en découvrait qui se prétendaient catholiques, mais affirmaient d'autre part que les mouches, les scorpions, les puces, etc. étaient des créatures du démon. A la fin du VIe siècle, Grégoire le Grand engageait un évêque à ne pas ordonner à la légère des hommes venant d'Afrique, ce pays étant une pépinière de manichéens [3] : cette recommandation passa dans une formule usitée pour les ordinations épiscopales, et fut ainsi répétée à travers tout le haut moyen age [4] jusqu'au milieu du XIe siècle [5]. Il semble donc que l'Afrique ait été la dernière citadelle de l'ancien manichéisme en Occident.

(1) Victor Vitensis. *Historia persecut. Vandalicae*, II. 1 (Patr. lat., vol. LVIII) : « Ut se religiosum ostenderet, statuit sollicitius requirendos haereticos Manichaeos ex quibus multos incendit, plurimos autem distraxit navibus transmarinis; quos paene omnes manichaeos suae religionis invenit et praecipue presbyteros et diaconos Arianae haereseos.

(2) Fulgentius, *De incarnatione*, c. 32 (Patr. lat., LXV). Cf. aussi : *Ad Trasamundum*, I. 5; *Sermon*, IV, 10; *Epist.*, VIII, 5 etc.

(3) Cf. p. 143.

(4) Cf. p. 143.

(5) Cf. Gieseler, *Lehrbuch der Kirchengeschichte* (éd. 1851), II, p. 354. Gieseler remarque avec raison : « Ob aber diese Formel für alle die Zeiten, in denen sie gebraucht worden ist, beweise, lässt sich eben wegen ihres formulären Charakters bezweifelen ».

ROME.

Dans le flot de population, qui avait quitté l'Afrique pour échapper aux Vandales, il y avait eu des manichéens et bon nombre d'entre eux s'étaient réfugiés à Rome. Cette ville était depuis longtemps un des principaux centres du manichéisme. Si nous en croyons le *liber Pontificalis* (dont les données, pour cette époque, sont assez incertaines [1]), Miltiade [2], qui fut pape de 311-314, y aurait déjà découvert des adhérents de la secte; mais celle-ci devient surtout puissante à Rome dans la deuxième moitié du IVe siècle. L'édit de Valentinien de 372, adressé au Préfet de la ville, visait surtout les manichéens de la capitale [3]. A la même époque, ils y sont combattus avec une vivacité extrême par l'Ambrosiaster [4], qui écrivait entre 370-380 [5] et dont on a longtemps confondu les écrits avec ceux de St-Ambroise. Marius Victorinus, le célèbre rhéteur converti, nous a laissé une réfutation dirigée contre le manichéen Justin. Pendant le séjour qu'il fit à Rome en 383, St-Augustin y vécut au milieu de ses coreligionnaires [6]; il nous apprend qu'ils s'y cachaient en grand nombre [7]. Il y avait parmi eux des personnages

(1) On sait que ses notices pour cette époque sont souvent la projection dans le passé d'évènements contemporains du rédacteur; mais Mgr Duchesne remarque avec raison que ce renseignement, relatif au manichéisme sous Miltiade, n'a par lui-même rien d'invraisemblable. Cf. Duchesne, *Liber Pontificalis*, I, p. 169, n. 3.

(2) *Lib. Pontific.*, p. 46 (Mommsen, 1898).

(3) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 3.

(4) Sur l'Ambrosiaster, voyez Souter, *A Study of Ambrosiaster*. C'était peut-être un juriste. Principaux passages contre les manicheens ; *Comment. in ep. ad Corinth.*, I, 2; *Comment. in ep. ad Galatos*, I, 1; *Comment. in ep. ad Philippos*, I, 1; *Comment. in ep. ad Timoth.*, IV, 1; *Comment. in ep.* II *ad Timoth.*, III, 6-7; *Comment. in ep.* II *ad* IV, 3-4; *Quaestiones veteris et novi Testamenti* (éd. Souter, 1908), pp. 21. 21; 129, 18; 406, 23; 459, 5.

(5) Souter, *A Study of Ambrosiaster*.

(6) Aug., *Conf.*, V, 10.

(7) Aug., *Conf.*, V, 10.

influents, car c'est grâce à leur appui qu'il obtint de Symmaque, alors préfet de la ville, une chaire de rhétorique à Milan (1). Symmaque était sans doute un de ces païens favorables aux manichéens, comme nous en avons déjà rencontrés.

Tandis que St-Augustin était à Milan (2), la secte des Mattarii ou Nattiers se constituait à Rome (3). Un manichéen riche, nommé Constance, rassembla dans sa maison un certain nombre d'élus à l'imitation des couvents. Suivant St-Augustin, il prétendait revenir à la règle primitive, et c'est ce que ses partisans voulaient marquer par leurs noms de Nattiers, c'est-à-dire " couchant sur des nattes " (4); mais n'est-ce pas là le programme de tous les schismes et de toutes les hérésies? Bien souvent ces renouvellements de ferveur ont servi à pallier une innovation. Nous nous étonnons en effet que cette entreprise, en apparence si généreuse, ait rencontré une vive opposition chez les évêques manichéens (5). Fauste désavoua Constance (6) et celui-ci eut toutes les peines du monde à trouver un évêque qui voulût l'appuyer de son autorité (7).

Mani, nous l'avons vu, interdisait aux élus la vie sédentaire, une demeure fixe en ce monde. La manière dont St-Augustin rapporte la tentative de Constance, me fait présumer que c'était là le sujet de son dissentement avec l'autorité. " Constance ne pouvait souffrir, dit-il (8) qu'on lui objectat

---

(1) Aug., *Conf.*, V, 13.

(2) Aug., *De moribus*, II, 20. St-Augustin dit que la secte se constitua en son absence (il partit pour Milan en 384, Tillem., XIII, 59), et que les nouvelles qu'il en avait eues lui furent confirmées à son retour à Rome (vers 388, Till., XIII, 119).

(3) *De morib.*, II, 20 et *C. Faust.*, V, 5.

(4) *C. Faust.*, V, 5.

(5) *De moribus*, II, 20.

(6) Aug., *C. Faust.*, V, 5.

(7) Aug., *De moribus*, II, 20.

(8) Aug., *De moribus*, II, 20 : « Molestissime ferebat quod ei vage pessimeque habitantium passimque viventium electorum mores perditissimi, saepe disputanti obiiciebantur. Cupiebat itaque ... omnes congregare in domum suam ».

dans les discussions les mauvaises mœurs des élus, qui vivaient *errants, dispersés, misérablement logés*... il voulut les *réunir dans sa maison.* »

Il y eut, nous l'avons vu, des tentatives parallèles, chez les moines égyptiens. Un édit de Théodose (1) nous apprend que des moines manichéens prennent les noms d'Encratites (continents), d'Apotactites (voués au renoncement), d'Hydroparastes (ne buvant que de l'eau) de Saccophores (habillés de sacs). Il dit que par cette substitution de nom, ils voulaient dissimuler leurs véritables croyances aux yeux de l'autorité et se faire passer simplement pour des chrétiens austères (2). On remarquera que ces noms sont tout à fait du même genre que celui de *Mattarii*. Ce sont sans doute aussi des élus réformés. Le relâchement dut en effet de bonne heure s'introduire parmi les élus à cause de la sévérité excessive des règles qu'ils s'imposaient : St-Augustin ne se lasse pas de répéter que pas un seul d'entre eux n'est fidèle à ses devoirs (3) : d'autre part le monachisme, alors dans toute sa fleur, ne pouvait manquer d'attirer les ascètes manichéens; ce fut l'occasion d'un retour à la rigueur primitive; mais comme le monachisme solitaire ou sédentaire (4) était incompatible avec le précepte qui ordonnait d'errer dans le monde en prêchant la doctrine, ces moines se séparaient de l'autorité et se constituaient en sectes dissidentes.

Par les noms nouveaux qu'ils se donnaient, ils tâchaient en même temps de se mettre à couvert des persécutions. Deux de

---

(1) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 7.

(2) *Cod. Theod.*, XVI, 7 : « Nec se sub simulatione fallaciae eorum scilicet nominum quibus plerique ut cognovimus probatae fidei et propositi castioris dici ac signari volent, maligna fraude defendant; cum praesertim nonnulli ex his Encratitas, Apotactitas Hydroparastatos vel Saccophoros nominari se velint et varietate nominum diversorum velut religiosae professionis officia mentiantur; eos omnes convenit non professione defendi nominum sed notabiles atque exsecrandos haberi scelere sectarum ».

(3) *De moribus*, II, 20 (fin).

(4) Cf. p. 77.

ces noms " encratites " et " hydroparastates " sont ceux d'une secte gnostique antérieure au manichéisme, mais dont la morale ascétique ressemblait à la sienne. Elle condamnait aussi le mariage, l'usage de la viande et du vin; comme firent souvent les manichéens (1), les encratites recevaient la communion, mais sans le vin. On s'inquiétait peu sans doute, au IVe siècle, de cette secte insignifiante. Les ascètes manichéens avaient donc intérêt à se dissimuler sous le nom de ces gnostiques avec lesquels il était aisé de les confondre. C'est ainsi qu'à Samarkand au Xe siècle, ils se faisaient passer pour des sabiens, afin d'échapper aux persécutions des musulmans (2).

La mesure prise par Valentinien II et Théodose en 389 pendant leur séjour à Rome, vise surtout les manichéens de cette ville (3). Sirice qui fut pape de 384 à 399 en exila plusieurs (4). Quelque temps après, son successeur Anastase I découvrait de nouveau de ces sectaires à Rome (5).

Comme ils participaient au culte catholique, Sirice leur défendit la communion par une interdiction spéciale (6); même le manichéen converti ne la recevait à l'heure de la mort que s'il s'était retiré dans un monastère, où sa foi eût été solidement éprouvée; cela nous montre toute la défiance qu'inspiraient ces conversions dues à la crainte, et aussi combien on était indigné de voir profaner les sacrements par des hommes qui n'avaient de chrétien que le nom; il est probable pourtant que cette règle ne concernait que les élus; car en Afrique, où nous connaissons mieux le mode de conversion des mani-

---

(1) Cf. p. 124 (et St-Léon, *Sermon*, 42).

(2) Beruni, p. 322.

(3) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 18 : «Ex omni quidem orbe terrarum sed quam maxime ex hac urbe pellantur ». La loi est du 17 juin; le 13 Théodose était entré à Rome et avait donné un congiarium, cf. Idatius, *Descriptio consulum*, Patrol. lat., LI, col. 912.

(4) *Liber Pontif.*, p. 86.

(5) *Liber Pontif.*, p. 87.

(6) *Liber Pontif.*, p. 86.

chéens[1], les élus seuls étaient relégués dans un monastère ou dans un hôpital. L'auditeur, qui avait prononcé l'anathème suivant la formule imposée, y recevait de l'évêque un certificat le mettant à l'abri des rigueurs de l'Église et de l'État ; il était recommandé alors à la vigilance de ses voisins, laïques pieux ou clercs, qui devaient s'assurer de sa sincérité et de son exactitude aux devoirs religieux.

Au milieu du Ve siècle, l'église manichéenne de Rome s'accrut d'une foule de réfugiés que la persécution des Vandales chassait d'Afrique. St-Léon nous dit en effet " que la désolation d'autres contrées vient de les y jeter en grand nombre [2] ". Ils se dissimulaient toujours sous le voile de l'orthodoxie[3], fréquentant les églises, recevant la communion sans le vin, qui était le " fiel du prince des ténèbres[4] " et se trahissant parfois par cette abstension; ils s'étaient si bien cachés que les papes ne paraissaient pas se douter de leur existence et qu'on attribue à St-Léon le mérite de les avoir découverts en 443[5]. Les dénonciations de ceux qu'on avait arrêtés firent connaître un grand nombre de leurs docteurs, de leurs prêtres et de leurs évêques ainsi que les provinces ou les villes où ils séjournaient[6].

Vers la fin de l'année 443[7], des élus furent traduits devant

(1) Par le *Commonitorium*, attribué à St-Augustin. Migne, vol. XIII, col. 1153.

(2) *Sermon*, XVI, 5 : « Quos aliarum regionum perturbatio nobis intulit crebriores ».

(3) St-Léon, *Sermon*, XLII : cumque ad tegendam infidelitatem, nostris audeant interesse conventibus ».

(4) Aug., *Haer.*, 46, col. 37 : « Nam et vinum non bibunt, dicentes, fel esse principum tenebrarum ».

(5) Prosper, *Chronic.*, p. 479 (éd. Mommsen).

(6) Prosper, *Chronic.*, p. 479 (éd. Mommsen).

(7) Migne, P. L. LV, col. 205 (dissertation de Quesnel) et col. 204 (Ballerinorum adnotationes). St-Léon parle la première fois de ces aveux dans le sermon XVI, 4 (*De jejunio decimi mensis V*), qui est de décembre 443. La lettre 7 où il rapporte ces aveux aux évêques d'Italie est datée du 30 janvier 444.

une assemblée d'évêques et de prêtres présidée par le pape (1), et à laquelle assistait une partie du sénat et du peuple (2). On les interrogea sur leurs pratiques secrètes. St-Léon rappelle en plusieurs occasions (3) la confession qu'y firent plusieurs manichéens, entre autres leur prétendu évêque de Rome, sur les rites impurs qu'on reprochait à la secte (4) : " Ils étaient là présents, tous ceux qui avaient participé à ce crime horrible : une petite fille de dix ans à peine, deux femmes qui l'avaient nourrie et préparée pour cette abomination, le jeune homme qui avait déshonoré la jeune fille, enfin l'évêque, l'organisateur de ce crime épouvantable. " Une bonne partie des livres manichéens fut saisie et détruite (5).

Ces rigueurs en amenèrent un grand nombre à se convertir : on leur fit anathématiser Mani et sa doctrine en pleine église et signer un acte d'abjuration (6). Ceux qui s'obstinaient furent condamnés à un exil perpétuel (7), sans doute d'après les lois d'Honorius : en 445, une constitution de Valentinien III (8), qui répète en détail les accusations formuleés par St-Léon (9), confirme toutes les mesures antérieures.

Les manichéens n'en continuaient pas moins à se cacher à Rome. St-Léon oblige les fidèles de dénoncer aux prêtres ceux qu'ils connaissent, les lieux où ils enseignent, la société qu'ils fréquentent (10). " Ceux, dit-il (11), qui ne croient pas devoir les

(1) *Sermon*, XVI, 4 : « Residentibus mecum episcopis ac presbyteris ac in eundem concessum Christianis viris ac nobilibus congregatis ».

(2) *Epist.*, XV, c. 16 : « Et pars quaedam senatus ac plebis interfuit ».

(3) *Sermon*, XVI, 4, *Lettres* VII et XV, 16.

(4) *Sermon*, XVI, 4.

(5) Prosper, *Chron.*, p. 479 (éd. Mommsen).

(6) St-Léon, *Lettre* 7.

(7) St-Léon, *Lettre* 7 : « Per publicos indices perpetuo sunt exilio relegati ».

(8) *Cod. Theod.*, Novelle, 17.

(9) « Quae enim et quam dictu audituque obscena in iudicio beatissimi papae Leonis... ipsorum confessione patefacta sunt ».

(10) *Sermon*, IX, c. 4.

(11) *Sermon*, XVI, c. 5 : « Qui tales non prodendos putant, in iudicio Christi invenientur rei de silentio ».

livrer, on les proclamera coupables au jugement du Christ pour s'être tus. »

Beaucoup s'enfuirent en Italie et dans les provinces. St-Léon écrivit aux évêques d'Italie (1) pour les exhorter à la vigilance à l'égard de ceux qui pourraient s'être réfugiés dans leurs diocèses; il leur communiqua en même temps les actes de l'assemblée où il avait recueilli les aveux des élus sur les infamies de la secte. St-Léon, on le voit, ne se borne pas, comme ses prédécesseurs, à extirper l'hérésie de la capitale de la chrétienté. Par les dénonciations, il tâche de connaître les manichéens des provinces; il se met en rapport avec les évêques d'Italie, d'Espagne (2), et même avec le clergé oriental (3), de façon que l'hérétique expulsé d'une ville, ne trouve pas accueil dans une autre.

Un manichéen de Rome, Pascentius s'était refugié en Espagne, dans la ville d'Astorga (4), un repaire de manichéens, car son évêque Turibius en découvrit plusieurs autres avec lui. Poursuivi par Turibius, Pascentius fut obligé de s'enfuir à Émerita; ici encore l'évêque Antonin parvint à le saisir et le fit expulser de la Lusitanie : il ne parvient à se fixer nulle part, trouvant partout l'autorité écclésiastique, prévenue (5).

Les manichéens se maintenaient toujours à Rome. Gélase I, qui fut pape de 492-496, en découvrit de nouveau (6); il les fit

(1) *Epist.* 7, du 30 janv. 444 : « Aliquantos de his quos hic artior reatus involverat cognovimus aufugisse ».

(2) *Epist.* XV, à Turibius, évêque d'Astorga.

(3) Prosper, *Chron.*, p,479 (éd. Mommsen).

(4) Idace, *Chron.*, col. 882, n° 24 : « Pascentium quemdam urbis Romae qui de Asturica diffugerat Manichaeum Antoninus episcopus Emeritensis comprehendit auditumque etiam de provincia Lusitania facit expelli ».

(5) *L. c.*, n° 21 : « In Asturicensi urbe Gallaeciae quidam ante aliquot annos latentes Manichaei gestis episcopalibus deteguntur. Quae ab Idatio et Turibio episcopis qui eos audierant ad Antoninum Emeritensem episcopum directa sunt ». C'est ainsi sans doute que Antoninus de son côté se livra à des recherches et découvrit Pascentius. On voit que les évêques imitent St-Léon, et se mettent en rapport les uns avec les autres pour la répression de l'hérésie.

(6) *Liber Pontif.*, p. 116.

déporter et fit brûler leurs livres aux portes de la basilique Ste-Marie; un grand nombre revinrent sans doute deux années plus tard sous Symmaque (498-514), qui monta sur le trône pontifical au milieu des plus grandes difficultés et dut combattre l'antipape Laurentius soutenu par l'empereur Anastase; il trouva néanmoins le temps de poursuivre la secte et de faire une nouvelle destruction de ses livres (1). Son successeur Hormisdas (514-23) exila de nouveau quelques manichéens, " après leur avoir donné, dit le *liber Pontificalis* (2), la torture des coups. „

* * *

L'histoire du manichéisme à Rome depuis St-Léon jusqu'à Hormisdas a fait l'objet d'une étude spéciale dans une thèse de M. A. Dufourcq (3) : Résumons la partie de ce travail qui a rapport à notre sujet.

Depuis la fin du IVe siècle les manichéens sont en possession d'une vaste littérature d'apocryphes (4) : *les Acta Thomae; Acta Andreae; Acta Petri; Acta Ioannis; De ortu Mariae et infantia Salvatoris; De transitu Mariae; De pueritia secundum Thomam; Acta Pilati, Descensus in inferos; Thesauri Manichaeorum; Liber gigantum; Hymnus Domini; Memoria apostolorum.* Ces romans religieux, exploitant la pieuse curiosité des fidèles, deviennent un puissant moyen de propagande. Bon nombre des productions chrétiennes de la deuxième moitié du Ve siècle et du commencement du VIe auraient eu

(1) *Liber Pontif.*, 122. Sans doute après 506, cf. Duchesne, p. 261, n° 14.

(2) *Liber Pontif.*, 130 : « Hic invenit Manichaos quos etiam *discussis* cum examinatione plagarum, exilio deportavit ». Je rends, faute de mieux par leur ayant donné la torture des coups. L'ablatif *discussis* est inexplicable. Ou bien il faut *discussos*, ou bien il faut sous-entendre un mot comme *doctrinis??* « Discussis doctrinis cum examinatione plagarum » ; leurs doctrines ayant été tirées au clair par l'examen des coups, par la question.

(3) *De Manichaeismo apud Latinos*, Paris, 1900.

(4) *Pars*, I, *Caput*, II.

principalement pour but de combattre le manichéisme sur ce terrain : on remanie ces apocryphes [1] " à l'effet de leur inoculer un sérum orthodoxe [2] „ : on donne des éditions intégrales des Pères, du Nouveau Testament, peut-être aussi de l'Ancien [3]; enfin, voyant l'autorité dont jouissaient les les apocryphes, des clercs inconnus écrivent, sous les noms de St-Jérome, de St-Léon etc. une série d'œuvres, capables de remplacer celles des manichéens auprès du peuple [4] : le *Liber pontificalis*, le vieux *Sacramentaire romain*, les *gestes des martyrs romains, italiens, espagnols et gaulois*, le *Martyrolage Eusébien* le *Férial hieronymien*.

Examiner à fond ce travail n'exigerait rien moins qu'une étude approfondie des apocryphes et d'une bonne partie de la littérature romaine du temps; je me borne à quelques objections que l'auteur eût dû prévenir, semble-t-il, pour donner à son hypothèse une solidité suffisante.

Je crains qu'il ne faille rayer de la liste des livres qui servirent à la propagande, les *Acta Pilati*, le *Descensus in inferos*, le *De Transitu Mariae*, qu'aucun indice ne permet d'attribuer aux manichéens [5]. Nous verrons si ceux-ci purent adopter le *De ortu Mariae et infantia Domini*. Occupons-nous en ce moment des Actes de Pierre, Jean, André et Thomas.

Ils se rattachent à un vaste ensemble d'apocryphes sur la vie des Apôtres, qui tous exaltent l'idéal ascétique; les uns le font avec modération et ceux-là sont orthodoxes [6]; les autres, imprégnés d'un esprit encratite, tendent à présenter comme obligatoires les préceptes sévères de la continence;

---

(1) *Pars*, II, *Caput*, III.

(2) On trouvera un excellent résumé de cette thèse dans un compte rendu fait par M. Cauchie, dans la *Revue d'hist. eccl.* (Louvain), 1900, p. 536 ss.; nous lui empruntons quelques expressions.

(3) *Pars*, II, *Caput*, II, § 2.

(4) Dufourcq, p. 48 (au bas) et 49.

(5) M. Dufourcq en parle pp. 41 et ss.

(6) Par exemple les *Acta Pauli*; cf. Harnack, *Ueberlieferung d. altchr. Litter.*, p. 128 et Bardenhewer, *Patrol.*, p. 88.

aussi les trouvons-nous, non seulement chez les manichéens, mais encore chez une foule de sectes enthousiastes : chez les encratites (1) (dénomination des plus larges) les apostoliques (2), les origénistes (3), les quartadécimans (4), les priscillianistes (5) et probablement aussi chez certains montanistes (6).

M. Dufourcq ne paraît pas établir une grande différence entre celles de ces hérésies que nous trouvons en Occident ; il tend à considérer leur distinction comme purement nominale ; voici ses expressions (7) : " *Ces hérétiques*, que St-Léon avait en vue — (or, ce sont des hérétiques bien déterminés, ce sont des priscillianistes) — St-Augustin et Philastre les appellent manichéens, Pacianus phrygiens c'est à dire montanistes, Turibius priscillianistes. Que ces manichéens, phrygiens et priscillianistes fussent unis entre eux par une certaine parenté, qui le révoquera en doute, puisqu'ils emploient les mêmes livres ". Pour ce qui est du priscillianisme en particulier, je trouve p. 51 : " *Haeritici sive Manichaei sive Priscillianistae nuncupantur* ". Dans la deuxième partie de l'ouvrage (8), où l'auteur fait ressortir la puissance de la secte au Ve siècle, il expose la diffusion du priscillianisme aussi bien que celle du manichéisme : il n'est donc pas douteux qu'il n'y voie deux formes d'une même hérésie et que dans

(1) Epiphane, *Haer.*, 47, 1.

(2) Epiphane, *Haer.*, 61, 1.

(3) Epiphane, *Haer.*, 63, 2.

(4) Théodoret, *Haeret., fabul.*, III, 4.

(5) Turibius, *Epist. ad. Idacium et Ceponium*, c. 5 et Priscillianus, *liber de fide et apocryphis*, pp. 34-43, etc.

(6) M. Dufourcq (p. 36) le conclut avec vraisemblance du texte de Pacianus disant que les montanistes prétendent avoir été instruits par Leuce, alors déja auteur supposé des actes de Pierre, Jean et André.

(7) Dufourcq, p. 37 : « Haereticos *eos*, quos hic (P. L. LIV, col. 688) Leo in mente habebat, Augustinus et Philastrius Manichaeos *appellant*, Pacianus Phryges, id est Montanistas, Turibius Priscillianistas. Quos Manichaeos, Phryges, Priscillianistas quadam *cognatione* inter se esse junctos, quis jam dubitabit », etc.

(8) *Pars*, II, *Caput*, I.

le titre " *de Manichaeismo apud Latinos* „ le priscillianisme ne soit compris.

Quelque idée qu'on se fasse de ce dernier, la réduction des deux sectes à une seule présente des inconvénients en raison des différences incontestables qui les séparaient; quelques unes de celles-ci sont énumérées par M. Dufourcq lui-même dans une note explicative[1] : le canon complèt des Écritures reçu par les priscillianistes et l'unité de Dieu admise par eux: voilà des divergences qui sont loin d'être négligeables; mais pour justifier sa manière de voir l'auteur relève aussitôt les similitudes suivantes :

1° les deux sectes unissent à un ascétisme sévère des mœurs dissolues (?) ;

2° elles se servent toutes deux des apocryphes ;

3° l'auteur *suppose* une fusion des deux sectes, aussitôt après la mort de Priscillien : Priscillien ayant acquis par son supplice l'autorité d'un martyr, les manichéens avaient intérêt à se rapprocher de ses disciples.

Mais que sont ces ressemblances auprès des énormes différences qu'elles peuvent laisser subsister? Qui dit manichéisme, dit une religion à doctrine et organisation spéciales s'il en fût[2] : une religion irano-babylonienne qualifiée à tort du

---

(1) Dufourcq, p. 51, note 5. Monsieur Dufourcq insiste en outre sur les témoignages de certains Pères, qui tâchent d'établir une affinité étroite entre les deux sectes; nous avons montré (p. 81, n. 4 et p. 94) qu'il ne fallait pas les accepter sans critique; celui de St-Léon (*Epist.*, XV, c. 15) cité par l'auteur (p. 37) est, par exemple très peu probant : « Faciunt hoc Priscillianistae, faciunt Manichaei quorum cum istis tam foederata sunt corda, ut solis nominibus discreti, sacrilegiis autem suis inveniantur uniti : quia etsi vetus Testamentum, quod isti *se suscipere simulant*, Manichaei *refutant*, ad unum tamen finem utrorumque tendit intentio, cum *quod illi abdicando impugnant, isti recipiendo corrumpunt* ».

(2) On ne saurait assez tenir compte de cela quand on fait des rapprochements; donnons un exemple : Mgr Duchesne dit (*Hist. eccl.*, II, p. 547). « Les *initiés* priscillianistes comme les *pneumatiques* valentiniens et les *élus* manichéens formaient, dans les idées de la secte, une catégorie supérieure au reste des fidèles. » Tant qu'il n'est pas poussé plus loin le rappro-

nom d'hérésie (¹)! Comment alors lui assimiler une secte toute chrétienne comme le montanisme qui ne s'en rapproche que par la sévérité excessive de sa morale. C'est d'ailleurs la seule ressemblance qu'implique la commune possession des apocryphes. Or, dans le chapitre relatif au remaniement de nos *Acta* par les catholiques, toute distinction, même nominale, est oubliée, et nous ne voyons plus dans cette réaction qu'une réaction contre le manichéisme (²).

M. Dufourcq, il est vrai, conçoit celui-ci d'une manière un peu spéciale : il parle d'un manicheismus *latinus postaugustinianus*. Mais nous nous demandons en vain ce que ce dernier présente de particulier. " Il ne faut émettre à son sujet aucune affirmation hasardeuse, dit M. Dufourcq, tant que nous ne connaitrons pas

chement est exact, mais on aurait tort d'en tirer la moindre conclusion en faveur de la théorie qui voit dans le priscillianisme un dérivé du manichéisme; en effet un *élu* manichéen est déjà tout autre chose qu'un *pneumatique* valentinien; c'est un homme qui ne peut arracher une branche d'un arbre, qui ne peut cuire un mets, qui ne peut vivre que du travail des autres, qui doit mener une vie errante, qui ne peut bâtir une maison, etc. Il y a là tout un élement bouddhique qu'on ne trouve pas chez les valentiniens. Dans les rapprochements, il faut avoir égard à ce qui est spécifiquement manichéen, non à ce que le manicheisme peut avoir de commun avec une foule d'autres sectes, par exemple les apocryphes.

(¹) M. Dufourcq reconnaît en un endroit (p. 61) le caractère païen et naturaliste du manichéisme et le rapproche des mystères de Mithra ; mais ce qu'il en dit là, ne saurait plus s'appliquer ni au priscillianisme, ni au montanisme. Lisez un fragment de Mani, vous êtes en plein paganisme (cf. *supra*, p. 31); ouvrez au hasard un traité de Priscillien, vous avez affaire à un chrétien, hérétique sans doute, mais fervent. Ce qui montre bien que l'auteur croit le manichéisme plus chrétien qu'il ne l'est en réalité, c'est sa supposition que les livres de Mani, tels que le Trésor et le livre des Géants exposaient un *christianisme* altéré (cf. *infra*, p. 140, n. 10).

Qu'un rapprochement entre le manichéisme et le montanisme se rencontre dans une loi d'Arcadius et d'Honorius, on n'en tirera aucune preuve (*Cod. Theod.*, XVI, 5, 59 : « Manichaei et Phryges, quos Pepusitas sive Priscillianistas vel alio latentiore vocabulo appellant etc., Constantinopoli ». Ces priscillianistes sont des montanistes disciples de Priscilla; cf. Duchesne, *Hist. de l'Église*, II, p. 582.

(²) *Pars*, II; *Capit*, III.

avec plus de certitude le manichéisme grec du IIIe siècle [1] „. Quelles sont alors les raisons de l'auteur pour supposer dans ce *néomanichéisme* un renouvellement considérable des doctrines? En quoi diffère-t-il du manichéisme augustinien, mieux connu que tout autre et dont il est vraisemblablement sorti?

Quoiqu'il en soit de cette question, il est certain que le cercle des lecteurs de ces apocryphes était des plus étendus; aussi ces livres nous sont-ils présentés comme adoptés par des sectes multiples [2]; et que celles-ci professaient les croyances les plus diverses, c'est ce que St-Augustin nous apprend par ces paroles [3] : " Hymnus sane quem dicunt esse domini nostri Iesu Christi.... in scripturis solet apocryphis inveniri, quae non proprie Priscillianistarum sunt, sed alii quoque haeretici *eis nonnullarum sectarum* impietatis vanitate utuntur, *inter se quidem diverse sentientes* sed scripturas istas habent *in sua diversitate* communes. „

Mais ce n'est pas seulement au sein de l'hérésie qu'ils étaient lus, ils l'étaient beaucoup parmi les orthodoxes. Philastrius [4], qui les dit falsifiés, en recommande la lecture à ceux qui sont assez avancés pour y discerner le fond excellent d'avec les altérations et les interpolations introduites par les hérétiques; le vulgaire doit s'en abstenir, mais les *perfecti* les liront avec profit *morum causa*, pour leur édification; d'autre part, M. Dufourcq nous montre St-Ambroise puisant à larges mains dans les *Acta Petri* non remaniés. L'Église usa donc en cette

---

(1) Dufourcq, p. 37.

(2) Outre le texte de St-Augustin, il y a celui de Philastrius (*Haer.* 88) : « ... Unde et habent Manichaei *et alii tales* Andreae beati et Petri similiter apostoli etc. » et celui de Turibius (*Epist. ad Idacium*, c. 5), qui les attribue aux « Manichaei et Priscillianistae, vel quaecumque est secta illis germana ». Cf. aussi Aug., *De sermone domini in monte*, I, 20, 65. A la vérité on accuse quelquefois de manichéisme ces différentes sectes; là dessus cf. *infra*, p. 138 et ss..

(3) Aug., *Epist.*, 237.

(4) Philastrius, *Haer.*, 88; sur l'interprétation de ce texte difficile, cf. Harnack, *Ueberlieferung der altchr. Litterat.*, p. 117.

matière de la tolérance la plus large et rien ne le montre mieux que les opinions si risquées que les remanieurs ont respectées dans leurs originaux et qui, " énoncées en des paragraphes dogmatiques, leur eussent aussitot attiré l'excommunication " (1). Consignant seuls par écrit une foule de traditions (2) sur les apôtres reçues chez les catholiques (3), ces apocryphes répondaient à un besoin impérieux des esprits; d'autre part, leur importance dans l'histoire de l'ascétisme avait été considérable: on sait par exemple qu'avant l'établissement solide du culte de la Vierge en Occident, ce fut Thecla, l'héroïne des *Acta Pauli* et *Theclae*, qui personnifia l'idéal de la virginité chrétienne. L'Église fut donc amenée à refondre ces apocryphes, d'abord par sa polémique contre la foule des enthousiastes tendant à dépasser, en matière d'ascétisme, les limites traditionnelles: elle y fut amenée aussi par une nécessité interne. Il y a, dès lors, quelque témérité à voir principalement dans ce mouvement une réaction contre le manichéisme.

On peut, je crois, prouver davantage. Ces apocryphes dont le rôle fut capital en Espagne, dans le priscillianisme (4) n'eurent dans le manichéisme qu'une importance de second

(1) Harnack, *Chronologie der altchristl. Litteratur*, p. 545.

(2) Harnack insiste avec raison sur l'importance des traditions orales sur les apôtres, traditions qui demandaient à être fixées. Cf. *Chronologie der altchristl. Litterat.*, p. 542 et passim.

(3) Cela n'empêche pas St-Augustin, St-Léon et les autres Pères de les rejeter résolument ces apocryphes, quand les hérétiques s'autorisent des opinions hétérodoxes qu'ils renferment. On les recherche pour les traditions reçues et recevables qu'ils fixent par écrit. M. Dufourcq fait très bien ressortir ce double caractère de leur contenu (p. 37).

(4) Cf. Priscillianus, *De fide et apocryphis*, pp. 44 et ss.., observons que c'est seulement à partir de l'époque de Priscillien que nous voyons ces apocryphes apparaître dans le manichéisme; le premier texte est celui de Philastrius (*haer.* 88) qui écrit vers 383. Je n'en conclus pas que les manichéens ne les possédaient pas avant cette date; signalons toutefois l'opinion de St-Léon qui attribue à Priscillien l'altération de ces apocryphes: Léo, *Epist.*, XV, 15: — Si quis episcoporum vel apocrypha haberi per domos

ordre. Seuls les Actes de Thomas paraissent avoir obtenu un certain succès et c'est presque toujours d'eux qu'il s'agit quand St-Augustin fait mention de ces vies d'apôtres (1). Écrits par quelque grec syrien, ils se rattachent aux apocryphes du bardesanisme, la forme du gnosticisme la plus voisine du manichéisme (2). Les Actes de Thomas occupent donc

non prohibuerit, vel sub canonicorum nomine eos codices in ecclesia permiserit legi, qui Priscilliani adulterà sunt emendatione vitiati, haereticum se noverit judicandum. » Donc, suivant St-Léon, c'est Priscillien qui aurait introduit des *Acta hérétiques*.

(1) Ils racontaient les voyages de Thomas dans l'Inde, tradition reprise par les manichéens; on a vu qu'ils adoptèrent aussi l'évangile de Thomas. Il ne fallait pas considérer « en bloc » les *Actes* de Pierre, de Paul, d'André, de Jean et de Thomas. Sous Photius, il est vrai, ils étaient réunis dans une collection mise sous le nom de Leuce. M. Dufourcq suppose (p. 34) que cette collection existait déja à la fin du IVe siecle ou au commencement du Ve s. Mais pour cela ils étaient trop hétérogènes et leurs différences étaient encore trop nettement perçues à cette époque; ainsi Turibius n'attribue à Leuce que les Actes de Pierre et de Jean et en sépare nettement ceux de Thomas (*Epist. ad Idacium*. c. 5) : « ... « Actus illos qui vocantur S. Andreae, vel illos qui appellantur S. Ioannis, quos sacrilego Leucius ore conscripsit; vel illos qui dicuntur S. Thomae etc. » De même Philastrius parlant (*Haer.* 88) des Actes d'André, de Jean, de Pierre et de Paul, ne fait pas mention de ceux de Thomas; ceux-ci sont donc nettement distingués des autres par les Pères; les Actes de Paul, qui sont *orthodoxes*, ont visiblement embarassé M. Dufourcq; citant à la p. 33 le texte de Philastrius : « Habent Manichaei et alii tales Andreae beati et Joannis actus evangelistae, beati et Petri similiter apostoli ». Il laisse de côté les mots : « et Pauli pariter apostoli » qui suivent; p. 34, les *Actus* Pauli reparaissent, mais entre crochets. M. Dufourcq a besoin des *Actus Pauli* pour arriver aux cinq apôtres de la collection de Photius et voit d'autre part qu'il est difficile de les attribuer aux manichéens, car sauf Philastrius (qui dit, remarquons-le, *Manichaei et alii tales*) tous les autres auteurs ne parlent à propos du manichéisme que des *Actes* de Pierre, de Jean, d'André et de Thomas; que devient l'hypothèse de la collection? Voyez les prudentes réserves de Harnack, *Die Ueberlieferung d. altchristl. Litter.*, pp. 116 et 123.

(2) Cf. Harnack, *Chronol. d. altchristl. Litt.*, pp. 547 et 548, et *Ueberlief. d. altchristl. Litt.*, pp. 123 et ss.; ils remontent, dans certaines de leurs parties, à des originaux syriaques. Bardenhewer croit même que l'original entier pourrait avoir été syriaque (cf. *Patrologie*, p. 94).

une place à part et se distinguent nettement de ceux de Pierre, de Jean et d'André [1], sortis d'un milieu hellénique à tendances simplement encratites [2]. Rien n'autorise à croire que les manichéens orientaux les aient adoptés. Épiphane, qui en parle à propos des encratites (*haer.* 47,1) des apostoliques (61,1) et des origénistes (63,2) n'en dit mot dans son interminable réfutation du manichéisme. Eusèbe [3] se contente de les désigner comme hérétiques (*πρὸς τῶν αἱρετικῶν προσφερομένας*).

En Afrique, où la situation est bien connue, on lisait surtout Mani, Adimantus et Fauste; ce sont leurs écrits que St-Augustin s'attache à réfuter [4]. Fauste qui dit un mot des apocryphes, n'insiste aucunement sur leur autorité [5] : « Je passe sous silence...., dit-il les (vies des) apôtres puisque vous les avez exclues de votre canon. » Mais l'important est ici de savoir si parmi les manichéens de Rome, ces apocryphes ont fait autorité; suivant M. Dufourcq, leur vogue y fut si extraordinaire que la réaction provoquée par eux aurait déterminé la naissance ou le caractère d'une bonne partie de la littérature romaine depuis l'époque de St-Léon et qu'on ne sut mieux combattre la secte qu'en expurgeant ces apocryphes et en leur inoculant un sérum orthodoxe. Or, aucun texte relatif aux manichéens de Rome ne fait mention de ces Actes; les écrits de St-Léon sont muets à leur égard; il y a plus : dans une lettre à Turibius [6], où il expose en dix-sept articles

---

(1) Ces trois vies ont un air de famille; Lipsius voudrait les attribuer au même auteur. Zahn restreint cette hypothèse aux *Actus Petri* et aux *Actus Andreae*.

(2) La tendance docétique et la repugnance pour l'Ancien Testament, qu'on trouve dans une foule de sectes ascétiques y apparaissent quelquefois, quoique avec une extrême modération. Cf. Harnack, *Chronol. d. altchristl. Litt.*, p. 557.

(3) Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 25.

(4) Voyez le *Contra epist. Fundamenti*, le *Contra Adimantum*, le *Contra Faustum*.

(5) Aug., *C. Faust.*, XXX, 4.

(6) *Epist.*, XV.

la doctrine priscillianiste, il s'efforce de découvrir dans les hérésies antérieures l'origine des idées de Priscillien; celui-ci aurait pris son monarchianisme à Sabellius (1), son docétisme à Cerdon et à Marcion (2) et ainsi de suite. Le pape, on le comprend, ne perd aucune occasion de rapprocher Mani et Priscillien et c'est ce qu'il fait notamment aux articles IV, VII, VIII, XVI et XVII; dans l'article XV au contraire, qui est celui des apocryphes, il n'est pas question de ceux des manichéens et cela au moment où ils seraient la cause principale du succès de la secte à Rome (3); il est souvent téméraire de conclure *e silentio*, mais cette fois cependant l'argument est frappant. Si l'on excepte le décret Gélasien (qui énumère les livres hérétiques de tous pays) on cherche vainement dans la littérature romaine de l'époque la mention de ces *Acta* gnostiques.

Que la secte n'en fit pas grand cas, cela s'explique à merveille chez ces adversaires du culte des Saints, chez ces détracteurs des apôtres, soutenant que ce n'est pas dans la personne de ceux-ci, mais dans celle de Mani, que s'est réalisée la promesse du Saint-Esprit (4). Ils ne pouvaient d'ailleurs tirer un parti considérable de ces apocryphes qui poussaient, non au manichéisme, mais seulement à un ascétisme exagéré. La secte pouvait profiter de cette disposition, mais de là à ses doctrines, la distance était grande encore et le lecteur le plus passionné de ces vies d'apôtres, pouvait maudire le manichéisme dans le fond de son cœur : tel

---

(1) *Epist.*, XV, article I.

(2) *Epist.*, XV, article IV.

(3) Pour St-Léon, ces apocryphes sont si peu des livres proprement manichéens, que c'est Priscillien, suivant lui, qui les aurait altérés pour la première fois; cf. *Epist.*, XV, 15.

(4) Aug., *de actis cum Felice*, c. 9 et précédents. Fauste (*C. Faust.*, XXIII, c. 2) traite les apôtres avec beaucoup de liberté; ailleurs il les ménage, car c'est par eux que s'est transmise la révélation du Christ; a ce titre, les manichéens, adversaires du culte des Saints, pouvaient jusqu'à un certain point les honorer.

Priscillien écrivant une défense des apocryphes [1] et jetant à Mani ses plus violents anathèmes [2].

L'auteur affirme gratuitement (p. 80) que ce furent les manichéens qui traduisirent ces apocryphes en latin [3]. Je crains qu'il n'ait rendu beaucoup trop étroit le lien entre ces livres et le manichéisme. Cette manière de voir semble trouver une confirmation dans le texte suivant de Turibius [4]: " Ita exsecrabilis universis per omnes terras ad primam professionis suæ confessionem nec damnetur oportet, per cujus auctores vel per maximum principem Manem ac discipulos eius libros omnes apocryphos vel compositos vel infectos esse manifestum est, specialiter autem actus illos qui vocantur S. Andreæ vel illos qui appellantur S. Ioannis, quos sacrilego Leucius ore conscripsit; vel illos qui dicuntur S. Thomæ et his similia, ex quibus Manichaei et Priscillianistae vel quæcumque illis est secta germana, omnem haeresem suam confirmare nituntur ...

Turibius, on le voit, tend à considérer ces apocryphes, antérieurs à l'existence de la secte, comme écrits par des manichéens: il ne l'affirme pas puisqu'il les dit composés *ou corrompus* par eux; il veut cependant nous les présenter comme des œuvres avant tout manichéennes; notons que nous ne trouvons aucune affirmation de ce genre chez les autres auteurs, plus anciens et mieux éclairés que lui; Augustin et Philastrius se contentent de dire que ces œuvres sont lues dans la secte [5]; et même St-Léon attribue leur altération

---

(1) *De fide et Apocryphis.*

(2) Quand même cette attitude serait purement simulée chez Priscillien, le seul fait qu'il l'a adoptée extérieurement semble montrer qu'on pouvait la tenir avec quelque vraisemblance.

(3) Dufourcq, p. 80 : « ... Traditiones ... in latinam linguam Manichaei verterant » et même p. 48 : « Manichaei ... ante beatum Leonem res Christi, *Virginis* et apostolorum litteris mandant etc. » sur les apocryphes de la Vierge. Cf. *infra*, p. 138.

(4) *Epist. ad Idatium, c.* 5.

(5) On trouvera tous les textes chez Harnack, *Die Ueberlief. d. altchristl. Litt.*, pp. 117 et ss.

à Priscillien [1] mais Turibius a d'excellentes raisons pour en faire des livres manichéens : c'est une manière facile de les stigmatiser aux yeux de ses lecteurs.

Voici un autre exemple de ce genre de procédé. A une époque assez tardive, un inconnu usurpant le nom de St-Jérome, fit une édition orthodoxe du *De ortu Mariae et infantia Salvatoris;* elle est précédée d'une lettre [2] où il prétend en avoir trouvé l'original hébreux rédigé par Saint-Matthieu : Leuce, disciple de Mani, aurait d'abord publié ce récit en y mêlant ses hérésies et voilà pourquoi lui, Jérôme le réédite en traduction latine.

Notons que cet apocryphe exaltait la virginité de Marie ; or, s'il y eut au monde des adversaires de la Vierge, ce furent bien les manichéens. Mani, dans les *Acta Archelaï*, lui jette ces paroles injurieuses [3] : " Absit ut Iesum Christum per pudenda naturalia mulieris descendisse confitear „. Notons que les manichéens de Rome avaient conservé leurs opinions docétiques; nous le voyons par une lettre de St-Léon [4]. Il est donc impossible de leur attribuer le " *de ortu Mariae et de infantia Salvatoris,* comme la fait le pseudo-Jérôme; il a usé en cela du procédé traditionnel consistant à qualifier de manichéisme tout ascétisme hétérodoxe, procédé que nous avons signalé à propos des Massaliens, des Audiens etc. [5] et que St-Jérôme [6] explique en nous disant : " Une femme a-t-elle l'air pâle et grave on l'appelle aussitôt manichéenne „.

---

(1) Leo, *Epist.*, XV; art. 15.

(2) Tischendorf, *Evangelia apocrygha*, pp. 50-52.

(3) *Acta*, c. 45. A l'époque de St-Augustin, les manichéens avaient conservé ces idées, cf. *C. Faust.*, III, 1 XXIX, 1, etc. Voyez surtout dans le traité *adversus quinque haereses* (faussement attribué à St-Augustin) : « Non enim dignum est, inquiunt, ut tanta majestas per sordes et squalores feminae transisse credatur ». Les manichéens d'Afrique qui accordaient que le Christ avait pu mourir en apparence, ne voulaient pas admettre sa naissance même apparente (*C. Faustum*, XXIX, 3).

(4) Léo, *Epist.*, XV, 4.

(5) Cf. *supra*, p. 94.

(6) Cf. *supra*, p. 94.

Le rééditeur de l'apocryphe devait discréditer son original hérétique; pour cela il a fait de Leucius l'adhérent d'une secte réputée abominable, et détestée par le peuple; c'était en faire un suppôt de Satan et " Leucius *Manichaei* discipulus „ a exactement la même valeur ici que le Leucius discipulus *diaboli* du décret Gélasien (1) : Qu'une intention analogue guide Turibius quand il veut attribuer les vies d'apôtres à des auteurs manichéens, cela ressort de ses propres paroles : " *Ita exsecrabilis universis per omnes terras ad primam professionis suae confessionem* nec discussa damnetur oportet, per cujus auctores vel per maximum principem Manem ac discipulos eius libros omnes apocryphos vel compositos vel infectos esse manifestum est, etc. „

Nous ne pouvons, avec sécurité, admettre les déterminations de date et de provenance essayées par l'auteur (2). C'est depuis le temps de St-Augustin que les apocryphes auraient pénétré des provinces grecques dans le monde latin (3), mais les textes de Philastrius et de St-Augustin cités à l'appui de cette hypothèse, ne sauraient fournir qu'un *terminus ante quem;* il reste possible que ces livres fussent depuis longtemps en Occident; il n'est pas démontré davantage que leurs rééditions orthodoxes aient paru entre les pontificats de St-Léon et d'Hormidas pendant l'*aetas Manichaea* (4), comme dit l'auteur; pour les *Acta Petri* par exemple, M. Harnack (5) montre avec vraisemblance qu'ils existaient déjà, dans la version catho-

(1) *Decret. Gelasii*, VI, 18 (chez Credner, *zur Geschichte d. Kanons*, p. 215) : « Libri omnes quos fecit Leucius discipulus diaboli apocryphi ».

(2) Le caractère par trop hypothétique de cette thèse a déjà été remarqué. M. Cauchie écrivait dans son compte rendu (*Rev. d'hist. eccl.*, 1900, p. 539) : M. Dufourcq lance des conjectures; mais il s'est forcément abstenu de rechercher l'ensemble des faits qui peuvent les étayer ou les renverser ».

(3) Dufourcq, pp. 32, 39 et 40.

(4) Dufourcq, p. 77,

(5) *Die Ueberlieferung d. christl. Litt.*, p. 134. Aussi est-ce au commencement et non au milieu du Ve s., que Harnack place l'apparition des éditions catholiques. Cf. *l. c.*, p. 123.

lique, à l'époque de St-Jérôme; M. Dufourcq tâche de relever des analogies d'idée et d'expression entre ces rééditions et des écrits du temps, parus suivant lui à Rome : " terrenus, carnalis, aeterni regni participes effici, deus Abraham Isaac et Jacob (1) athleta Dei, sagitta diaboli, recede ab hac doctrina (2), mysterium crucis, voce magna (3), etc.

Ces rapprochements sont-ils caractéristiques? Et quand ils le sont (4) qu'impliquent-ils de plus qu'une " cognatio inter scriptores " (5) ce qui n'est pas la communauté de date ou de provenance, et ne justifie en rien le " idem sine dubio scripsit " de M. Dufourcq (6). N'usera-t-on pas avec une extrême prudence de ce genre de preuves, quand il s'agit d'écrits aussi fréquemment remaniés?

Enfin qu'on y trouve une mention de la croix (7), ou de St-Michel (8), alors fort honorés à Rome, de semblables indices ne suffisent pas à me convaincre.

Que font, au milieu des apocryphes les *Thesauri Manichaeorum* et le *Liber gigantum* (9), deux ouvrages de Mani? Si l'auteur eût pris connaissance des textes que Kessler (10)

(1) Dufourcq, p. 89.

(2) Dufourcq, p. 87.

(3) Dufourcq, p. 92.

(4) J'en admets deux qui ne regardent que les *Acta Thomae*; ils contiennent un éloge de la virginité qui en rappelle de près un autre des *Gesta martyrum* (pp. 89 et 90) : on trouve aussi de part et d'autre un passage sur l'*ingenium*, la *memoria* et l'*intellectus*, groupe de facultés qui, dit M. Dufourcq, ne se rencontre pas ailleurs (pp. 90 et 91).

(5) Dufourcq, p. 90.

(6) Dufourcq, p. 91.

(7) Dufourcq, p. 84.

(8) Dufourcq, p. 43.

(9) Dufourcq, p. 44.

(10) Kessler (*Mani*, p. 199) cite une notice importante de Al Ghadanfar de Tibriz sur le *Livre des Géants;* s'appuyant sur cet extrait, M. Cumont a supposé avec raison que « dans ce livre, Mani mettait en œuvre ces riches légendes épiques de l'Iran qui remplissent l'Avesta » (*Recherches sur le manichéisme*, I, p. 4, Bruxelles 1908) : Sur le *Trésor* de Mani, cf. Kessler, p. 203 et ss. Jakubi dit que Mani y apprenait quels éléments de l'âme

a réunis sur leur contenu, il n'eût pas dit, je pense, qu'ils exposaient " la doctrine de Jésus-Christ telle que l'entendaient les hérétiques „ (1).

Le succès de cette littérature manichéenne aurait révélé au clergé comment on pouvait, au moyen de l'histoire, exploiter la curiosité pieuse des fidèles (2). C'est sous le patronage des apôtres que les héritiques avaient répandu leurs doctrines. Les clercs romains auraient voulu imiter ce procédé et le manichéisme aurait suscité ainsi, indirectement, une série d'apocryphes destinés à supplanter les siens auprès du peuple; ce sont : le *Liber pontificalis*, le *Vieux sacramentaire romain*, les *Gestes des martyrs romains, italiens, espagnols et gaulois*, le *Martyrologe eusébien* et le *Férial hieronymien*. Leurs auteurs ont usurpé les noms de St-Jérôme, de St-Léon, de St-Damase etc.

Pour corroborer son hypothèse, l'auteur insiste sur les similitudes de ces livres avec ceux des hérétiques : ce sont de part et d'autre des apocryphes historiques et populaires (3), mais ces ressemblances sont très générales, propres à une foule de productions; le caractère historique du Liber pontificalis a-t-il rien de commun avec celui des apocryphes sur le Christ et les Apôtres; pouvons-nous, comme l'auteur (4), les comparer entre eux? Comment expliquer que tous ces livres qui devraient tenir en échec la propagande de la secte, ne soient pas hérissés de polémiques, que leur contenu ne soit

---

viennent de la lumière et quels éléments viennent des Ténèbres; il y avait aussi un chapitre sur les marcionites. St-Augustin extrait du VIIe livre du *Trésor* le mythe scabreux cité dans le *De natura boni*, c. 44. Il semble donc que là aussi il s'agissait de mythologie orientale bien plus que de christianisme. Le seul ouvrage où Mani s'occupât de ce dernier était son *Évangile;* encore n'avait-il avec le christianisme qu'un rapport très éloigné : Cf. *supra*, p. 31. Il n'a emprunté au christianisme que deux noms, cf. p. 28.

(1) Dufourcq, p. 44.

(2) Dufourcq, p. 49.

(3) Dufourcq, p. 48.

(4) Dufourcq, p. 48.

pas essentiellement anti-manichéen? C'est en vain que l'auteur s'efforce d'y découvrir cet antagonisme (1). Les catholiques ne peuvent même pas donner des éditions des Pères et de l'Écriture, sans qu'il y voie une réaction contre le manichéisme (2). Celui-ci, dirait-on, devient un facteur capital dans l'histoire de Rome : toute la littérature gravite autour de lui et ce n'est pas un vain mot quand il est question d'une " aetas manichaea „ (3).

Or, sur une secte aussi puissante, nos renseignements, depuis St-Léon se réduisent, à peu de chose près, aux trois laconiques notices du *Liber Pontificalis*. Toute cette littérature soi-disant antimanichéenne est muette à l'égard du manichéisme. Ce silence me fait croire qu'il garda à Rome son caractère de religion du petit nombre et les phrases toujours les mêmes du *Liber Pontificalis :* " Inventi sunt Manichaei...(4) Invenit manichaeos „(5) etc., conviendraient merveilleusement

(1) La place me manque pour discuter toutes ces démonstrations; bornons-nous à l'une d'elles qui n'est pas la plus faible : dans une préface aux épitres de St-Paul, M. Dufourcq relève l'allégorie suivante (p. 74) : Ces épitres sont au nombre de dix pour marquer l'accord du Nouveau Testament avec l'Ancien; car celui-ci avait les dix commandements. Or s'il est une idée banale, souvent exprimée en dehors de toute polémique, c'est bien celle de l'accord des deux Testaments; toute l'interprétation allégorique de l'Ancien Testament repose là dessus. L'auteur (p. 73) voit aussi une intention polémique contre les manichéens dans le passage suivant relatif à St-Paul : « Quoniam *apud Hebraeorum ecclesias* quasi destructor legis falsa suspicione haberetur, voluit tacito nomine de figuris legis et veritate Christi reddere rationem ». mais, si polémique il y a, il semble que ce soit contre les Juifs disant : « Vous avez rompu avec l'Ancien Testament ». A la p. 83 M. Dufourcq relève ce passage : « Ne forte veritas Dei haec ab immundis et fallacibus vertatur obcaecatione in falsitatem ». Il faut montrer qu'il s'agit des manichéens.

(2) *Pars*, II, cap. II. 2. Les deux premiers exemples de la note précédente sont pris dans cette partie.

(3) Dufourcq, pp. 33 et 77.

(4) *Liber Pontificalis*, p. 116.

(5) *Liber Pontificalis*, p. 122.

à la secte occulte et clairsemée et que nous avons reconnue ailleurs (p. 47 et ss.).

Je croirais donc que M. Dufourcq s'est exagéré la puissance du manichéisme dans la deuxième moitié du Ve siècle[1].

* * *

Nous retrouvons la secte à la fin du VIe siècle : Grégoire le Grand [2] ordonne à son intendant de Sicile de poursuivre les manichéens qui pourraient se cacher dans les domaines pontificaux et de les ramener à l'Église de toute façon; ils étaient sans doute depuis longtemps dans cette île si voisine de Carthage; St-Grégoire écrit aussi à l'évêque de Scyllaeum (Brutium) de ne pas ordonner à la légère des africains parce que parmi eux il y avait beaucoup de manichéens et beaucoup de rebaptisés [3]. Cette recommandation fut renouvelée par les papes Grégoire II [4] (715-731) et Nicolas II (1058-1061) [5] par Gerbert (978) et Athénulphe (1032), archévêques de Capoue [6].

Dans une lettre aux évêques de Gaule, à propos de la

---

(1) Si cette critique était fondée, elle ne devrait pas faire méconnaître la réelle valeur de l'ouvrage de M. Dufourcq. Il a fourni de précieux renseignements sur l'histoire de l'Église, la papauté et la littérature chrétienne. Rien de tout cela n'intéressait mon sujet. M. Dufourcq met en lumière des faits intéressants; il a tort, à notre avis, de les concentrer autour du manichéisme.

(2) Gregorius, *Epistolae*, V, 8 : « De manichaeis qui in possessionibus nostris sunt, frequenter Dilectionem tuam admonui ut eos persequi summopere debeas atque ad fidem catholicam revocare ».

(3) Gregorius, *Epist.*, II, 37 : « Afros passim vel incognitos peregrinos ad ecclesiasticos ordines tendentes nulla ratione suscipias quia Afri quidam Manichaei, aliqui rebaptizati ».

(4) Gregorius, *Epist.*, 4 (Patr. Lat., t. 89, col. 502). *Gregorius clero ordini et plebi consistenti Thuringi :* « Afros passim ad ecclesiasticos ordines praetendentes nulla ratione suscipiat quia aliqui eorum Manichaei, aliqui rebaptizati saepius sunt probati ».

(5) Gieseler, *Lehrbuch d. Kirchengeschichte*, II, 354.

(6) Gieseler, *Lehrbuch d. Kirchengeschichte*, II, 354.

querelle adoptianiste du règne de Charlemagne, l'épiscopat espagnol jette l'anathème à Mani et à ses doctrines [1]; Paschasius Radbertus (IXe siècle) qui s'inspire dans son commentaire de St-Matthieu [2] du *contra Faustum* de St-Augustin, lui emprunte également des extraits polémiques contre le manichéisme, et je trouve chez lui cette phrase significative [3] : " Audiant, si forte adhuc ulli sunt, Manichaeorum complices ! „ Si donc le manichéisme disparut comme secte, les doctrines dualistes qu'il avait apportées de Perse ne s'éliminèrent pourtant pas entièrement, et il a suffi au XIe siècle d'un léger contact avec les pauliciens et les bogomiles de Bulgarie pour les ranimer, plus puissantes que jamais, dans l'hérésie des Cathares : on admet généralement que ce réveil du manichéisme fut déterminé par le prosélytisme des missionnaires orientaux chassés par les persécutions des Comnènes; leur propagande toutefois dut profiter dans une large mesure de la survivance occulte de ces croyances en Espagne et dans le midi de la France, chez les fils de ces manichéens que Philastrius nous a fait connaître; aussi est ce dans ces contrées que le catharisme se maintint avec une ténacité invincible, malgré la croisade, en dépit de tous les efforts tentés pour le détruire; dans le Nord au contraire, on en eut vite raison. A deux reprises, le manichéisme conquit ainsi en Occident une existence de plusieurs siècles: ce développement ajouté à celui qu'il prit dans l'empire d'Orient et dans le fond de l'Asie lui assignent une place importante dans l'histoire des religions.

FIN.

---

(1) *Epist., episcoporum Hispaniae ad Epicopos Galliae in causa controversiae de Christi adoptione* (Patr. Lat., t. 101, col. 1330) : « Anathematizamus Manichaeum qui Christum solum Deum et non hominem fuisse praedicat ».

(2) Paschasius Radbertus, *Expositio in Matthaeum* (Patr. Lat., CXX), col. 37 et ss.; cf. aussi col. 364, 492, 535.

(3) Paschasius Radbertus, *Expositio in Matthaeum*, col. 770.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface III

CHAPITRE I.

Pourquoi le Manichéisme s'est répandu dans l'Empire.

Mani enseigne toute vérité, 3. — Croyances mazdéennes et babyloniennes dans l'Empire avant le manichéisme, 4. — Ses prétentions rationalistes, 6. — Son dualisme radical, 8. — Mani et le pessimisme moderne, 10. Mythes cosmologiques, 12. — Un conflit entre la foi et la science, St-Augustin, 13. — Succès du manichéisme auprès des femmes, 18. — Les élus en imposent par leur vie austère, 19. — Leur prétention de dépasser la morale catholique, 20. — Abominations religieuses reprochées à la secte, 21. — Les Catharistes, 22.

CHAPITRE II.

Le Manichéisme et l'Église.

Mani est le Paraclet promis par le Christ, 25. — Sa révélationse prétend supérieure à celle du Christ, 25. — Cette prétention paraît blasphématoire en pays chrétien; altération de la doctrine sur ce point, 26. — Traces de cette altération, 27. — Le manichéisme est du paganisme pur, 28. — Les Pères s'en aperçoivent, 29. — Dans quels milieux le manichéisme recrute ses adhérents, 32.

CHAPITRE III.

Le Manichéisme et le pouvoir impérial.

L'édit de Dioclétien, 34. — Rapidité de la diffusion, 34. — Vie errante imposée aux élus, 34. — Influence du bouddhisme, 35. — Femmes missionnaires, 36. — Le manichéisme fut-il répandu par les soldats ? 37. — Causes de l'hostilité des empereurs : apostasie de la religion d'État, 38.

— Magie, 38. — Impuretés religieuses, 39. — Caractère antisocial du manichéisme, 39. — Politique des divers empereurs, 40. — La seule hérésie qui fut punie de mort, 41. — Le manichéisme trouve des appuis dans l'aristocratie, 42. — Les édits mal exécutés, 42. — C'est la secte la plus persécutée mais celle qui échappe le plus facilement aux persécutions, 45. — Absence de culte extérieur, 45 — Ce n'est pas une religion pour le peuple, 46. — Il y a des manichéens un peu partout, nulle part beaucoup, 47. — Les manichéens ne furent pas très nombreux, 48.

CHAPITRE IV.

La diffusion du Manichéisme dans l'Empire d'Orient.

La dispute de Mani avec Archelaüs, 51. — But de ce faux, 52. — Les trois apôtres de Mani : Addas, Thomas et Hermas, 55. — Ce sont des personnages fictifs, 55. — Première apparition du manichéisme dans l'Empire, 57. — Les soldats des frontières, 57.

Syrie. — Lu manichéisme en Mésopotamie, Ephrem le Syrien, 60. — Tite de Bostres, Eusèbe d'Émèse, etc., 62.

Asie Mineure. — Le manichéisme en Cappadoce, en Paphlagonie, etc., 63. — Eustathe de Sébaste, 63. — Influence du manichéisme sur le mouvement eustathien, 66. — Agapius, 66. — Tentative pour concilier le manichéisme avec les idées règnantes, 67. — Exégèse allégoriqne, 68.

Judée. — Les Akouanites, 69. — Cyrille de Jérusalem, 69. — Julie. d'Antioche et Porphyre de Gaza, 70. — Le manichéen Philon, 72.

Égypte. — Principaux adversaires du manichéisme : Alexandre de Lycopolia, Didyme l'aveugle, etc., 73. — Un manichéen puissant : le dux Sébastien, 74. — Le manichéen Aphthonios, vaincu par Aetius, 74. — Les manichéens dans le clergé égyptien, 75. — La secte des mangeurs de poisson, 75. — Le manichéisme parmi les moines d'Égypte, 76. — Résumé de l'histoire du manichéisme en Orient, 79.

Constantinople. — Persécution d'Anastase I, 81. — Persécution de Justinien, 82. — Il discute avec les manichéens, 82. — Dispute de Paul le Perse avec le manichéen Photin, 83. — Repressions sanglantes, 84. — Curieuse protestation, 85. — L'hérésie paulicienne, 86.

CHAPITRE V.

La diffusion du Manichéisme dans l'Empire d'Occident.

Sa propagation dans l'Illyricum, 87. — L'inscription de la manichéenne Bassa, 87.

Espagne et sud de la Gaule, 90. — Le Priscillianisme, 90. — Les traités de Priscillien, 90. — Les premiers synodes, 92. — Documents postérieurs, 94. — Théorie du mensonge utile, 95. — Les Pères n'ont pas pris au sérieux l'accusation de Maleficium, 101.

Afrique. — Un manichéen célèbre : Fauste de Milève, 102. — Un homme d'action non un homme de science, 103. — La théologie manichéenne, 106. — St-Augustin, 108. — Son entrevue avec Fauste, 109. — Le dualisme manichéen a-t-il fait une impression profonde sur son esprit? 111. Puissance des idées manichéennes, 113. — Polémiques de St-Augustin, 115. — Les manichéens sous les Vandales, 119.

Rome. — Les manichéens découverts à Rome par le pape Miltiade, 120. — L'Ambrosiaster Victorin le rhéteur, etc., 120. — La secte des Mattariens, 121. — Le pape Sirice, 123. — Le mode de conversion 123. — St-Léon, 124. — Il interroge les élus sur leurs pratiques secrètes, 125. — Politique religieuse de St Léon, 126. — Le manichéen Pascentius, 126. — Les papes Gélase, Symmaque et Hormisdas, 127. — La littérature apocryphe sur les apôtres, le Christ, et la Vierge, 127. — Hypothèse de M. A. Dufourcq, 127. — Les actes apocryphes des apôtres ont été lus dans les milieux les plus divers, 129 ss. — L'Eglise fut amenée à les retoucher par une nécessité interne, 132. — Ces apocryphes n'ont eu dans le manichéisme qu'une importance très secondaire, 134. — St-Léon, 135. — M. Dufourcq rend trop étroit le lien entre le manichéisme et ces apocryphes, 137. Les manichéens n'ont pas adopté les apocryphes de la Vierge, 138. — La puissance du manichéisme à Rome a été exagérée, 142. — Grégoire le Grand, 143. — Survivance occulte des idées manichéennes au moyen âge, 143. — Le Catharisme, 144.

INDEX.

Achillios, 82.
Actes (apocr. d. apôtres—), 127, 143.
Activité (interdiction de toute—), 34.
Adaptation (travail d'—), 27, 29, 67, 119.
Addas, 55, 56, 60.
Adimantus, 88.
Aetius, 74.
Afraate, 46.
Agapius, 18, 66 ss.
Akouas, 57.
Akouanites, 69.
Alexandrie, 34, 41.
Altérations (du manich.), 26 ss., 76, 117.
Ambrosiaster, 18, 19, 20, 37, 120.
Anastase I (pape), 123.
Anastase I (emp.), 43, 81, 127.
Antioche, 62, 70.
Antisocial (caractère), 39.
Antoine (St), 73.
Antonin (év.), 126.
Antonius, 48.
Aphthonios, 74.
Apocryphes, 127—143.
Apostasie (délit d'—), 38.
Apôtres, 57, 136.
Appolinaire de Laodicée, 62.
Archelaus, 51.
Aristocratie (relig. de l'—), 42.
Aristocrite, 3.
Armée (propagande dans l'—), 36 ss.
Ascetica (de St Basile), 66.
Ascétisme, 19 ss., 23, 63, 78, 92.
Assemblées, 43, 45, 46, 49.
Athanase, 41, 73, 75.
Audiens, 94.
Augustin, 7, 13, 22, 23, 24, 46, 107—118, 132.
Aurélien, 57.
Autorité (principe d'—), 7.

Babylonie IV.
Bardesanisme, 5, 60.
Basile, 63 ss.
Bassa, 87.
Bêma, 27.
Bostra, 62.
Bouddhisme V, 10, 36.

Césarée (Mauret.), 48.
Césaria, 48.
Candida, 48.
Cappadoce, 63.
Cascar, 50.
Catharistes, 22.
Chosroès, 81.
Christ, VI, 25, 27, 28, 54, 57, 67.
Christianisme, V, 25—33.
Communion, 68, 123.
Confiscation, 38, 44.
Constance (manich.), 121.
Constance (emp.) 40, 41, 74
Constantin, 40.
Conversion, 44, 124.
Coprès, 78.
Culte, III, 23, 27, 45.
Cyrille de Jérusalem, 40, 56, 58, 69, 77.

Dénonciations 43, 46, 48, 85, 124, 125.
Didyme l'aveugle, 73.
Dioclétien, 34, 37, 39.
Diodore de Tarse, 62.
Dualisme, 9, 91.
Dufourcq (hypoth. de M.—) 127—143.

Edesse, 56.
Égypte, 55, 73-79, 87.
Éleuthéropolis, 57.
Élues, 18, 36, 88, 94.
Élus, VI, 16, 19, 21 ss.
Encratites, 64.
Enluminures, III.
Enseignement, 11.
Éons, 5, 8, 19.
Éphrem, 14. 30, 48, 80.
Épiphane, 57, 58, 60, 80, 135.
Esclaves, 44.
Espagne, 89 ss.
Eucharistus, 48.
Eudoxe d'Antioche, 49.
Eunome, 69.
Eusèbe de Césarée, 58, 62, 135.
Eusèbe d'Émèse, 62.
Eusthate de Sébaste, 63.
Eutychius, 49, 74.
Évangile (de Mani), 31.
Exégèse, 30, 67, 68.
Exil, 42, 43, 44.

Fauste, 102—107.
Félix, 116, 117.
Femmes, 18 ss., 36.
Fortunat, 115.
Fulgence, 119.

Gangres, 63.
Gaule, 89, 90.
Gaza, 70.
Gélase I. 126.
Gélasien (décret), 136.
Georges de Laodicée, 62.
Gnosticisme, 1, 5, 6, 8, 14.
Gratien, 41.
Grégoire le Grand, 143.
Grégoire, II, 143.
Grégoire d'Alexandrie, 49.
Guerre (interdict. de la —), 37.

Haine (contre les man.), 44.
Hegémonius, 51, 57.
Hellénique (cult.), 2, 14.
Heraclien, 82.
Herésie, 32.
Hermas, 56.
Hermopolis, 78.
Hippone, 48, 115 ss.
Honorat, 188.
Honorius, 42.
Hormizdas, 127.
Hunneric, 119.

Idolâtrie, 31, 38.
Impuretés (religieuses), 21 ss., 39, 63, 69, 118, 125.
Intrusions (dans le clergé), 72, 75, 118.
Inscription (une — man.), IV, 87.
Intellectuels (relig. d'—), 6 ss., 11, 15, 18, 106.

Jean Chrysost., 62.
Jean d'Éphèse, 82 ss.
Jerôme, 94.
Jeûne (du dimanche), 64, 75, 93.
Judaïsme, 9, 10, 30, 52, 67.
Judée, 69 ss.
Julianus, 39, 89.
Julie, 70 ss.
Julien, 41, 62.
Julien d'Halicarnasse, 82.
Julien d'Eclanum, 113.
Justin, 82.
Justin (manich.), 120.
Justinien, 29, 82 ss.

Lampadia, 48.
Laodicée, 62.
Léon, 18, 23, 124, 135.
Libanius, 70.
Littérature man., III, 10.
Livres, III, 27, 127.
Lucilla, 48.
Lydie, 63, 87.

Magie, 23, 38, 99, 100, 101.
Malliana, 118.
Marcion, 10.
Maria (manich.), 48.

Marie (la Vierge), 68, 133, 138.
Massaliens, 94.
Mattariens, 121.
Mensonge (théorie man. du —), 46.
Mercurius, 48.
Messianus, 107.
Mésopotamie, 57, 59.
Miltiade, 120.
Missionnaires errants, VI, 35 ss., 106.
Mithriacisme, 4, 37.
Monachisme, 76 ss. 122.
Mort (peine de) 37, 38, 41, 43.
Mort civile, 41.
Musonianus, 40.
Mysticisme, 19.
Mythologie, 12 ss., 23, 61, 108.

Naturalisme, 13.
Néomanichéisme, 131.
Nil (St-), 72.
Nombre (des manichéens), 47 ss., 143

Occulte (secte), III, 16, 21, 45, 49, 95.
Oriental (caract. — du man.), 15, 25.
Ourania, 18, 69.

Paphlagonie, 63.
Pâque 27, 45.
Paraclet, VI, 3, 26.
Pascentius, 126.
Paschasius Radbertus, 144.
Paul (man.) 48.
Paul le Perse, 83.
Peintre (Mani comme—), III.
Philistion, 17.
Philon, 72.
Philosophique (religion—), 2 ss.
Photin, 83.
Platon, 67.
Porphyre de Gaza, 70 ss.
Priscianus, 70.
Priscillien, 90 ss.
Probus, 58.
Propagande, VI, 12, 28, 34 ss., 47, 57, 104,
Prophètes, 25.
Prosper, 90.
Puissance (des idées man.), 3, 15, 49, 111 ss.

Raboulas, 61.
Rationalisme, 6 ss., 16.

Salamine (Chypre), 63.
Salone, 87,
Sapor I, 36, 53, 54.
Sapor II, 40.
Sceau des prophètes, 25.
Schopenhauer, 10.
Sciences (naturelles), 13 ss., 104.
Scyllaeum, 143.
Scythianus, 52.
Scythie, 55.
Sébastien, 74.
Sécundinus, 9, 16, 24, 53.
Sédentaire (vie—), 35, 77, 121.
Sérapion de Thmuïs, 73.
Sicile, 143.
Simplicianus, 48.
Sirice, 123.
Socrate, 29, 80.
Suprarationel, 16.
Symmaque, 121.
Syncrétiste (caractère—), V, 3. 35.
Syrie, 55, 60, 61, 62.

Tarse, 62.
Tester (droit de—), 41, 42.
Théodoret, 55, 80.
Théodose, 39, 40, 41, 44.
Thomas, 55, 56, 73, 134.
Tipasa, 48.
Titus de Bostra, 62.
Tipasa, 48.
Tourfan, III, 56.
Turibius, 126.
Tyrbon, 44.

Universalité, IV.
Ursus, 21, 118.

Valentinien, I, 41, 44, 120.
Valentinien, II, 42.
Valentinien, III, 36, 38, 39, 42, 43.
Valentinisme, 5.
Vandales, 119.
Vétérans, 37.
Viator, 22.
Victorin, 118.
Victorina, 48.
Victorinus (Marius), 120.
Volonté (théor. de la—), 9, 112, 113.

—

ERRATA

Page 2 ligne 3, *lire* : Son fondateur ne connaissait sans doute le premier
— 4 note 6, ligne 1, *lire* : 232
— 7 ligne 22, *lire* : qu'un esprit pur aperçoit,
— 9 note 1, ligne 4, *lire* : ἱπὸ
— 14 ligne 14, *supprimer* : l'ophitisme
— 29 note 6, ligne 5, *lire* : δόγματα
— 31 ligne 10, *lire* : exactement le contre-pied
— 32 — 13, — paganisme
— 33 — 10, — paganisme
— 35 note 2, ligne 12, *lire* : τις
— 41 — 5, — 3, — ἐκκλησίων
— 42 ligne 7, *supprimer* : au
— 42 — 9, *lire* : qu'on ne la persécutât
— 43 — 18, — sévères
— 46 — 23, — caractère froid
— 48 — 14, — Tipasa
— 53 — 12, — subjugué
— 55 note 3, ligne 13, *lire* : Peut être sont-ce les ἀνατολικὰ μέρη des *Acta*, c. 13 ?
— 57 ligne 20, — de ces apocryphes
— 59 — 18, — asile
— 65 — 18, — Ξένα
— 63 — 15, — On la trouve
— 68 note 1, ligne 1, *lire* : ἑτέροις
— 74 — 5, 1, — ἀναθεματίζω
— 83 ligne 5, *lire* : probablement

RECUEIL DE TRAVAUX

PUBLIÉS PAR

LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE GAND

EN VENTE :

1er Fascicule : *P. Thomas*. Lucubrationes Manilianae. 1888. — Prix : 2 francs.
2e Fascicule : *H. Pirenne*. Histoire de la Constitution de la ville de Dinant au Moyen Age. 1889. — Prix : 4 francs.
3e Fascicule : *F. Cumont*. Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien. 1889. — Prix : 2 francs.
4e Fascicule : *F. Cumont*. Notes sur un temple mithriaque à Ostie. 1891. — Prix : 2 francs.
5e Fascicule : *H. Logeman*. Elckerlyc, a fifteenth Century Dutch morality, and Everyman, a nearly contemporary translation. 1892. — Prix : 4 francs.
6e Fascicule : *J. Frederichs*. Robert le Bougre, premier inquisiteur général en France. 1892. — Prix : 2 francs.
7e Fascicule : *H. Van der Linden*. Histoire de la Constitution de la ville de Louvain au Moyen Age. 1892. — Prix : 4 francs.
8e Fascicule : *J.-J. Van Biervliet*. La mémoire. 1893. — Prix : 2 francs.
9e Fascicule : *L. de la Vallée-Poussin*. Svayambhūpurāna, dixième chapitre. 1893. — Prix : 1 franc.
10e Fascicule : *F. Cumont*. Anecdota Bruxellensia I : Chroniques byzantines du manuscrit 11376. 1894. — Prix : 2 fr. 50.
11e Fascicule : *L. Parmentier*. Anecdota Bruxellensia II : Les extraits de Platon et de Plutarque du manuscrit 11360-63. 1894. — Prix : 2 fr. 50.
12e Fascicule : *J. Bidez*. La biographie d'Empédocle. 1894. — Prix : 5 francs.
13e Fascicule : *L. Willems*. Etude sur l'Ysengrinus. 1895. — Prix : 5 francs.
14e Fascicule : *M. Basse*. De stijlaffectatie in Shakespeare, vooral uit het oogpunt van het euphuisme. 1895. — Prix : 5 francs.
15e Fascicule : *H. Van der Linden*. Les Gildes marchandes dans les Pays-Bas au Moyen Age. 1896. — Prix : 4 francs.
16e Fascicule : *L. de la Vallée-Poussin*. Textes et études tantriques I : Pañcakrama. 1896. — Prix : 4 francs.
17e Fascicule : *Ch. Justice*. Anecdota Bruxellensia III : Le « Codex Schottanus » des extraits « de Legationibus ». 1896. — Prix : 4 francs.
18e Fascicule : *P. Thomas*. Catalogue des manuscrits de classiques latins de la Bibliothèque royale de Bruxelles. 1896. — Prix : 4 francs.
19e Fascicule : *L. Willems*. L'Elément historique dans le Coronement Loïs. 1896. — Prix : 3 francs.
20e Fascicule : *Guillaume Des Marez*. Etude sur la propriété foncière dans les villes du moyen-âge et spécialement en Flandre, avec plans et tables justificatives. 1898. — Prix : 13 francs.
21e Fascicule : *H. Logeman*. Faustus-Notes. A supplement to the Commentaries on Marlowe's « Tragicall History of D. Faustus ». 1898. — Prix : 5 francs.
22e Fascicule : *Alfred Hansay*. Etude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond depuis les origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle. 1899. — Prix : 4 francs.
23e Fascicule : *E. Rolland*. Une copie de la vie de Saint-Théodose par Théodore, conservée dans le Baroccianus 183. 1899. — Prix : 1 fr. 50.
24e Fascicule : *H. Logeman*. The English Faust-Book of 1592. 1900. — Prix 5 fr.
25e Fascicule : *J. Bidez*. Deux versions grecques inédites de la vie de Paul de Thèbes, publiées avec une introduction. 1900. — Prix . 4 francs.
26e Fascicule : *P. De Reul*. The Language of Caxton's Reynard the Fox. 1901. — Prix : 4 francs.
27e Fascicule : *Jules Mees*. Histoire de la découverte des îles Açores et de l'origine de leur dénomination d'îles flamandes. 1901. — Prix : 4 francs.
28e Fascicule : *H. Logeman*. Elckerlyc-Everyman. De vraag naar de Prioriteit opnieuw onderzocht. 1902. — Prix : 4 francs.

29e Fascicule : *Joseph Mansion*. Les gutturales grecques. 1904. — Prix : 12 francs.
30e Fascicule : *Herm. Smout*. Het Antwerpsch Dialect, met eene schets van de geschiedenis van dit dialect in de 17e en 18e eeuw. 1905. — Prix : 5 fr.
31e Fascicule : *Josué De Decker*. Contribution à l'étude des Vies de Paul de Thèbes. 1905. — Prix : 3 fr. 50.
32e Fascicule : *E. Rolland*. De l'influence de Sénèque le Père et des rhéteurs sur Sénèque le Philosophe. 1906. — Prix : 2 fr. 50.
33e Fascicule : *D. Steyns*. Etude sur les Métaphores et les Comparaisons dans les œuvres en prose de Sénèque le Philosophe. 1907. — Prix : 5 francs.
34e Fascicule : *Henri Obreen*. Floris V, graaf van Holland en Zeeland, heer van Friesland (1256-1296). 1907. — Prix : 5 francs.
35e Fascicule : *Jean Denucé*. Les origines de la cartographie portugaise et les cartes des Reinel. 1908. — Prix : 10 francs.
36e Fascicule : *H. Logeman*. Tenuis en Media. Over de stemverhouding bij konsonanten in moderne talen met een aanhangsel over de fonetiese verklaring der wetten van Verner en Grimm. 1908. — Prix : 8 francs.
37e Fascicule : *Victor Fris*, Essai d'une analyse des commentarii sive Annales rerum Flandricarum de Jacques de Meyere. — Prix : 9 fr. 50.

BT
1410
S7

Stoop, Émile Gustave Marie
Joseph de
Essai sur la diffusion du
manichéisme

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY